

CRIC n° 193 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

**Commission des affaires générales, du budget,
des relations internationales et du bien-être animal**

Mercredi 26 août 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée.	
DÉBATS	1
Les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes.....	1
Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Échange de vues.....	9
Intervenants : M. le Président – M. Julien Liradelfo – M. Jean-Paul Bastin – M. Loris Resinelli – Mme Christie Morreale – M. Patrick Spies – Mme Valérie Dejardin.	
REPRISE DE LA SÉANCE	25
DÉBATS (SUITE)	26
Les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes.....	26
Échange de vues (Suite).....	26
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – Mme Christine Mauel – M. Stéphane Hazée – M. Freddy Mockel – M. Jori Dupont – Mme Rachida Aït Alouha.	
REPRISE DE LA SÉANCE	43
DÉBATS (SUITE)	43
Les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes.....	43
Échange de vues (Suite).....	43
Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – M. Julien Liradelfo – Mme Alice Bernard – M. Jean-Paul Bastin – M. Loris Resinelli – Mme Christie Morreale – M. Patrick Spies – Mme Valérie Bluge – Mme Christine Mauel – M. Stéphane Hazée – M. Freddy Mockel – M. Jori Dupont.	
LISTE DES INTERVENANTS	67
ABRÉVIATIONS COURANTES	68

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

Bienvenue à tous pour cette reprise de nos travaux quelque peu anticipée. Vu l'ampleur de la problématique et le sujet, j'imagine que cela n'a dérangé personne. D'ailleurs, c'est à l'unanimité que les différents groupes politiques ont décidé de se réunir aujourd'hui pour en discuter.

C'est une commission un peu particulière, car il n'y aura pas de désignation de rapporteur et il n'y aura pas de temps de parole. Chacun sera libre de s'exprimer. On commencera par le ministre-président qui évoquera l'incendie qui a ravagé notre Région, notre pays, dans les Fagnes.

J'aimerais simplement dire que nous sommes tous conscients que c'est un incident d'une ampleur tout à fait exceptionnelle et gravissime.

Un autre petit mot aussi pour remercier, au nom de notre Commission, les différentes personnes, les femmes et les hommes des différents services qui ont œuvré à la tâche pendant des heures pénibles et extrêmement difficiles, dans des conditions qui l'étaient tout autant, pour préserver ce qui existait. Je veux remercier les différents services, à la fois ceux du gouverneur de la Province de Liège, mais également tous les services de police et les pompiers qui ont lutté contre l'incendie pour combattre ce que nous n'étions évidemment pas enclins à accepter. En effet, c'est une zone naturelle extrêmement importante pour les habitants de cette région qui a été touchée.

J'imagine et j'espère que, comme à l'accoutumée, les débats seront sereins. L'idée était de faire le point sur la situation, même si l'on sait que l'enquête est toujours en cours, et de voir comment notre Parlement pouvait œuvrer afin que ce genre de catastrophe n'arrive plus.

On va d'abord donner la parole au ministre-président puis, pour que l'on puisse avoir un échange le plus constructif possible, on va peut-être donner la parole à un groupe de l'opposition et alterner avec un groupe de la majorité. Au niveau de l'organisation, cela convient-il à tout le monde ?

(Assentiment)

Très bien.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président, mais, comme la pratique m'y oblige, je dois demander à pouvoir inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission la proposition de résolution relative à la nécessité de renouveler le crédit d'impôt fédéral pour la distribution des journaux et magazines, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco et M. Mockel (Doc. 633 (2025-2026) N° 1).

M. le Président. – C'est bien noté, Monsieur Hazée.

DÉBATS

Les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes

M. le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes.

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, cinq ans après les dramatiques inondations de

l'été 2021, la Wallonie, la Province de Liège en particulier, vient de vivre l'une des plus graves catastrophes environnementales de son histoire récente. D'ailleurs, elle la vit encore aujourd'hui.

Dans les Hautes-Fagnes, plus de 3 000 hectares d'un patrimoine naturel exceptionnel ont été ravagés par les flammes. Des paysages façonnés par des siècles d'évolution naturelle ont été profondément atteints, des habitats rares ont été détruits et une biodiversité exceptionnelle a subi un choc majeur.

Avant toute chose, je souhaite également exprimer la plus grande gratitude du Gouvernement wallon à l'ensemble des femmes et des hommes qui, pendant plusieurs jours et encore aujourd'hui, ont lutté sans relâche contre cet incendie inédit. Beaucoup sont toujours à pied d'œuvre, comme j'ai pu m'en rendre compte hier, le risque n'étant pas encore définitivement écarté. Je pense bien évidemment aux pompiers venus de toute la Belgique, aux membres de la protection civile, aux policiers, aux militaires, à la Croix-Rouge, au gouverneur ainsi qu'à son équipe, aux bourgmestres, aux mandataires locaux, aux agents communaux, provinciaux, fédéraux et européens. Comme vous le savez, des États membres ont répondu présent à l'appel de la Belgique.

Je pense également aux agriculteurs, associations, entreprises et citoyens qui ont spontanément apporté leur aide dans cette gestion de crise.

Je pense évidemment aux services régionaux, sur le terrain, en appui ou même dans les bureaux, qui ont contribué à la gestion de crise et qui restent encore aujourd'hui pleinement mobilisés. Il y a, bien entendu, en premier chef, le SPW dans son ensemble, qui a fourni les supports logistiques, administratifs et communicationnels – vous avez pu vous en rendre compte – nécessaires à l'exécution du travail de terrain, l'ARNE et le DNF, en particulier, précieux par sa connaissance fine du terrain sur lequel cette catastrophe s'est déroulée, mais aussi le secrétariat général avec ses communicants et le CORTEX pour la coordination de l'action régionale en liaison avec les services du gouverneur, le SPW MI, pour la gestion des barrages et de la mobilité, ainsi que le SPW IAS, qui s'est mobilisé en soutien des publics vulnérables et du suivi psychosocial des agents déployés sur le terrain. Sans oublier tous les autres acteurs régionaux également mobilisés, comme l'AViQ, l'ISseP, l'AWAC, la SWDE, VisitWallonia pour les aspects liés à la santé publique, aux analyses et aux actions nécessaires en matière de qualité de l'air et de l'eau, ainsi que d'information envers les opérateurs et les touristes présents sur place.

Je tiens à rappeler que le plan d'urgence provincial est toujours en cours. Nous sommes encore en gestion de crise et les équipes opérationnelles restent mobilisées. La priorité reste la gestion de la situation, sa stabilisation et la gestion directe des conséquences.

L'évaluation aura bien lieu – c'est d'ailleurs une obligation légale –, mais une fois que la situation sera rétablie.

Une commission thématique se réunit ce matin de manière anticipée. Nous allons avoir des échanges sur la gestion de crise, sur l'état de préparation de la Wallonie ou encore sur les actions à mener pour rendre la Wallonie plus résiliente dans un contexte de changement climatique. De tels échanges sont bien évidemment normaux. Cela a été accepté à l'unanimité, c'est une bonne chose. Je dirais même qu'ils sont nécessaires dans le cadre d'un exercice démocratique, mais ils sont aussi – vous vous en rendez, à mon avis, compte – en partie prématurés. C'est bien une première discussion. Celle-ci en amènera évidemment d'autres. Cela a été dit jeudi dernier à la Chambre : les braises sont encore chaudes là-bas et cela prendra du temps avant qu'elles puissent refroidir et le temps des intervenants mobilisés 24 heures sur 24 depuis deux semaines est réservé prioritairement à l'opérationnel.

Je me suis rendu à plusieurs reprises sur le terrain depuis le début de la crise et, hier encore, avec la Commissaire européenne en charge de la gestion de crise. Je peux vous assurer que la mobilisation de nos services et de l'ampleur de l'investissement que cela représente, car, si une telle crise est gérée au niveau provincial, comme vous vous en doutez, la Région a été largement impliquée sur le terrain, et ce, depuis le début de la crise.

Enfin, la communication faite hier par le Parquet de Liège ouvrant une information judiciaire nous oblige – vous le comprendrez – à une prudence de circonstance afin de ne pas entraver les travaux de la justice. Je ne vais pas refaire ici la main courante précise des événements qui se sont déroulés depuis le 14 août, largement et factuellement précisés par le ministre de l'Intérieur jeudi dernier à la Chambre. Je souhaite néanmoins insister sur la temporalité de l'implication régionale en la remettant dans son contexte.

En mai 2025, le Gouvernement a approuvé le Plan régional de gestion de crise, le PRGC, basé sur une analyse régionale de risques de novembre 2024, dans laquelle sécheresses, vagues de chaleur et feux de forêt sont évidemment repris. Ces thématiques font par ailleurs l'objet du travail de veille prospective du CORTEX sur les risques émergents. Leur rapport de janvier 2026 pointe l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes comme signal de changement.

Le Plan régional de gestion de crise peut être considéré comme un plan faîtière, voué à être complété par plusieurs plans intersectoriels de gestion de crise, les PISC. Le premier PISC, dédié aux inondations, a été validé en fin juin dernier par le Gouvernement wallon, enrichi des mesures correctrices prises à la suite du tout premier exercice de gestion de crise régional organisé

par le CORTEX, le 18 mai dernier, et surtout d'une mise en situation réelle à l'occasion des importantes inondations des 30 et 31 mai derniers. Des PISC sur d'autres thématiques sont en préparation.

Le Gouvernement du 7 juillet se penchait, quant à lui, sur les situations de vagues de chaleur, et a donné lieu à des actions et des directives envers tous les SPW et UAP :

- un monitoring des activités et situations potentiellement critiques pour chaque secteur ;
- la bonne exécution des mesures inscrites dans le plan Forte Chaleur et Pics d'ozone et des mesures administratives internes ;
- la remontée systématique des problèmes vers le CORTEX ;
- la sensibilisation de chacun, notamment au travers de ses médias de communication et son secteur d'activité, aux gestes et aux comportements à adopter face aux situations particulières que rencontrent les publics vulnérables et isolés, ainsi qu'aux numéros d'appel d'urgence ;
- la tenue d'une Celex « Vagues de chaleur » avec tous les services régionaux concernés.

Par ces éléments, je tiens à souligner que nous ne partons pas de nulle part en matière d'anticipation et de gouvernance de crise. Ces processus, et ceux que je vais vous expliquer par la suite, peuvent sembler complexes, avec leur jargon particulier, leurs cellules et leurs plans, d'autant que l'organisation régionale doit s'insérer dans la chaîne fédérale de gestion de crise. Cette complexité est le reflet de notre lasagne institutionnelle. L'essentiel est que chacun sache ce qu'il doit faire et communiquer lorsque la crise survient.

En ce qui concerne le risque d'incendie, il est monitoré en permanence par les services régionaux. Depuis avril dernier, des cellules d'expertise se sont réunies à de multiples reprises.

Pour savoir de quoi on parle, ces Celex sont des cellules d'expertise pluridisciplinaires. Il existe à ce jour des Celex « Crues », « Incendies et sécheresse », « Vagues de chaleur » ou encore « Intempéries ».

Les Celex sont activées par le CORTEX dans deux situations :

- soit en dehors des périodes de crise, où une Celex par thématique est organisée au moins une fois par an dans une logique d'amélioration continue ;
- soit en cas de menace d'un événement dangereux, pour analyser un risque, l'anticiper et gérer ses impacts potentiels dans les domaines relevant des compétences de la Région wallonne.

La composition des Celex varie selon la thématique concernée. Elle regroupe des représentants de services internes et parfois externes à la Région. Concernant la Celex « Incendies » en particulier, sa composition de

base regroupe le CORTEX, le SPW ARNE – DNF –, le SPW Communication, l'IRM, les zones des secours et les gouverneurs. En fonction de l'ampleur, des besoins et du degré de criticité, la Celex peut aussi être élargie au SPW MI – notamment la Direction des barrages et le Perex –, au SPW IAS, à l'AViQ, à la SWDE, à l'ISSeP ou encore l'AWAC. Vous l'aurez compris : pendant la période de crise, cela a été élargi à ces administrations.

Les rapports des cellules d'expertise sont ainsi transmis à tous les services régionaux concernés, mais aussi, c'est là un point important, aux autorités compétentes pour la gestion des situations d'urgence, les communes, les gouverneurs et les zones de secours.

La participation systématique des gouverneurs aux Celex « Incendies » dès le mois de juin est un autre élément important. En effet, ils pouvaient ainsi disposer directement des informations utiles pour prendre leurs décisions et leurs mesures de police administrative.

Vous avez évidemment vu fleurir des arrêtés des gouverneurs dans toutes les provinces. Cela a permis au territoire régional d'être quadrillé par des arrêtés de police provinciaux visant l'interdiction de toute une série d'activités susceptibles de provoquer un départ de feu. Toutes ces mesures d'interdiction, accompagnées de recommandations, ont été prises dès le 25 juin et sont d'ailleurs toujours en vigueur.

Entre le 15 mars et le 13 août, 19 Celex « Incendies et sécheresse », avec plusieurs bulletins d'information du CORTEX ont pu être transmis aux autorités. La Celex du 10 août était particulièrement importante puisque le risque d'incendie y était décrit avec un niveau élevé et des niveaux encore plus hauts prévus pour les 14 et 15 août – niveau de risque jaune à orange –, et ce, tant en milieux ouverts qu'en milieux forestiers. Un risque particulier accru était prévu le 15 août dans les milieux ouverts avec risque orange, voire même rouge localement. La Celex « Sécheresse » du 13 août – la veille de l'incendie – estimait encore le risque d'incendie modéré à élevé en milieux forestiers, et à nouveau élevé à très élevé en milieux ouverts. Il y était fait état de campings sauvages et feux de camp constatés, alors que les interdictions des gouverneurs sont en vigueur, donnant lieu à des vérifications renforcées à plusieurs endroits stratégiques.

Je voudrais à cet égard donner quelques précisions tant factuelles que juridiques, pour apporter de la nuance aux informations qui ont pu circuler, tant dans la presse que sur les réseaux sociaux, laissant croire aux gens que rien n'aurait été fait. J'évoque ici la question légitime du drapeau rouge.

Quand on parle des Hautes-Fagnes, il y a en fait plusieurs réalités différentes :

- le territoire des Hautes-Fagnes est une notion géographique. Ce territoire comprend une mosaïque de terrains appartenant à la Région

wallonne, à différentes communes ou encore à des propriétaires privés. Ces terrains peuvent avoir des statuts différents, comme forêt soumise au régime forestier, réserve naturelle, terrain privé, et cetera ;

- le parc naturel des Hautes-Fagnes-Eifel, beaucoup plus vaste que la réserve naturelle, n'est lui pas propriétaire des terrains compris dans son périmètre. On y retrouve une forêt communale, une réserve domaniale ou encore une propriété privée. Le parc constitue une structure de coordination territoriale qui remplit des missions de conservation de la nature et de sensibilisation ;
- la réserve naturelle domaniale des Hautes-Fagnes correspond à des terrains précisément identifiés et bénéficiant du statut juridique de réserve naturelle. La gestion administrative et écologique relève ici exclusivement du Département de la nature et des forêts du SPW ARNE. C'est à ce niveau que l'on retrouve le drapeau rouge, directement lié à la gestion de la réserve naturelle.

Le mécanisme du drapeau rouge a une base légale précise : l'article 53 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2024 relatif à la conservation de la nature, complété par l'arrêté ministériel du 26 mars 2025 sur la circulation dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes. Il permet aux chefs de cantonnement de limiter la circulation, notamment en cas de danger pour les personnes en raison d'un risque d'incendie.

Un des critères utilisés par le DNF pour estimer le risque de propagation d'un incendie est lié à un phénomène précis : la combustion des fanes séchées de molinie, une graminée qui s'embrase comme de la paille. C'est un phénomène de printemps, pas d'été : au printemps, la molinie de l'année précédente est morte et sèche. C'est pourquoi le drapeau a été hissé du 23 avril au 4 mai derniers, puis levé quand les pluies sont revenues. Selon l'évaluation du DNF, malgré la sécheresse générale en Wallonie le 14 août, la végétation herbacée des milieux ouverts de la réserve était toujours verte. Le drapeau rouge n'a dès lors pas été hissé.

En outre, le DNF précise que le drapeau rouge ne concerne qu'une proportion réduite des voies de circulation de la réserve. Une fermeture générale et durable de toutes les voiries qui traversent ou longent la réserve n'est pas possible via ce dispositif. L'incendie s'est d'ailleurs déclaré dans une zone à l'écart des voies de communication qui auraient été concernées par une telle mesure.

Il ne faut pas perdre de vue que le monitoring du risque était bien activé depuis le début du printemps, avec des niveaux jaune, orange ou rouge en fonction des conditions. De nombreuses interventions avaient déjà eu

lieu, que ce soit dans le Sud namurois ou dans le Hainaut, pour des départs de feu ou des feux qui ont heureusement été rapidement maîtrisés, mais qui avaient déjà largement mobilisé nos zones de secours.

Si l'on se place dans le cycle du risque, tout ce que nous venons de voir fait partie du travail d'analyse de risque, de prévention et de préparation. Lorsque l'incendie s'est déclaré dans les Hautes-Fagnes le 14 août, une autre dynamique s'est mise en place, à savoir celle la gestion de situation d'urgence.

Dès que la phase provinciale d'urgence a été déclarée, c'est-à-dire très rapidement, une heure et demie après que le feu a été constaté, le gouverneur de la Province de Liège, qui a le pilotage et la coordination stratégique de la situation d'urgence, a convoqué la Région au sein de son Comité de coordination provincial, le CC-Prov, via des représentants du CORTEX et du DNF. Cinq disciplines composent ce comité : les pompiers, la police, les secours médicaux et psychosociaux, la communication et l'appui logistique. C'est au sein de cette dernière, c'est-à-dire la discipline 4, que ces agents se sont retrouvés avec la protection civile et la Défense. En parallèle, des agents du DNF ont immédiatement pris place au sein du poste de commandement des opérations – que l'on appelle communément le PC-Ops – sous la direction d'un pompier directeur des opérations ainsi que directement sur le terrain afin de guider tous les services d'intervention dans cette zone très peu accessible.

En outre, l'équipe Communication du SPW a été sollicitée d'emblée afin d'appuyer la communication de crise, la communication étant une discipline en tant que telle, directement liée et sous l'autorité du gouverneur. Son rôle était de fournir un soutien de deuxième ligne et de relayer tous les messages via les canaux régionaux.

Le lendemain, le samedi 15 août, on assiste à un changement d'échelle. Les premières évacuations de population sont décidées, les renforts interzonaux et internationaux s'amplifient, le feu progresse et les conditions sont difficiles avec un vent tournant à 360 degrés dont la direction était difficile à anticiper.

Vu la mobilisation encore accrue de plusieurs départements régionaux, avec le DNF, le SPW MI, la Direction des barrages-réservoirs, le Perex pour la fermeture des différentes voiries, le SPW Communication, la SWDE ou encore l'aérodrome de Spa pour l'appui aérien sollicité dans le cadre de la solidarité européenne, le niveau du Plan régional de gestion de crise passera de criticité 2 à criticité 3 en fin d'après-midi.

Ce passage en niveau 3 de la gouvernance de crise régionale entraîne la mise en place des structures ad hoc, à savoir une cellule administrative de gestion, la Celadmin, avec le secrétaire général et les directeurs généraux du SPW, et une cellule de communication,

communément appelée la Celcom. Le Gouvernement a bien entendu été informé par le CORTEX, dès le déclenchement du Plan particulier d'urgence et d'intervention provincial spécifique aux Hautes-Fagnes le 14 août. Notre gestion régionale sera dès lors rythmée par les réunions de Celadmin, des Celex, à raison de trois, voire quatre par jour, du feed-back vers le Gouvernement et de la participation de la Région à la stratégie de montée en puissance décidée au Centre de coordination provincial et au Poste de commandement opérationnel.

Nous avons activé tant nos structures stratégiques et nos outils d'expertises que nos capacités opérationnelles de terrain. Le secteur régional, sans doute le plus directement concerné par le terrain, était et reste le SPW ARNE, qui avait finalisé un nouveau plan interne de gestion de crise pour les incendies en milieux naturels fin avril. Ce plan s'est lui aussi naturellement activé au niveau rouge.

Du dimanche 16 au mercredi 19 août, nous avons continué ce travail sur tous les niveaux : stratégique, tactique et opérationnel, toujours sous la coordination provinciale et en bonne intelligence avec les différents acteurs, qu'ils soient communaux, provinciaux, fédéraux, germanophones, internationaux ou de la société civile. Le Gouvernement s'est en outre réuni par vidéoconférence le mardi 18 août avec la Celadmin.

Le jeudi 20 août, le feu est en passe d'être contrôlé, voire maîtrisé, et le nombre de réunions des cellules du Plan régional de crise s'adapte pour garder un rythme en phase avec la situation, tout en maîtrisant l'opérationnel. Le vendredi 21, le feu est décrit comme ne devant plus s'étendre. Une vigilance extrême reste de mise en raison de possibles reprises, l'ensemble des dispositifs nécessitant le maintien de la phase provinciale et du niveau 3 du Plan régional de gestion de crise. Ce week-end, les services se sont relayés pour continuer à lutter contre les reprises du feu et noyer les zones incendiées. Depuis le début de cette semaine, l'enjeu n'est plus la montée en puissance des moyens de lutte, mais le maintien d'une surveillance suffisante et l'organisation de la transition vers le rétablissement, et ce, toujours sous la direction stratégique du gouverneur.

Certains axes routiers ont pu être rouverts, certes avec des limitations, permettant tout doucement à la vie de reprendre ses droits, sans mettre en péril la sécurisation du site et la veille sur les reprises de feu. Le Plan provincial est toujours activé, et notre Plan régional de gestion de crise est maintenu en degré de criticité 3, même si les dispositifs ont été allégés.

Actuellement, la question n'est plus seulement de savoir si l'incendie est maîtrisé ; il faut s'assurer que la réduction des moyens, la réouverture du territoire, l'information des populations et le passage au rétablissement se font de manière coordonnée, sans

créer de rupture entre le plan provincial et les suivis sectoriels.

Après cette partie axée sur la gouvernance du risque, j'en viens maintenant à des thématiques spécifiques relevant de compétences régionales.

Tout d'abord, la coordination régionale, comme je l'ai déjà dit, la permanence du CORTEX a été mise dans la chaîne d'alerte par le Centre de coordination provincial, et a initié les procédures Celex en suivant le Plan régional. Quatre agents ont été mobilisés en permanence depuis le 14 août, dans un système de rotation.

Ensuite, sur la gestion du territoire et les accès au terrain, le DNF a constitué l'un des principaux apports humains régionaux sur le terrain, avec une quinzaine d'agents du DNF présents simultanément, principalement des agents connaissant très bien le territoire afin de soutenir et de guider les autorités de crise et les services de secours. Des rotations ont ensuite été organisées pour assurer la continuité de cette présence dans la durée. Au total, une quarantaine d'agents ont directement été impliqués. Ce fut sans doute l'intervention la plus intense et la plus visible sur le terrain, sans compter leur présence aux différents organes de gouvernance.

Le DNF a notamment :

- guidé les équipes de secours dans un terrain qui, comme vous le savez, est particulièrement complexe ;
- fourni une expertise sur les tourbières, les massifs forestiers et les milieux naturels ;
- fourni de la cartographie. Celle-ci a pu être intégrée dans l'outil fédéral de gestion de crise Paragon par le CORTEX. Elle a fait l'objet d'actualisations dynamiques en fonction de l'évolution sur terrain en collaboration avec les équipes d'intervention ;
- analysé l'évolution des foyers et les risques de propagation ;
- identifié les secteurs écologiquement sensibles ;
- participé à la sécurisation du périmètre et assuré la gestion des accès et des fermetures de zones.

Au niveau de la mobilisation de la ressource en eau et de l'appui aux moyens d'extinction, dès le début de la crise, les infrastructures régionales ont été mobilisées :

- les barrages d'Eupen, de la Gileppe et de Robertville ont été mis à contribution et impliqués dans l'organisation des points d'écopage et de pompage, les norias des tracteurs et citernes, avec l'appui des agriculteurs et des gestionnaires des barrages ;
- le canal Albert, dont une portion a été fermée pour permettre l'écopage et l'approvisionnement en eau des avions de lutte contre l'incendie, notamment adapté pour les avions suédois ;

- la Direction des barrages-réservoirs du SPW MI a organisé des permanences locales continues, avec la mobilisation des équipes de jour comme de nuit, pour gérer les prises d'eau, le trafic des citernes et tracteurs, la sécurité des installations et les demandes des secours. À partir du 18 août, cette permanence est d'ailleurs formalisée par une présence sur site de 7 heures à 23 heures, complétée la nuit par un agent de garde joignable par les pompiers.

Au total, trois points permanents de prélèvement ont été créés et sécurisés par le SPW MI, et qui ont été aménagés pour permettre l'approvisionnement continu des camions-citernes et du matériel agricole. Ce service a également coordonné les prélèvements des hélicoptères, adapté les débits des ouvrages et assuré le suivi des retenues.

Au niveau de la sécurisation de l'approvisionnement et de la qualité de l'eau, il a fallu bien entendu opérer une distinction importante entre l'eau mobilisée pour l'extinction des feux et l'eau potable. Certaines réserves et certains captages ont été préservés de tout prélèvement destiné à l'incendie. Ensuite, la problématique des retombées de particules et de la pollution potentielle des captages a conduit à des analyses complémentaires par la SWDE et la Direction des eaux souterraines du SPW ARNE.

Au 20 août, les analyses réalisées en sortie des infrastructures SWDE proches du plateau étaient conformes aux normes sanitaires et aucun risque pour l'eau distribuée n'était identifié. Toutefois, une surveillance dans la durée a été mise en place avec communication du Centre de coordination provincial pour avoir une information la plus directe possible. Par ailleurs, une analyse scientifique approfondie concernant les conséquences environnementales potentielles liées à l'utilisation de produits mouillants ou retardants a été menée en urgence, à la demande des pompiers, et concertée entre les agents du SPW ARNE, de l'ISSeP et de la SWDE. L'avis étant défavorable pour des raisons environnementales et vu l'absence de menaces envers les citoyens et le bâti, la lutte contre le feu a été poursuivie à l'eau.

Au niveau de la qualité de l'air et du suivi des fumées, le réseau de surveillance réglementaire de la qualité de l'air est principalement conçu pour suivre la pollution atmosphérique structurelle et paramétré pour des périodes au-delà de 24 heures, lequel amène à une information automatique vers les différentes autorités de gestion de crise.

Lorsqu'un événement accidentel, comme un incendie, produit un pic brutal et localisé de particules, le système n'est pas conçu pour une logique d'alerte de crise. Il ne s'agit pas d'un dysfonctionnement, mais d'une inadéquation du système à un tel événement.

À la suite de ce constat, un dispositif exceptionnel de surveillance de la qualité de l'air a été mis en place par le SPW ARNE, l'AWAC, l'ISSeP et la Cellule interrégionale de l'environnement, communément appelée CELINE.

Les principales actions furent dès lors :

- la participation de l'AWAC à toutes les réunions de crise dès le 16 août ;
- la surveillance continue des concentrations en particules fines ;
- la diffusion d'informations vers les autorités et le public ;
- le déploiement de 11 mini-stations autour de l'incendie par l'ISSeP ;
- l'installation de deux remorques mobiles de mesures à Jalhay et Eupen, près d'établissements scolaires ;
- un suivi spécifique du monoxyde de carbone et des particules fines ;
- la création d'un système d'alerte spécifique temporaire en cas de dépassement.

Si une solution temporaire – je la salue bien évidemment – a pu rapidement être mise en place lors de cette crise, il conviendra de se pencher sur la question de manière plus structurelle afin de permettre de couvrir des épisodes de pollution de l'air liés à des incendies, qu'ils soient naturels ou encore industriels. Cette réflexion concerne les services régionaux, mais aussi la cellule interrégionale CELINE, je vais dès lors interpellier le CODECO à ce propos.

Au niveau des aspects sanitaires et de santé publique, dans un premier temps, des recommandations validées au niveau du Centre de coordination provincial ont été communiquées à la population, soit via l'outil fédéral BE-Alert, soit via le numéro d'appel 1771. Le message central est d'éviter l'exposition aux fumées. Pour les zones les plus affectées, les recommandations étaient de rester à l'intérieur, de fermer portes et fenêtres et d'éviter les efforts physiques extérieurs. Le port de masques était recommandé aux personnes travaillant à proximité de l'incendie, aux personnes vulnérables ou en cas d'inconfort liée aux fumées. Rapidement, un travail conjoint de l'AViQ, de l'ISSeP et de l'AWAC a permis d'affiner les recommandations vers les différents types de public.

Par ailleurs, l'AViQ a activé le stock régional de masques FFP2 afin de répondre aux demandes émanant à la fois des acteurs de terrain engagés dans la lutte contre l'incendie et des communes également confrontées aux impacts des fumées liées à l'incendie. Sur base des premières estimations communiquées par les services de secours ainsi que des autorités locales, près de 60 000 masques ont été rapidement mis à disposition.

La stratégie retenue a consisté à donner la priorité aux intervenants présents sur le front de l'incendie, ainsi

qu'aux publics les plus vulnérables. L'AViQ a, en parallèle, recensé les besoins de ses collectivités et de celles relevant du SPW IAS afin d'assurer leur approvisionnement direct. Pour répondre aux sollicitations des bourgmestres, un stock complémentaire a été mobilisé afin de permettre aux communes les plus touchées d'organiser elles-mêmes la distribution de masques en fonction des besoins identifiés localement.

Au niveau de la gestion des routes et de la mobilité, le SPW MI, en particulier Perex, en collaboration avec la police, a pu organiser rapidement :

- la fermeture de certaines routes ;
- des itinéraires de déviation, notamment vers Eupen et Butgenbach ;
- la mobilisation des panneaux à messages variables et l'appui à la signalisation.

En outre, le SPW MI a pu donner son appui à l'empierrement des chemins rendus ensuite impraticables par les pluies.

Au niveau des appuis aux opérations aériennes, outre la mise à disposition et la sécurisation des lacs pour l'écopage et la fermeture des activités autour de ceux-ci, l'aérodrome de Spa, comme vous le savez, a été sollicité et, dès le 16 août au matin, l'aérodrome était opérationnel pour recevoir tanker et hélicoptères. Il a ainsi servi de base avancée AirOps pendant la crise avec une capacité de carburant aéronautique disponible sur site, auxquels se sont ajoutées les opérations de réapprovisionnement. L'aérodrome a également mis à disposition des équipages une salle de coordination, un espace de repos et la logistique nécessaire.

Les effectifs du SPW ont également été renforcés afin d'assurer des plages opérationnelles très étendues, parfois dès 5 heures du matin jusqu'à très tard le soir. Parmi la dizaine de moyens aériens simultanément disponibles ou intégrés au dispositif au plus fort de l'engagement, on pouvait compter sur un drone du SPW.

Au niveau du secours animalier et du bien-être animal, afin de venir en aide aux animaux, un coordinateur en secours animalier a été intégré à la discipline 1 « Pompiers » au Centre de crise provincial. Celui-ci a veillé tant au bien-être des petits animaux domestiques évacués avec leurs propriétaires qu'à la gestion professionnelle et spécifique de la faune sauvage touchée par l'incendie, en collaboration avec les vétérinaires urgentistes secours et catastrophes – les VUSC – et le DNF. Je souhaite qu'une réflexion soit menée pour pérenniser ce type de fonctionnement via l'inscription de la notion de secours animalier dans les textes fédéraux organisant la gestion de crise. Je vais d'ailleurs saisir le CODECO à ce sujet.

Concernant les animaux touchés, il est prématuré à ce stade de tirer un bilan. L'impact sur la faune sauvage

sera très probablement hétérogène, entre grands mammifères ayant la capacité de fuir et petites espèces qui ont probablement été davantage piégées et ont souffert de l'inhalation de fumée.

Des recommandations ont en outre été diffusées sur les canaux de communication régionaux pour protéger les animaux domestiques et savoir comment réagir face à un animal sauvage en détresse.

Au niveau de la communication, je rappelle que la Région n'était pas l'autorité de gestion de la phase provinciale, mais qu'elle a mobilisé de manière coordonnée ses compétences, ses infrastructures et ses administrations pour soutenir directement la gestion opérationnelle et traiter les conséquences relevant de ses compétences.

À la demande du Centre de coordination provincial, le SPW Com s'est articulé avec la D5 provinciale, discipline responsable de l'information à la population et de la communication. Le SPW Com s'est mobilisé et a mobilisé ses outils pour relayer et amplifier les messages : interventions des porte-parole, site wallonie.be, réseaux sociaux, Wallonair, relais vers les communes et coordination des messages santé-environnement ainsi qu'implication du 1718.

Il est évidemment trop tôt pour se lancer dans des bilans définitifs et chiffrés, dans un décompte précis de tous les moyens et de toutes les forces engagées. Cela fera l'objet d'une procédure spécifique et réglementaire quand la phase provinciale sera levée. La phase dite de rétablissement pourra ensuite démarrer.

Si l'on peut considérer que la phase la plus aiguë de la crise est désormais passée, nous devons rester vigilants, car le terrain est toujours propice aux reprises, qu'il faut être capable de maîtriser rapidement, tout en permettant aux équipes de terrain de se relayer et de se reposer.

Néanmoins, tout comme nous avons mis en place une veille, grâce aux Celex qui ont précédé et que nous avons agi pendant la crise sous la coordination stratégique provinciale, il convient également que nous anticipions déjà la postcrise. C'est ce que le Gouvernement est occupé à faire. Au-delà de la séance de demain, où le Gouvernement débattera de la stratégie wallonne d'adaptation face aux changements climatiques et des mesures de renforcement de la préparation du territoire, nous travaillons d'ores et déjà, avec les services régionaux, sur les impacts plus directs de l'incendie.

Du point de vue environnemental, l'évaluation de l'impact de l'incendie et la préparation de la restauration ne pourront s'envisager qu'une fois la zone accessible.

Les enjeux identifiés à ce stade par le SPW ARNE concernent :

- la dégradation de la qualité de l'eau, j'ai déjà pu l'évoquer ;
- la perte de capacité de rétention hydrique du milieu également ;
- les impacts sur les habitats naturels ;
- les risques pour les populations piscicoles ;
- les impacts sur la biodiversité des Hautes-Fagnes.

La gestion de l'espace naturel des Hautes-Fagnes répond déjà à une stratégie réfléchie, cohérente et de long terme, avec des objectifs clairement identifiés de protection de la nature et de la biodiversité, avec prise en compte raisonnable d'autres considérations, telles que le tourisme ou l'accessibilité des services de secours. Cette stratégie devra être réévaluée au regard des récents événements.

Les connaissances scientifiques existent. Les données existent. Les cartographies des risques existent. Les capacités de simulation progressent rapidement. Notre objectif sera désormais de mieux intégrer ces informations dans l'action publique afin que chaque décision d'aménagement, de gestion forestière ou de préservation de la nature contribue à renforcer la résilience du territoire wallon.

La restauration des Hautes-Fagnes sera un travail de longue haleine. Elle devra être menée avec les scientifiques, les gestionnaires de terrain, les associations de protection de la nature, les communes concernées et l'ensemble des partenaires concernés par cette gestion, avec pour objectif de reconstruire un écosystème plus résilient face aux défis climatiques de demain. L'ampleur des surfaces touchées, la diversité des enjeux concernés et la durée prévisible du rétablissement imposent désormais la mise en place d'une gouvernance spécifique en lien avec la reconstruction.

Les travaux qui devront être conduits au cours des prochains mois et des prochaines années concernent simultanément :

- la sécurisation des accès, des chemins et des infrastructures ;
- la restauration des milieux naturels et des habitats Natura 2000 ;
- l'évaluation et le suivi des impacts sur la faune, la flore et les tourbières ;
- le suivi des impacts hydrologiques et de la qualité des eaux ;
- la coordination des expertises scientifiques ;
- le pilotage budgétaire des actions de réhabilitation ;
- l'évaluation des conséquences économiques et touristiques.

Du point de vue touristique, le premier travail consiste à objectiver les pertes directement liées aux évacuations, fermetures et restrictions d'accès décidées par la gestion provinciale. Une concertation est engagée avec le secteur afin de distinguer les pertes assurables,

les éventuelles mesures existantes, comme les mesures annoncées par la ministre fédérale des Indépendants et des PME, ainsi que les situations qui nécessiteraient une réponse complémentaire.

La Cellule de coordination touristique associant ma collègue en charge du Tourisme, VisitWallonia, les fédérations professionnelles, les acteurs privés et les partenaires territoriaux, les maisons du tourisme, a été mise en place afin de :

- centraliser les remontées du terrain et éviter les sollicitations multiples des opérateurs ;
- identifier les hébergements, attractions et activités directement ou indirectement touchés, ainsi qu'estimer le nombre de touristes concernés ;
- coordonner les messages entre la Wallonie et la Communauté germanophone, parce que vous connaissez la particularité du territoire au niveau des Hautes-Fagnes.

La communication touristique a été centralisée par VisitWallonia afin de fournir une information actualisée et d'éviter qu'une présentation trop large de la zone sinistrée ne pénalise les territoires qui restent accessibles. En effet, l'impact de l'incendie sur les annulations et les reports de séjours dépasse le seul périmètre des communes directement situées à proximité du sinistre. L'ampleur de l'incendie et sa forte médiatisation ont contribué à installer un climat d'inquiétude auprès des visiteurs, entraînant des annulations ou des renoncements à des séjours, y compris dans des communes qui n'étaient pas directement touchées par l'incendie.

Quant aux agriculteurs et entreprises qui ont épaulé les services d'intervention, ils ont clairement répondu présents au rendez-vous de l'entraide et de la solidarité. Je ne dispose pas à ce jour d'un bilan complet permettant de connaître les situations de l'ensemble des différents intervenants, le Centre de coordination provincial étant toujours mobilisé sur le terrain.

Je peux néanmoins vous préciser que :

- d'une part, et comme le ministre de l'Intérieur l'a dit clairement jeudi dernier à la Chambre : tous ceux qui ont fait l'objet d'ordres de réquisition par le gouverneur seront indemnisés par le Fédéral ;
- d'autre part, les frais de carburant et d'intendance des bénévoles ont été pris en charge.

Enfin, j'envisage d'introduire une demande d'aide auprès du Fonds de solidarité de l'Union européenne en tant que catastrophe naturelle régionale. J'espère que cette démarche pourra aboutir.

Pour conclure mon intervention, je dirais que cet incendie nous rappelle une réalité : le changement climatique modifie les risques auxquels la Wallonie est confrontée. Nous devons nous y adapter. La lutte contre

le changement climatique a deux dimensions qui doivent avancer ensemble :

- réduire nos émissions ;
- rendre notre territoire plus résilient face aux conséquences qui sont déjà là et qui se répètent de plus en plus régulièrement. Nous ne partons pas de zéro.

En matière d'atténuation, le Gouvernement a renforcé la mise en œuvre de sa politique climatique au cours de la législature, et implémente le plan Air-Climat-Énergie 2030.

En matière d'adaptation, les canicules, les inondations, les épisodes de sécheresse et les risques pour nos forêts sont documentés depuis plusieurs années. Pendant deux ans, une quarantaine de chercheurs ont travaillé sur les vulnérabilités de la Wallonie et produit plus de 700 cartes. Les Hautes-Fagnes figuraient d'ailleurs parmi les zones identifiées comme exposées au risque d'incendie. Ces cartes ne permettent évidemment pas de prédire qu'un incendie va démarrer tel jour, à tel endroit. Elles permettent d'identifier les zones vulnérables et doivent maintenant nous aider à prendre les bonnes décisions. C'est précisément le travail engagé par la ministre du Climat : passer du diagnostic à l'action, avec une vingtaine de mesures concrètes attendues d'ici la fin de l'année. Elles toucheront très concrètement l'aménagement du territoire, la construction, la protection des sols et la gestion de l'eau.

L'adaptation est par nature transversale. Chaque niveau de pouvoir et chaque ministre doit intégrer ces risques dans ses propres compétences, en transformant les diagnostics et plans dont nous disposons en décisions concrètes, applicables et soutenables.

Le retour d'expérience de cet incendie devra évidemment nourrir ce travail et faire évoluer la gouvernance de crise régionale. Si l'évaluation montre que certaines mesures doivent être renforcées ou accélérées, nous en tirerons les conséquences. Nous avons déjà des éléments très concrets à examiner : nos niveaux d'alerte, la surveillance de la qualité de l'air, l'accessibilité des zones à risque pour les secours – on a vu que c'était une vraie difficulté –, la disponibilité de moyens adaptés, la circulation de l'information et l'articulation entre les différents niveaux de pouvoir qui reste un challenge.

En outre, si des mesures de prévention sont pertinentes à prendre, elles n'empêcheront malheureusement pas un incendie de se déclarer. La question n'est pas de savoir pourquoi le Gouvernement n'a pas prévu les incendies de cet été, mais la vraie question est de savoir comment nous préparons le territoire à des risques qui vont devenir plus fréquents et potentiellement plus intenses.

Pour les feux de forêt, certaines mesures existent déjà : sensibilisation de la population, surveillance, entretien de certaines zones ou encore organisation des services d'intervention. Le travail en cours consiste justement à déterminer si ces dispositifs sont suffisants, s'ils doivent être renforcés et où se situent les éventuelles lacunes pour les combler.

À moyen et long termes, il faudra également agir sur la résilience de nos forêts, en adaptant progressivement leur gestion et, lorsque c'est pertinent, en favorisant des essences davantage adaptées aux nouvelles conditions climatiques. Ces actions ont des effets qui se mesurent sur plusieurs années, voire plusieurs décennies. On ne peut transformer la résilience d'une forêt en quelques mois.

Nous n'attendons pas le prochain événement climatique pour avancer, le travail est déjà en cours. Si nous voulons une stratégie d'adaptation qui soit réellement efficace et durable, il faut prendre le temps d'analyser l'existant, de croiser les données scientifiques avec les réalités du terrain et de cibler précisément les mesures qui apportent une réelle plus-value.

Le Gouvernement validera ainsi, ce jeudi, les objectifs stratégiques du plan d'adaptation de la Wallonie, tandis que le plan d'action lui sera soumis d'ici la fin de l'année.

Je vous remercie pour votre attention et je reste bien évidemment disponible pour toutes les questions que vous auriez.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Avant toute chose, je voudrais commencer par remercier celles et ceux qui ont été au front, qui le sont encore pour certains actuellement. Je voudrais aussi remercier chaleureusement les pompiers, les agents de la protection civile, les agents du DNF, les policiers, les militaires, les services communaux, les bénévoles, les agriculteurs qui sont venus avec leurs tracteurs, leurs citernes, leur matériel et qui ont prêté main forte pour combattre le feu. Pendant des jours, ces femmes et ces hommes ont travaillé dans des conditions extrêmement difficiles, au milieu de fumées, avec un risque réel pour leur propre sécurité. Sans eux, les conséquences auraient pu être bien plus graves.

Je veux également avoir une pensée pour les habitants qui ont dû quitter leurs maisons, pour ceux qui ont vécu plusieurs jours avec l'angoisse de voir le feu se rapprocher, pour les indépendants et pour les acteurs du tourisme qui ont subi également des fermetures ou des annulations.

Je pense enfin aux dégâts considérables causés à notre nature : plus de 3 300 hectares ont été touchés. Des arbres, des tourbières, des habitats naturels ont été détruits ou fortement endommagés. Des animaux ont été tués ou déplacés. Une biodiversité entière a été touchée et mettra parfois des années à se reconstituer. Ce sont aussi des dizaines de milliers d'heures de travail réalisées depuis des années pour restaurer les tourbières et les milieux naturels des Hautes-Fagnes qui sont partis en fumée.

Il faudra évidemment tirer le bilan plus complet de cet incendie. Je pense notamment aux agriculteurs qui sont venus avec leurs tracteurs, leurs citernes, leur carburant et qui ont passé des heures à aider les secours. Ce que je veux aussi dire, Monsieur le Ministre-Président, c'est que toutes celles et tous ceux que vous et nous avons applaudis pendant l'incendie, tous ceux qui étaient au feu, tous ceux qui combattaient ces flammes, ce sont aussi toutes celles et tous ceux que vos gouvernements ont méprisés avec de l'austérité dans ces services. Prenons le Département de la nature et des forêts. On a vu à quel point le DNF était essentiel, parce que les agents connaissent le terrain, les chemins, les accès aux parcelles, les endroits où les véhicules de secours peuvent passer, les points d'eau, les tourbières, les zones sensibles. Ils connaissent la végétation et les particularités des Fagnes. Ils peuvent guider les pompiers qui viennent parfois de très loin, comme on a pu le voir. Ils participent aussi à la surveillance des reprises, à la sécurisation des zones, à l'analyse de la propagation du feu et ensuite au suivi des dégâts environnementaux.

Pendant cet incendie, on a vu concrètement pourquoi nous avons besoin d'un DNF fort. Pourtant, c'est ce même DNF auquel votre Gouvernement impose l'austérité. C'est ce même DNF où les travailleurs dénoncent depuis des années le manque de personnel. C'est ce même DNF dans lequel votre Gouvernement a bloqué des recrutements. C'est ce même DNF où vous avez décidé de ne pas remplacer deux travailleurs sur trois. Rappelez-vous, c'est ce même DNF qui a dû aller en justice contre la Région wallonne parce qu'il n'avait pas les équipements de base nécessaires. Rappelez-vous, ils allaient travailler avec des bottes trouées, ils demandaient du matériel et ils ont dû à leur justice pour avoir gain de cause. C'est ce même DNF que vous applaudissez aujourd'hui – que nous avons applaudi –, mais qui a été méprisé pendant des années.

Il y a évidemment le DNF, mais je pense également aux pompiers. Je rappelle qu'ils demandent des moyens supplémentaires depuis des années et qu'ils alertent sur le manque de pompiers professionnels. Pas plus tard qu'hier, M. Gilbert est sorti dans la presse, une nouvelle fois, pour dire à quel point ils manquent de moyens, à quel point il faut inverser la pyramide des pompiers volontaires et pompiers professionnels. Aujourd'hui, notre système repose énormément sur les volontaires – je les salue, car ils font un travail formidable –, mais ils

coûtent moins cher et c'est plus facile de se reposer sur un système comme celui-ci pour imposer l'austérité.

Je veux vraiment saluer leur travail. Toutefois, face à la nouvelle réalité climatique, avec des incendies qui peuvent durer plusieurs jours, des interventions de plus en plus nombreuses et la nécessité d'avoir des relèves – on a tous vu à quel point les pompiers étaient fatigués –, on ne peut pas simplement espérer que les volontaires soient toujours disponibles. On a besoin aujourd'hui de plus de pompiers professionnels et de matériel adapté. Pour le dire clairement, on a besoin de refinancer nos services de secours.

À ce sujet, concernant le financement des zones de secours, je veux rappeler qu'il était prévu, depuis 2015, que le Fédéral le finance à hauteur de 50 %, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui. On l'a dénoncé à plusieurs reprises : le Fédéral ne paie pas sa part. Aujourd'hui, le Fédéral paie environ 25 % du financement des zones de secours. Le Fédéral ne paie pas la note. Aujourd'hui, non seulement on a besoin que le Fédéral paie sa part, mais on a surtout besoin d'un refinancement à la hauteur de cette nouvelle réalité. On va connaître beaucoup plus d'incendies de forêt, des sécheresses, des inondations, des tempêtes et des événements climatiques extrêmes. Les moyens considérés comme suffisants hier – qui ne l'étaient déjà pas, soyons clairs – ne le sont plus avec cette nouvelle réalité. On a besoin de plus de moyens, de véhicules adaptés, de citernes, de moyens de communications, de matériels de protection et de moyens aériens.

On ne peut pas avoir un débat sur cette catastrophe sans parler de la protection civile, que tout le monde applaudit aujourd'hui. La protection civile, on s'en souvient toujours quand il y a une catastrophe, c'est toujours comme cela. Toutefois, c'est bien cette même protection civile que le MR a contribué à démanteler au niveau fédéral, avec le Gouvernement Michel, le Gouvernement MR-NVA, en fermant quatre casernes sur six. Au total, ce sont 800 agents en moins, professionnels et volontaires.

Il faut être clair : aujourd'hui, votre parti a une responsabilité politique dans l'affaiblissement de notre protection civile. Aujourd'hui, après les inondations de 2021 et cet incendie, on voit à quel point elle est indispensable. On a besoin de reconstruire une protection civile forte. On a besoin d'une protection civile capable d'intervenir rapidement partout dans le pays, avec suffisamment de personnel et de matériel pour faire face aux catastrophes qui nous attendent.

Cet incendie nous a aussi montré à quel point nous sommes démunis en termes de moyens aériens. Oui, des hélicoptères belges sont intervenus – personne ne va le nier –, mais avec des capacités de largage limitées. Il a fallu environ 28 heures avant de disposer d'un hélicoptère néerlandais, le Chinook, qui, lui, a une capacité de largage nettement plus importante. Vingt-

huit heures ! Vous connaissez l'adage : « On peut éteindre un feu avec un verre d'eau si l'on s'y prend suffisamment tôt ». Ici, évidemment, il était compliqué d'avoir des capacités aériennes suffisantes pour intervenir assez rapidement. Quand on doit attendre autant de temps, cela ne facilite pas les choses.

Ces moyens posent la question des choix politiques faits par le Gouvernement fédéral. Je vais ici parler des milliards que le Gouvernement est en train de claquer dans des F-35. Pour cela, on trouve de l'argent, il n'y a pas de problème, mais quand on doit construire une véritable capacité aérienne civile pour combattre les incendies, là, il n'y a plus d'argent. Pour aider et refinancer nos services de secours, il n'y a plus d'argent. Quand nos pompiers demandent des moyens et du matériel, on nous explique qu'il n'y a pas d'argent. Pire, le ministre Quintin, en 2025, a même annoncé qu'il ne voyait pas la nécessité de dégager des moyens supplémentaires pour les services de secours. Ce n'est pas qu'il n'y a pas d'argent, c'est un choix politique. Ce manque d'investissement, c'est le résultat de vos choix politiques.

S'il y a bien quelque chose que nous apprennent ces catastrophes, c'est que cette austérité imposée à nos services de secours et à nos services publics en général a des conséquences : elle peut coûter des vies. On a vu en 2021 qu'elle a coûté des vies. Si l'on ne fait rien aujourd'hui, si l'on ne renforce pas maintenant nos services publics, elle risque encore de coûter des vies à l'avenir.

Il y a également quelque chose que l'on a pu voir à travers les crises que l'on vient de vivre – parce qu'il n'y en a pas qu'une –, c'est la passivité de votre Gouvernement. Je ne sais pas si tout le monde se rend compte de la passivité quand nous sommes face aux vagues de chaleur les plus meurtrières de notre histoire récente. Se rend-on compte des chiffres effrayants ? Près de 2 000 décès supplémentaires ont été enregistrés en Belgique. On a le bilan le plus lourd en termes de pertes de vies humaines en Europe. Se rend-on compte de cela ? La Wallonie a été particulièrement touchée. Finalement, qu'a fait votre Gouvernement ? Rien. Qu'a fait le Gouvernement fédéral pendant la canicule ? Rien.

On a eu droit à des déclarations complètement lunaires de Theo Francken, qui conseillait de rester calme dans sa piscine et de boire une petite bière, et l'on a eu le Premier ministre qui faisait des incantations aux dieux de la pluie au Japon, ce qui est complètement lunaire aussi. Pendant ce temps, des gens étaient littéralement en train de mourir de chaud. Je ne sais pas si l'on mesure bien ce qu'il vient de se passer dans ce pays.

Quand on a voulu avoir un débat sérieux sur la canicule au Parlement, rappelez-vous, on nous a dit : « Pas de panique, on verra après les vacances ». Mme De Bue, qui est ici, nous a expliqué qu'elle

touchait du bois pour qu'il ne se passe rien de grave pendant l'été. Voilà la réponse du Gouvernement et de la majorité. Ensuite, vous êtes partis en vacances. Le bois a brûlé et les Hautes-Fagnes étaient en feu. Cette attitude résume assez bien votre manière de gérer la crise climatique : toucher du bois pour qu'il ne se passe rien et faire le gros dos en attendant que cela passe. C'est inacceptable.

Pendant la canicule, on aurait pu agir davantage et l'on aurait pu développer des lieux de fraîcheur. Nous sommes venus avec des propositions, comme d'autres partis, mais vous n'avez rien voulu entendre. Vous avez juste voulu toucher du bois pour qu'il ne se passe rien et vous avez regardé les morts.

On aurait aussi pu prendre des mesures beaucoup plus ambitieuses pour les personnes âgées, les personnes isolées, les travailleurs exposés aux fortes chaleurs. On aurait aussi surtout pu dire : « Nous venons de connaître une vague de chaleur extrêmement importante, les sols sont secs, nous sommes en plein été, les risques augmentent, préparons-nous maintenant à ce qui peut arriver ».

Là non plus, Monsieur le Ministre-Président, vous ne pouvez pas dire que vous ne saviez pas – vous venez de le confirmer –, vous étiez au courant : des rapports avaient pointé le risque, le CERAC était assez clair. Il disait que les feux de végétation allaient devenir de plus en plus fréquents et plus intenses avec le réchauffement climatique. Il disait également que notre pays n'était pas suffisamment préparé. Il demandait une meilleure coordination, plus de soutien aux équipes d'intervention, de meilleurs systèmes de détection et une meilleure préparation des services de secours.

Il est quand même assez fou aujourd'hui de regarder les différentes réponses données au Parlement avant l'incendie. Vous-même, Monsieur le Ministre-Président, avez été interrogé à plusieurs reprises sur les risques de feux de forêt. Des parlementaires vous ont demandé si la Wallonie était prête. Ils vous ont demandé quels étaient les dispositifs. Ils vous ont demandé ce qui était prévu face à l'augmentation du risque. Or, aujourd'hui, quand on lit les réponses à la lumière de ce qui s'est passé le 14 août, on voit le décalage entre ce que disaient les experts sur l'urgence et la réalité de la préparation de la Wallonie.

On ne pouvait évidemment pas savoir que l'incendie allait se déclarer le 14 août, je n'ai pas dit cela, ni à quelle heure exactement, ni à quel endroit. Cependant, le risque, lui, était connu depuis longtemps. Je l'ai dit, le CERAC avait alerté, les scientifiques avaient donné l'alerte, même en 2021, en Commission d'enquête inondations – j'y étais –, M. Fettweis avait prédit les incendies. Votre ministre, Mme Dalcq, avait elle-même reconnu que le risque de feux de forêt augmentait et ne pouvait plus être considéré comme marginal.

Depuis 2024, nous avons une cartographie de la probabilité des incendies en Wallonie et les Hautes-Fagnes apparaissaient – vous l’avez même confirmé – parmi les zones les plus exposées. Aujourd’hui, l’image est très forte : le feu a pris là où les cartes indiquaient un risque élevé.

Malgré tout cela, que découvre-t-on encore dans les réponses de votre Gouvernement, quelques semaines avant l’incendie ? Que la cartographie des accès aux massifs forestiers n’est pas encore totalement généralisée, que l’analyse de vulnérabilité est toujours en cours, que la formation des agents du DNF est encore en déploiement, que le plan interne Incendie du DNF vient à peine d’être adopté, que les exercices régionaux consacrés spécifiquement aux incendies doivent encore être organisés.

Ce n’est pas drôle parce que la situation est dramatique, mais en 2021, les services travaillaient sur des exercices « sécheresse ». Aujourd’hui, vous l’avez confirmé, en 2026, les services travaillaient sur les inondations. C’est quand même paradoxal. Une des questions est de savoir comment on décrète que l’on va travailler sur les inondations alors que l’on est en pleine période de sécheresse. La réponse m’intéresse.

Oui, le risque était déjà là, mais toute une série d’outils pour y faire face était toujours en cours d’étude alors que l’urgence pointait son nez. C’est bien ce qui pose problème. Je ne dis évidemment pas que les agents n’ont rien fait, je ne dis évidemment pas qu’aucune mesure n’a été prise, et je ne dis pas non plus que personne n’a travaillé. Évidemment que des agents ont travaillé, que des cellules de vigilance ont été réunies, que des mesures de prévention ont été prises. Vous connaissez la nouvelle réalité climatique, mais, visiblement, vous n’avez pas tenu compte de cette réalité. Vous avez continué à préparer nos services sans tenir compte de l’urgence présente.

J’en terminerai ici. On a évidemment des dizaines et des dizaines de questions. Il y en aura aujourd’hui et il y en aura dans d’autres commissions permanentes. Aujourd’hui, ce qu’il m’intéresse de savoir, c’est si vous allez enfin donner au DNF les effectifs dont il a besoin. Allez-vous plaider pour un véritable refinancement de nos services de secours, à la hauteur des nouveaux risques climatiques, à la hauteur de notre nouvelle réalité ? Allez-vous défendre le renforcement de la protection civile que votre parti a participé à démanteler ? Allez-vous interpellier le Fédéral pour avoir un vrai plan national de lutte contre les feux de forêt ? Plus généralement, Monsieur le Ministre-Président, allez-vous enfin arrêter l’austérité dans les services publics qui doivent protéger la population ?

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Le 14 août 2026 est une date qui restera marquée dans la

région et, je pense, dans la Wallonie, voire dans tout le pays. Dans la région, tout le monde se souvient de l’heure et du moment où il a été informé qu’un incendie d’importance se déroulait sur le plateau des Hautes-Fagnes. C’est le toit de la Belgique, c’est un grand espace naturel qui relie le nord et le sud de la Communauté germanophone et de l’arrondissement de Verviers. On a tous une relation affective par rapport à ce magnifique espace naturel, avec des madeleines de Proust, des paysages qui nous semblent infinis, une faune et une flore assez exceptionnelles et notre caviar local, à savoir les myrtilles que l’on peut cueillir au début de l’été. Voir que cela peut brûler dans une telle ampleur fut littéralement un crève-cœur et une émotion encore bien présente sur le territoire aujourd’hui.

Je veux souligner la solidarité qui est venue naturellement et spontanément sur le terrain. Vous l’avez évoqué, Monsieur le Ministre-Président, les agriculteurs et les citoyens se sont mobilisés pour essayer de faire en sorte que l’eau ne manque pas à proximité de l’incendie, que les pompiers puissent en avoir directement en suffisance, mais aussi que les lignes, notamment de protection naturelle, par la présence de certaines routes puissent constituer un barrage. Grâce à l’arrosage systématique des agriculteurs dans les premières heures, l’incendie a pu être contenu dans un certain périmètre.

Je veux aussi souligner qu’une cellule de crise provinciale s’est mise en place très rapidement. Cet après-midi, à 15 heures, se déroulera la 55^e réunion de la cellule de crise. Je dois vous dire à quel point, en tant que bourgmestre concerné, j’ai pu être impressionné par l’énergie positive que tout le monde a mise, quel que soit sa position, sa discipline ou son régime linguistique, pour faire en sorte que cette crise soit la plus contenue possible. J’ai vraiment eu l’impression que la Belgique a fait tapis et a mis tous les moyens dont elle disposait, et ce, le plus vite possible. Au pic de la crise, 200 pompiers ont été mobilisés 24 heures sur 24 ; cinq communes étaient en état d’alerte : Baelen, Jalhay, Butgenbach, Waimes, Malmedy. Nous avons également vu la solidarité des communes voisines qui voulaient aider. Malheureusement, ceci nous rappelle les souvenirs de juillet 2021.

Notre pays compte 34 zones de secours ; 26 zones sont intervenues directement en Fagnes. Pour les huit autres, ce n’est pas par égoïsme qu’elles ne sont pas intervenues : elles ont protégé les autres zones qui étaient directement en intervention chez nous. C’est l’ensemble du pays qui est venu solidairement pour essayer de s’assurer que cette crise ne s’étende pas au-delà de ce qu’elle avait déjà pu avoir.

Concernant l’appui aérien, la police fédérale est intervenue très rapidement avec les moyens dont elle dispose : deux ou trois hélicoptères, deux Bambi Buckets – les paniers qui sont en dessous de l’hélicoptère –, d’une capacité de 800 litres avec, à un

moment donné, une montée en puissance jusqu'à neuf hélicoptères et avions qui volaient au-dessus du site, avec d'ailleurs une synchronisation et une coordination qui n'étaient pas toujours simple à assumer. Je tiens à souligner le fait qu'il n'y a presque pas eu de suraccident. J'aurais préféré vous dire qu'il n'y avait pas eu d'accident, mais il y a malheureusement eu, ce lundi, un accident entre une camionnette de pompiers et un camion de pompiers. Hormis ceci, il n'y a pas eu de suraccident alors que plusieurs centaines de personnes étaient sur le front de l'incendie, avec des fumées, des feux et des vents tourbillonnants qui faisaient en sorte que, parfois, le feu se dirigeait dans un sens, puis, la minute d'après, se retournait contre les travailleurs du feu, avec aussi des agriculteurs présents à proximité, sans autre moyen de communication que leurs téléphones.

Malgré tout, l'intelligence et le génie humain ont fait en sorte que tout le monde a essayé d'œuvrer pour limiter cela, sans se soucier d'une question soit linguistique, soit communautaire, soit de couleur politique. Je tiens d'ailleurs à remercier toutes les personnes qui ont pris le soin de demander des nouvelles ou simplement de donner spontanément de l'aide là où ils se trouvaient. Il y a aussi ce message de solidarité au sein de la Belgique qui doit être souligné sur les différents éléments. Les polices locales sont quant à elles montées en première ligne par rapport aux fermetures de voirie et à la sécurisation des lieux.

Par rapport à l'incendie de 2011, vous pouvez voir que, historiquement, tous les 15 ans en moyenne, les Fagnes connaissent un épisode d'incendie plus ou moins important. Comme M. le Ministre-Président l'a souligné, jusqu'à présent, la période la plus critique était essentiellement à la sortie de l'hiver, au début du printemps, quand les nouvelles herbes ne sont pas encore sorties et que celles de l'année dernière sont littéralement devenues du foin qui peut s'embraser très rapidement. Comme c'est un espace naturel assez grand et large, si vous vous retrouvez au milieu d'un incendie, il y a une difficulté d'intervention, d'où la gestion du drapeau rouge – j'y viendrai plus tard.

Quand je dis que la Belgique a fait « tapis », ce n'est pas simplement aux pompiers et à l'ensemble des zones qui ont travaillé que je pense, mais aussi à l'armée qui a été présente, notamment avec des véhicules Panther qui sont particulièrement impressionnants. Huit véhicules Panther étaient en effet présents, avec une capacité de 10 000 litres chacun, et ils ont pu intervenir durant la gestion de la crise aiguë. La police et les hélicoptères, j'en ai parlé également. Quant aux arroseuses antiémeute, je pense que c'est la première fois que la Belgique mobilise de tels véhicules pour une gestion d'incendie. L'aide européenne est également intervenue au plus vite, puisque au mois d'août, il y avait malheureusement beaucoup d'autres incendies qui faisaient rage en Europe. Ainsi, ce sont des hélicoptères hollandais, des hélicoptères allemands, des avions

suédois et des hélicoptères norvégiens qui sont venus compléter le dispositif de l'aide locale.

Pour donner un ordre de grandeur, quand la Croix-Rouge devait faire des repas au pic de la crise, 450 repas étaient faits par service. Cela montre à quel point il y avait du monde pour essayer de lutter contre ce sinistre. Sur place, c'était littéralement la tour de Babel avec les différentes langues, puisqu'il y avait les Allemands qui nous donnaient une aide précieuse sur le front est, du côté de Montjoie, alors qu'ils avaient eux-mêmes un incendie très important à quelques dizaines de kilomètres de l'autre côté de la frontière belge. Nous avons notamment les Limbourgeois qui ont protégé toute la frontière sud et qui sont arrivés avec plusieurs véhicules et plusieurs équipes. C'était en flamand qu'ils s'exprimaient. En l'air, il fallait parler en anglais. Il y avait également beaucoup de francophones. Il fallait coordonner tout cela. L'on entendait même du wallon avec les agriculteurs sur place.

La Wallonie était-elle prête ou pas ? En tout cas, par rapport à 2011, les zones de secours avaient déjà fortement investi sur différents matériels. Je pense à des véhicules dits « feux de forêt ». La zone impactée touchait trois zones de secours, à savoir la zone 4 Vesdre-Hoëgne & Plateau, la zone 5 Warche-Amblève-Lienne et la zone 6 à Eifel. Chacune de ces trois zones avait acquis, encore relativement récemment – 2025 –, des véhicules CCFM, c'est-à-dire des véhicules 4x4 de technologie française, destinés à lutter contre les feux de forêt. Ils sont intervenus directement, ainsi que des véhicules chenillés. Les zones de secours, les communes et les provinces qui les financent à travers la dotation de la Région wallonne étaient déjà montées en puissance pour la gestion des feux de forêt.

Par rapport à 2011, on bénéficie aussi d'images satellitaires permettant d'identifier où cela brûle, où sont les points chauds et quels sont les différents éléments. Tout cela n'a pas empêché d'avoir un feu de 23 kilomètres de périmètre, avec 2 895 hectares touchés directement par l'incendie et plus de 3 300 hectares concernés par cette notion.

Le premier élément, penser que la technologie nous permettra d'empêcher les feux de se produire me semble être un leurre. Pour beaucoup d'acteurs sur le terrain – à titre personnel, je ressors avec un sentiment d'humilité par rapport à cela –, le véritable *game changer* dans la gestion de l'incendie a été l'orage du mercredi. En effet, je vous parle de litres, les agriculteurs ont apporté des millions de litres, l'hélicoptère belge transporte 800 litres, l'hélicoptère hollandais 7 600 litres. Je me suis dit : « Quand les hélicoptères hollandais vont arriver avec 7 600 litres, on va changer de catégorie ». Quand vous voyez l'hélicoptère belge déposer ses 800 litres avec le plus de précision possible, par rapport à un front de flamme, vous avez le sentiment d'un dé à coudre. Or, 7 600 litres – 7,6 mètres cubes, il faut imaginer ce que c'est –, ce sont 10 dés à coudre. Cela ne

change rien. Par contre, les cinq millimètres de l'orage du mercredi 19 août, sur 3 000 hectares, ce sont 150 millions de litres qui sont déversés sur la zone en cinq minutes. Ainsi, la technologie aide et il faut continuer à y investir, car on voit bien que cela permet de lutter plus activement et de rentrer plus à l'intérieur. Cependant, penser que l'on parviendra, uniquement par la technologie, à limiter les effets du changement climatique et à faire en sorte qu'il n'y ait plus d'incendies et de conséquences dévastatrices, c'est un leurre.

Le deuxième élément, se dire « Oui, mais alors il suffit d'augmenter les mesures pour empêcher un feu de prendre », à cet égard, je dois vous dire tout mon respect pour les agents du DNF, notamment, pour la gestion de la crise et pour avoir su conduire les pompiers, qui venaient parfois de bien loin, dans des endroits aux noms souvent assez spécifiques, à moitié allemands, à moitié wallons et à moitié français. Même la prononciation des villages de Butgenbach, notamment Küchelscheid et Leykaul, a créé bien des difficultés pour nombre de personnes, certains pensant à un moment donné que toute la commune de Butgenbach avait été évacuée alors qu'il s'agissait de deux hameaux, fort charmants au demeurant.

Quand je dis toute ma solidarité par rapport aux agents du DNF, cela concerne aussi les publications des « experts » des réseaux sociaux qui affirment que c'est la faute à Pierre, Paul ou Jacques, à commencer par ce drapeau rouge alors que, comme vous l'avez évoqué, celui-ci n'est traditionnellement hissé qu'aux mois d'avril ou de mai. Je soulignerai également que les promeneurs sont souvent nos premières vigies. Par exemple, le 31 juillet 2026, il y a eu un début de feu près de la Croix des Fiancés, pour ceux qui connaissent. Ce sont des promeneurs qui l'ont signalé. Dès lors, heureusement qu'il y avait encore un accès aux Fagnes à ce moment-là parce que cela permet d'intervenir le plus rapidement possible.

Par ailleurs, une enquête est en cours ; ses conclusions nous diront s'il s'agissait bien d'un véhicule agricole ou non. Toutefois, si jamais il n'y a pas de travaux, des herbes folles s'accumulent à certains endroits et peuvent propager l'incendie. Il n'est pas possible de ne rien faire, puisqu'il faut s'assurer que les coupe-feux soient entretenus et ne pas arriver à une situation où ils propagent l'incendie. Or, l'herbe pousse au printemps et en été, au moment où le risque d'incendie est le plus élevé.

On ne pourra jamais garantir qu'il n'y ait pas un tesson de bouteille le long d'une voirie ou un papier de chique – ou de bonbon, comme on ne dit pas chez nous – translucide qui produise un effet de loupe. Même une goutte de rosée peut avoir cet effet. Après des semaines ou des mois de telle sécheresse et de telle canicule, même sans intervention humaine, ne fut-ce que par une

combustion interne, la lutte contre les incendies restera nécessaire dans les prochaines années.

Bien sûr, des enseignements devront être tirés de la gestion de cette crise. En termes de gestion de crise, tout le monde a fait de son mieux et les moyens, qui ont été mobilisés, matériels, technologiques et humains, belges et internationaux, étaient quand même particulièrement impressionnants. Il y a aussi cette notion de culture du risque : comment passe-t-on de la gestion de crise à cette culture du risque ? J'ai parlé des coupe-feux. Il y a aussi l'appui aérien et la Sécurité civile. Les investissements dans l'armée pourraient être hybrides, c'est-à-dire que nous pourrions en faire une utilisation mixte, à la fois pour la défense stratégique en tant que partenaire au sein de l'OTAN, mais aussi pour la Sécurité civile par rapport aux différents moyens existants. Ce serait une manière de concilier les investissements que la Belgique doit faire dans le cadre de la solidarité européenne et leur utilisation dans un but de protection des milieux naturels ou contre d'autres risques qui pourraient survenir.

Je me suis déjà exprimé au sujet du drapeau rouge : c'est une arme à double tranchant, car les personnes éventuellement présentes peuvent provoquer des incendies, mais, en même temps, elles sont aussi les premiers vigiles. Toutefois, j'imagine que nous n'aurons pas une interdiction d'aller dans les bois et espaces naturels de Wallonie du 15 juin au 31 août. Dès lors, comment va-t-on concilier ces différents éléments ?

J'ai rencontré sur le terrain l'équipe française venue nous assister avec son expérience. En effet, malgré toute leur technologie, nos voisins ont aussi des incendies chaque année. Quand il y a un feu, une équipe composée de trois personnes se rend sur place : un responsable de la police judiciaire, un responsable de la nature et des forêts et un responsable des pompiers. Ensemble, ils établissent un rapport pour essayer d'identifier les causes, mais aussi pour prendre tous les relevés afin que, quand les mêmes circonstances se présentent à nouveau, on puisse se dire « attention, un incendie s'est déclaré à tel moment, on est dans une situation similaire, peut-être qu'il faut adapter la circulation en forêt ou les travaux agricoles ou forestiers mis en place à ce moment-là ». Il ne s'agit pas de dire « Il suffit de, yakafokon », mais il faut tirer les enseignements des changements qui sont devant nous. C'est une expérience que nous pouvons acquérir ensemble. C'est un projet sociétal qui, selon moi, dépasse les clivages de majorité et d'opposition et va au-delà de l'investissement financier ; au contraire, c'est une question de savoir-faire, de *know-how* et de retours d'expérience sur ces différents éléments.

Je tiens également à attirer l'attention sur l'aspect économique : depuis le début de l'incendie, les hôtels et restaurants de la région subissent des dizaines, voire des centaines d'annulations. Les Fagnes représentent un dixième des nuitées en Wallonie. Or, si 3 500 hectares

représentent évidemment une superficie importante, toutes les Fagnes n'ont pas brûlé. La fagne de Ternell, du côté d'Eupen, est intacte ; les Fagnes, que je qualifierais de manière immodeste de malmédiennes, du côté occidental de la nationale 68, sont intactes.

Il y a eu un émoi et une demande de solidarité, souvent de la part de la population, pour savoir comment aider. Revenez voir chez nous, non pas les lieux du sinistre qui seront encore protégés et dans lesquels, pour rappel, il y a encore des fumées. En effet, du feu est encore présent à différents endroits. Le site est dangereux : des sapins et d'autres arbres peuvent tomber parce que les racines sont consumées. Par contre, il y a plein d'autres endroits à voir : les Hautes-Fagnes, les lacs, les différents musées, les attractions et les magnifiques promenades. C'est un message. Je pense que la Wallonie et Tourisme Wallonie devraient être – je suis sûr qu'ils le seront – au rendez-vous de cette solidarité et d'un plan d'action spécifique reprenant les différents éléments.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez rappelé que toutes les entreprises qui ont été réquisitionnées – qu'elles soient agricoles ou générales – et qui ont été très utiles dans la gestion de la crise seront indemnisées sur la base d'un arrêté de réquisition. Reste la question des agriculteurs qui, spontanément, sont venus sur site, ont participé en faisant une noria et ont fait en sorte que le feu ne s'étende pas plus loin. La question est complexe : comment les identifier ? Comment savoir qui est venu et pendant combien de temps ? Il ne peut pas y avoir d'arrêté de réquisition a posteriori. Néanmoins, la question doit se poser : comment, symboliquement, la Wallonie peut-elle marquer le coup en disant : « Cela a compté dans la crise » et faire un geste ? Les agriculteurs ne sont pas spécialement demandeurs. En effet, qu'ils aient leur mazout, leur AdBlue et qu'ils soient pris en charge, c'était déjà, pour eux, important. Cela ne doit pas leur coûter en plus. Les heures, ils les ont consacrées pour leur région et pour leurs Fagnes. Ils l'ont fait bien spontanément, sans rien attendre en retour.

Néanmoins, cette crise va coûter cher. Il serait important que la Wallonie adopte un geste symbolique. Cela se traduira-t-il par un fonds de solidarité des agriculteurs, un fonds d'aide au remplacement ou autre ? Dans tous les cas, je pense qu'un geste doit être fait. Je sais que Mme Dalcq y est sensible et que votre Gouvernement trouvera également une solution.

Enfin, aujourd'hui, il s'agit de la première rencontre d'un incendie qui n'est pas encore terminé. En effet, il existe encore différents enjeux et des enseignements doivent être tirés. Selon moi, nous devons sortir grandis de cette crise, surtout, voir quels enseignements il faut tirer et comment adapter nos différentes lignes, et ce, j'ose espérer, dans le climat le plus consensuel. Nous n'avons rien à gagner à nous tirer dans les pattes sur des enjeux qui dépassent grandement les lignes idéologiques

et les réalités budgétaires qui, quel que soit notre rôle dans cet hémicycle, que nous soyons dans la majorité ou dans la minorité, ne nous dispensent pas d'avoir une réalité et fait des choix ciblés pour être efficaces et efficaces.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, tout d'abord, je souhaite me joindre aux remerciements exprimés par les différents collègues aux services de secours, à la protection civile, aux personnes de l'administration des différentes agences de la Région et de la province qui se sont impliqués dans la gestion de cette crise ainsi qu'à tous les agriculteurs qui ont prêté main forte et ont assuré une aide logistique importante pour lutter contre cet incendie. Il y a, à nouveau, une belle solidarité lorsque la Wallonie est confrontée à une crise dans ce genre. Les Wallonnes et les Wallons se montrent solidaires. C'est encore une fois un bel enseignement à tirer de cette crise. Je veux aussi remercier les élus locaux, les élus de terrain, qui ont été impliqués de près dans la gestion de cette crise et qui n'ont pas compté leurs heures de sommeil pendant tout le temps de celle-ci.

Je reviendrai personnellement sur l'aspect environnemental et écologique de cet incendie. Il n'y a pas d'autres mots : c'est un véritable drame écologique. On parle de la plus grande réserve naturelle qui est en un seul tenant ; c'est un véritable joyau de notre nature en Wallonie. Elle est partiellement partie en fumée. Ces dernières années se suivent et se ressemblent dans les multiples expressions du dérèglement climatique et des changements globaux. Nous avons déjà malheureusement vécu des phénomènes extrêmes qui vont d'un extrême à l'autre. On pense évidemment aux conséquences des inondations dévastatrices de 2021, mais nous avons ici une autre illustration de phénomènes extrêmes qui, hélas, ne vont que se répéter dans l'avenir.

Monsieur le Ministre-Président, l'impact sur la biodiversité de ces sites, notamment des tourbières, est un des grands enjeux de cette crise. Deux des trois tourbières hautes actives sont malheureusement détruites. Seule reste la tourbière de Misten. La tourbière haute active est un des habitats les plus rares de Belgique. Ces landes humides ont été dégradées et ont brûlé.

A-t-on une estimation des surfaces totales qui ont brûlé, qui étaient des réserves naturelles strictement protégées ou représentant des sites de grand intérêt biologique ? La presse a récemment fait écho de petits patchs qui ont miraculeusement été préservés. A-t-on déjà de plus amples précisions à ce sujet ?

Un enjeu clé va être celui d'évaluer et de quantifier les dégâts causés. On se doute qu'ils sont colossaux,

mais il faudra attendre que l'incendie soit complètement éteint pour intervenir. Cela prendra encore du temps, étant donné qu'il couve en profondeur. De nouvelles informations peuvent-elles déjà être mentionnées ? Le DNF travaille-t-il déjà sur une planification des échantillonnages à prendre et des analyses sur le terrain ?

Je pense aussi, en termes de biodiversité et de vie sauvage, à une espèce emblématique, celle du tétras lyre. Cet oiseau bénéficie d'un important programme de réintroduction dans la région. Beaucoup d'espèces étaient porteuses de traceurs GPS. Quelle est la situation actuelle par rapport à cette espèce particulière protégée, qui avait élu domicile dans les Hautes-Fagnes ? Quelle part de leur habitat a été brûlée ? Des informations reçues à ce sujet, il semble qu'une bonne partie des signaux GPS placés sur ces espèces ne répondent plus aujourd'hui.

Les enjeux principaux seront l'évaluation des dégâts en termes de faune – j'ai cité une espèce, mais vous avez évoqué les grands mammifères qui ont pu fuir les incendies –, notamment les amphibiens, les petits reptiles ou les insectes. L'impact risque d'être beaucoup plus important pour eux et il faudra l'évaluer. Il y a aussi l'impact indéniable sur la flore. Des actions de restauration seront à envisager avec l'ensemble des acteurs, avec le DNF et avec l'ensemble des forces, notamment académiques, qui proposent des pistes d'action. L'ULiège a déjà fait offre de partenariat avec la Région pour déterminer différents indices, mais également déterminer des moyens pour reconstruire les Fagnes. Parmi les pistes d'action évoquées, M. Fettweis, climatologue, nous dit qu'il y a lieu de développer un indice de sécheresse et de risque de feux de forêt adapté à notre territoire. Ce dernier est en cours de développement par l'ULiège. Avez-vous déjà eu des contacts avec les experts de l'ULiège à ce sujet ?

On parle également d'une cartographie des forêts. La ministre Dalcq, avant la pause estivale, avait évoqué que cette cartographie était en cours de réalisation. Elle est évidemment essentielle pour l'avenir dans la lutte contre ces incendies. Quelles sont les nouvelles au sujet de cette mesure, de cette cartographie et de la finalisation de celle-ci ?

Il y a aussi des enjeux en ce qui concerne la multiplication des retenues d'eau dans les forêts, que ce soit via des petits bassins ou des étangs, qui permettraient de donner aux pompiers des réserves d'eau au plus près des incendies. Par ailleurs, cela permettra aussi de réduire les écoulements en cas d'événements extrêmes en matière de pluie. Enfin, il faut adapter nos forêts avec des essences plus résilientes aux sécheresses et aux fortes températures. Ce n'était pas forcément le cas jusqu'ici, avec essentiellement des hêtres et des épicéas, ces essences ayant des racines en surface et ainsi plus sensibles aux sécheresses. Il y aura

des priorités à donner en la matière dans le cadre des actions de restructuration de la Fagne.

C'est également ce que nous dit la directrice de la Station scientifique des Hautes-Fagnes, Mme Winandy, qui souligne que, hormis le fait qu'il faudra évidemment repenser tout cela, le point de départ duquel on partira sera extrêmement dégradé et dans un état extrêmement médiocre aujourd'hui. Il y aura évidemment tout à repenser. Dès lors, sous quelle forme envisagez-vous cette phase de réflexion sur la restructuration de ces 3 300 hectares partis en fumée ?

J'ai dit, car j'en suis convaincu, que cela devra évidemment se faire avec une consultation en bonne et due forme des différents experts, voire une coconstruction, que ce soit avec la *task force* lancée par l'ULiège, mais également avec d'autres experts universitaires ou d'autres services et administrations de la Région. Il faudra bien articuler tout cela et que la Région y prenne part.

Il y a également la question du Plan de restauration de la nature, dont la part wallonne est en cours de finition, puisqu'elle doit normalement être finalisée pour fin septembre. Envisagez-vous de revoir ce plan pour y intégrer la nécessité de restaurer ces sites incendiés ?

Cela prendra du temps de monitorer tout cela et y insérer les pistes de solutions concernant ces sites. Ce n'est pas en adéquation avec les délais qui nous sont fixés par l'Union européenne. Pensez-vous, à mon instar, qu'il serait nécessaire d'obtenir auprès de la Commission un délai supplémentaire par rapport à la remise de ce plan afin d'y intégrer ces réflexions ainsi qu'un soutien financier par rapport à la restauration ? Vous avez cependant déjà abordé – ce dont je ne peux que me réjouir – le fait que vous comptiez solliciter la solidarité européenne par rapport à la restauration de ces sites de haute importance environnementale en ce qui concerne notre biodiversité en Wallonie.

Voilà pour un premier tour de questions concernant ce volet important.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vais commencer, puis M. Spies prendra la parole et nous terminerons avec Mme De Jardin.

Avant d'entrer dans l'analyse de l'incendie des Hautes-Fagnes, de ses causes et de ses conséquences, je voudrais d'abord dire notre reconnaissance et notre admiration à l'égard de toutes celles et tous ceux qui sont intervenus sur le terrain ou là où ils étaient dans cet incendie historique.

Ma première pensée, puisque nous sommes en Wallonie, est pour les agents du DNF qui – disons-le – ont sauvé des vies. Si les agents du DNF n'avaient pas

été présents pour orienter les pompiers, les zones de secours, il y aurait eu des drames humains dans cet incendie, c'est évident. Cela a été reconnu, cela a été dit, et je pense que nous devons le dire publiquement d'emblée : des agents du DNF sont revenus de congé parce qu'il faut savoir qu'ils ne sont pas assez nombreux. On le dit depuis très longtemps. Ils voient leur travail anéanti et, aujourd'hui, ils sont bouleversés sur le plan personnel, à la fois parce qu'ils voient les conséquences du réchauffement climatique, mais aussi parce qu'ils se sentent impuissants par rapport à la sécheresse et la maladie des forêts. Aujourd'hui, le travail qu'ils ont réalisé depuis des années est anéanti. Je voudrais avoir ma première pensée à leur égard.

Ma deuxième pensée est à l'égard des pompiers, qui ont été à nouveau remarquables, ces fonctionnaires, ceux que l'on a souvent tendance à moquer ou à diminuer dans nos dépenses publiques. Les communes, les élus, tous les élus qui se sont associés, on voit dans ces moments de grandes difficultés, quand on est en crise, la mobilisation générale, singulièrement au niveau local – comme on l'a vu d'ailleurs dans le cadre du covid –, qui est remarquable.

Pour des fonctionnaires communaux aussi, ces fonctionnaires provinciaux, de la protection civile, des soldats, des policiers, des agriculteurs, j'ai entendu que l'on allait remercier, dédommager ceux qui avaient été réquisitionnés. Je voudrais saluer aussi tous ceux qui n'ont pas été réquisitionnés, qui n'ont pas attendu de réquisition – qui n'en ont pas eu d'ailleurs –, mais qui se sont mobilisés d'emblée. Vraiment, chapeau à eux. Heureusement que ces personnes se sont mobilisées de manière remarquable, ils ont réduit les dégâts, même s'ils sont d'une ampleur inestimable. Les services de santé, bien entendu. Les bénévoles. À nouveau, cette manière de voir la solidarité en Wallonie et en Belgique nous touche particulièrement. Remercions évidemment les partenaires européens et tous les partenaires qui ont permis d'éviter un drame encore plus grand.

On voit, dans ces moments-là, à quel point les services publics sont toujours au rendez-vous, ceux que l'on applaudit pour le rôle qu'ils ont joué, mais qui vivent mal dans leur chair depuis quelque temps, car certains ont l'amnésie de dire : « Ah oui, en fait, c'est sur eux que l'on va tirer ». Pour leur rôle, saluons-les.

Je voudrais aussi avoir une pensée pour le nombre incalculable d'espèces vivantes qui sont mortes. Les rongeurs, les campagnols, les insectes, les amphibiens, les lézards, toutes les espèces qui sont anéanties. Une pensée aussi pour tous ces arbres qui absorbent la pollution, qui ont un rôle majeur dans sa diminution, parce qu'ils captent le CO₂. Ce sont des milliers de tonnes de CO₂ que nous n'allons malheureusement plus capter avec cet incendie. C'est dramatique.

Cela veut dire aussi que notre plan Air-Climat, qui a déjà été fortement attaqué ces derniers temps, va encore

devoir être revu. J'espère que cette fois, face à l'ampleur de la situation, on aura enfin, au-delà des constats, des mesures qui vont à l'encontre des choix politiques posés ces deux dernières années.

Ce qui s'est passé dans les Hautes-Fagnes n'est pas un accident isolé dans une météo difficile. C'est un des signaux de plus dans une séquence planétaire. On a des sécheresses, on a des canicules, on a des inondations, des feux de forêt, des sols qui se dessèchent et tout cela nous dit la même chose : le dérèglement climatique n'est plus un sujet abstrait. Il bouleverse la vie des gens, il tue le vivant, il transforme nos territoires. Nos politiques publiques doivent s'y adapter. On doit sortir du constat et des lamentations, parce que tous les scientifiques rappellent que l'influence humaine sur le climat intensifie les événements météorologiques extrêmes, comme les vagues de chaleur, comme les sécheresses, comme les pluies et, dans certaines régions, des conditions propices aux incendies. Si l'on regarde le programme des Nations unies pour l'Environnement, il nous dit aussi que les engagements climatiques restent insuffisants et que le monde se dirige vers une aggravation sérieuse des risques et des dommages climatiques.

La première conclusion politique est claire : on doit réduire nos émissions de CO₂. On doit les réduire, on doit accélérer la transition et l'on doit adapter nos territoires. Ce n'est pas un slogan ; c'est une nécessité et une question de survie. Comme je l'ai dit plusieurs fois sous cette législature, notamment le mois dernier, notre survie vaut que l'on s'assoie à une table, même si, jusqu'à présent, vous l'avez systématiquement balayé. Je crois que notre survie vaut autre chose que des combats politiques et je voudrais que vous l'entendiez au niveau de la majorité.

Oui, il y a des secteurs économiques et des classes sociales qui ont un bilan carbone trop élevé, ce sont vers eux qu'il faut d'abord se tourner. Il faut comprendre que l'on ne peut plus faire comme avant. Il faut changer de paradigme. Si l'on se dit que l'on joue au colibri et que l'on va faire sa part, c'est bien, mais c'est insuffisant, comme c'est insuffisant de ne pas vouloir faire bouger les secteurs économiques, par exemple. Si l'on ne comprend pas cela, on ne comprend rien à la séquence planétaire qui se joue sous nos yeux. Refuser de changer, c'est être coupable.

Je prendrai un exemple. J'ai été frappée de lire la déclaration de Mme Neven, hier, dans la presse, qui disait : « Notre rôle, c'est de construire des mesures praticables et viables pour le portefeuille des citoyens ». En lisant cela, je me disais : « Madame Neven, Membre du Gouvernement wallon, considérez-vous que les faits actuels sont praticables et payables pour les citoyens wallons ? ». La réponse est non. L'inaction et l'action stable, cela n'ira pas et cela ne va pas. Tous les signaux sont là pour dire qu'il fallait et qu'il faut accélérer.

L'incendie dans les Hautes-Fagnes est dramatique, mais il était prévisible. D'ailleurs, cela a été dit. C'est prévisible en raison des conséquences du réchauffement climatique, de l'absence, une fois de plus, de la culture du risque dans les décisions politiques, du manque d'anticipation et du sous-équipement des services de sécurité. Depuis des mois, au sein de ce Parlement, notre collègue, Patrick Spies, qui prendra la parole après moi, a répété que la question n'était pas de savoir quand ou de savoir si l'on allait être touchés par un feu de grande ampleur, mais de savoir où et quand. Ce qu'il a dit, c'est que ce serait rapide et que cela allait arriver, et qu'il voulait que l'on soit autour de la table pour travailler ensemble. Malheureusement, aujourd'hui, nous avons les réponses à ces questions.

Dans le cas des Hautes-Fagnes, le Gouvernement wallon savait que le risque de feu de forêt augmentait, que la sécheresse progressait, que la cartographie des accès n'était pas finalisée, que les moyens spécifiques étaient insuffisants et que le DNF était sous pression, que la culture du risque devait être renforcée et qu'il fallait accélérer. S'il fallait un dernier élément, l'incendie de Fontainebleau, qui a eu lieu en juillet, était le dernier signal d'alarme pour ceux qui doutaient encore de la réalité et de l'urgence.

Depuis 2025, des dizaines de questions parlementaires ont porté sur la cartographie, sur les moyens du DNF, sur les exercices, sur les moyens aériens, sur les réserves d'eau, sur la coordination avec le Fédéral et les zones de secours. À ce stade, rien ne démontre que le Gouvernement a pris la mesure du risque que représentait un feu de grande ampleur, en particulier sur un site comme les Hautes-Fagnes. Ce qui est arrivé dans les Hautes-Fagnes pourrait d'ailleurs arriver dans d'autres forêts. C'est d'ailleurs bien l'une des spécificités de la Wallonie de compter des massifs forestiers assez exceptionnels sur le territoire belge.

Oui, c'est vrai, des chantiers existent, des formations ont eu lieu et des contacts ont été pris, mais il y a aussi – cela n'a pas été beaucoup évoqué jusqu'à présent – des responsabilités politiques parce qu'un responsable politique, un gouvernement prend des décisions et fait des choix politiques en fonction des risques et des informations dont il dispose. C'est ce Gouvernement qui a décidé de faire des choix en diminuant les moyens dans la biodiversité. C'est ce Gouvernement qui a fait des choix en diminuant le personnel et les moyens du DNF. C'est ce Gouvernement qui a systématiquement revu le plan Air-Climat-Énergie à la baisse. Les mesures claires qui étaient fixées ont été remplacées par des mesures tellement floues et diluées que j'ai l'impression que, même avec des « lunettes -10 », on n'arriverait pas à voir à quoi elles servent. Vous allez devoir le modifier à nouveau. On a ralenti les moyens prévus pour l'aménagement forestier, mais on aura l'occasion de le voir dans les prochaines semaines et dans les prochains mois.

Une stratégie, c'est ce dont on a besoin. Une stratégie, ce n'est pas une liste de chantiers. Une stratégie, c'est un calendrier, des moyens, des responsabilités, des exercices, des décisions budgétaires, des demandes que l'on porte à d'autres niveaux de pouvoir, puisque c'est l'une des caractéristiques de la Belgique, un bon dialogue avec ses collègues – a priori quand on est en plus dans des coalitions miroirs avec les mêmes partis autour de la table –, des décisions budgétaires, des demandes et un pilotage politique.

C'est là que se pose aussi la question de la défense des intérêts wallons face à un risque qui concerne d'abord notre territoire, nos forêts, nos réserves naturelles, nos communes rurales et nos habitants. Qu'a fait le Gouvernement wallon pour obtenir du Fédéral une réponse à la hauteur en termes de moyens matériels puisque les zones de secours sont fédérales ? Quelles demandes avez-vous formulées ? Quels moyens avez-vous demandés depuis les informations dont vous disposez au sein de ce Gouvernement en matière de protection civile et de renforts spécialisés ? Aviez-vous besoin de matériel et de véhicules adaptés sur la base des recommandations qui vous avaient été émises ? Avez-vous demandé des citernes, des drones, des capacités de pompage, des formations et un prépositionnement de moyens sur la base des informations que vous aviez et des rapports qui vous ont été transmis ?

L'incendie des Hautes-Fagnes a nécessité des renforts importants, y compris des renforts internationaux, je les ai salués, et il est vrai que l'on doit saluer cette coordination. Elle peut encore être améliorée, notamment sur l'usage des langues et la coordination. Tout le matériel ne doit pas être acheté à notre échelle, car il y a des choses qui doivent se faire au niveau européen. Attention, si l'incendie de Fontainebleau avait eu lieu en même temps, ce qui risque malheureusement d'arriver – à un mois près, on y était –, il y aurait eu des choix à opérer en raison de pays plus grands que le nôtre et d'effets retour. Si l'on demande de l'aide à d'autres pays, on doit aussi être en capacité, quand d'autres pays sont en difficulté, de leur apporter du matériel et de réaliser des investissements de notre côté. Ce sont des éléments que l'on doit aborder parce que ce mécanisme de solidarité ne peut évidemment pas être à sens unique. Je ne dis pas cela pour distribuer la responsabilité à la légère puisque les compétences sont partagées : la Sécurité civile relève du Fédéral et les bourgmestres et les gouverneurs ont un rôle essentiel.

Précisément parce que les compétences sont éclatées, la Région devait, doit et devrait porter un leadership politique sur la question des feux de forêt pour défendre son territoire, parce que c'est une caractéristique de notre territoire. Elle devait aussi dire au Fédéral : « Attention, les incendies et les feux de forêt sont un risque accru. Comme tous les spécialistes l'ont dit et tous les rapports nous le disent, c'est surtout

en Wallonie que cela se passe. On a besoin de moyens spécifiques parce que cela concerne notre territoire ». Quels points d'attention ont été émis par la Wallonie de ce point de vue pour défendre son territoire et adapter le matériel et les investissements spécifiques ? Ce leadership, sauf erreur de ma part, a fait défaut, mais peut-être que vous allez me donner une réponse sur ce qui a été évoqué dans le cadre des concertations et des demandes de matériel que vous avez formulées sur base de ces rapports.

Ce que l'on veut entendre aujourd'hui, ce n'est pas spécialement une explication générale sur ce qui existait déjà, mais une réponse politique sur les demandes formulées par le Gouvernement wallon au Fédéral avant l'incendie : à quelle date et dans quels lieux de concertation ? Je crois que des concertations ont été acceptées et d'autres qui ont été refusées. Pourquoi ? Avec quelles priorités ? Quels refus ont été opposés ? Quels arbitrages budgétaires ont été demandés entre ce qui était nécessaire sur base des recommandations et les choix politiques que vous avez faits, avec la responsabilité, évidemment, qui est la vôtre ? Quels moyens nouveaux sont maintenant exigés ?

Combien de gouvernements se sont tenus le 14 août, quand l'incendie a eu lieu ? Je pense que tout s'est passé en 24 ou 48 heures. On est passé très vite à 1 600 hectares, puis très rapidement à 2 600 hectares. Une coordination est nécessaire au sein du Gouvernement wallon pour assurer l'information. Je n'ai pas vu si des gouvernements avaient bien eu lieu les 14 et 15 août pour s'assurer de cette coordination.

On a beaucoup d'administrations qui s'occupent de la qualité de l'air : l'ISSEP, CELINE et l'AViQ. Y a-t-il eu des réunions de coordination pour s'assurer que l'information allait bien circuler ? Je parle des odeurs et des nuages. Dans des périodes où la communication est disponible et où les gens sont en attente d'informations, ils ont besoin d'avoir des informations transparentes, claires, pédagogiques et immédiates. Cette information a-t-elle été donnée ?

Un conseiller communal de Jalhay m'appelait, lundi, pour me dire qu'il y avait eu une odeur extrêmement forte la veille et qu'ils ne recevaient pas spécialement d'alerte. Il est important que les informations circulent. On reviendra sur Vielsalm et sur le reste dans la foulée ; mes collègues en parleront.

L'incendie des Hautes-Fagnes doit être un tournant climatique, social, institutionnel et budgétaire. Nous devons réduire nos émissions ; nous n'y couperons pas. Si l'on fait l'autruche et que vous continuez dans cette voie, cela n'ira pas. Il va falloir changer de logiciel parce que l'on doit protéger nos puits de carbone : c'est le plus dangereux de l'incendie qui s'est produit et dont on est privé désormais pour très longtemps.

On doit restaurer ces milieux naturels. Je remercie l'Université de Liège pour son expertise. Elle a aussi été très impactée, puisque ses sites d'observation ont été largement endommagés. On va devoir s'appuyer sur l'université pour la reconstruction, adapter nos territoires et exiger des moyens nécessaires pour protéger notre population.

Après les inondations en 2021, on a une canicule en 2026. Dans le cadre des commémorations pour les inondations, sur le territoire de Mme Dejardin, nous avons discuté avec des pompiers pour voir comment ils avaient vécu la canicule, puisque nous avons le taux de mortalité le plus important de toute l'Union européenne. Ils m'expliquaient avoir été profondément marqués parce qu'ils ont trouvé des personnes âgées toutes seules, littéralement séchées et abandonnées dans l'indifférence. Depuis juillet, quelles réunions le Gouvernement a-t-il tenues ? On a déjà connu, dans des catastrophes comme la première période du covid, avec un taux de mortalité extrêmement important. Tout de suite après, on a fait le plan Rebond. On n'a pas arrêté de réunir le Gouvernement, de prendre des mesures et directement réagir en ne se disant pas que l'on va attendre l'été prochain. On sait que les événements climatiques peuvent arriver. Comment ajuste-t-on la situation ? Combien de gouvernements se sont tenus entre ce moment et le moment des incendies ?

On a effectivement une mortalité record qui a eu lieu. On a le feu des Hautes-Fagnes, autant de manifestations du réchauffement climatique, de la dégradation de l'habitabilité de notre planète, mais aussi de notre manque d'anticipation politique. Trois catastrophes viennent de se produire, toutes les trois, avec :

- la même cause : le réchauffement climatique ;
- les mêmes conséquences : cette impression que l'on n'en tire pas des leçons.

Toucher du bois n'a aucune valeur scientifique ni politique d'ailleurs. On ne dit pas – je ne veux pas le dire – que le Gouvernement aurait pu empêcher le déclenchement de l'incendie, évidemment. On doit tous partager l'humilité. L'humilité, c'est aussi reconnaître les erreurs que vous avez commises : d'un revers de main jetant nos propositions « canicules » que nous avons formulées en juillet dernier, et qui laissent une amertume. On s'est dit que l'on voit que la situation s'accélère, qu'il faut agir et dire – comme vous l'avez proposé – que vous serez prêts pour l'été prochain, ce n'était pas une réponse qui nous semblait acceptable. Dire que vous ne vouliez pas en parler en urgence parce que cela allait être les vacances et parce que cela ne servait à rien d'en parler en juillet ne nous semblait pas être une réponse responsable, adaptée et attendue de la part des responsables politiques qui dirigent notre Région.

Nous ne demandons pas à la seule Wallonie de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Ce que l'on

demande, c'est de démontrer que le Gouvernement, que les responsables politiques de cette Région anticipent, coordonnent, équipent, alertent, défendent et préparent. Ces éléments disponibles, en tout cas ceux que l'on a pour le moment, ne nous permettent pas de dire que cette prise de mesures a été suffisante.

La gestion de la qualité de l'air est un exemple qui pourrait l'illustrer. À partir du samedi 15 au dimanche 16, des fumées se dispersent sur l'ensemble du territoire. Des images satellites le montrent. CELINE a relevé des concentrations ponctuelles très élevées de particules fines en Wallonie, tout en expliquant – vous l'avez évoqué – que l'on ne remplissait pas les critères de déclenchement du seuil d'information parce qu'il fallait attendre 24 heures. Pendant ce temps, des citoyens m'ont dit : « Comme on ne savait pas que, pendant une heure, par exemple, on a eu un pic incroyablement élevé – on aurait pu s'y attendre, puisque l'incendie est d'une très forte teneur – des gens ont continué à faire des compétitions sportives, par exemple ». À Malmedy, cela a été supprimé. Dans les communes voisines, cela n'a pas été le cas, mais ces petits jeunes, ces adultes, ces personnes âgées, qui ont fait des activités, ont été soumis à la pollution. Il y avait des recommandations générales, on ferme les fenêtres, mais rien d'autre.

Ce n'est pas parce que cela ne remplit pas des critères de déclenchement de 24 heures à l'échelle régionale, mais le fait que le cadre légal général ne déclenche pas automatiquement une alerte régionale, cela ne règle pas la question politique. Il n'y a pas eu d'alerte spécifique, il n'y a pas eu d'information vers la population. Du coup, d'autres questions se posent :

- avait-on un protocole spécifique pour les fumées d'incendie ;
- qui devait alerter les communes ;
- qui devait informer les publics vulnérables ;
- quand devait-on distribuer les masques, puisqu'ils existent et que nous avons, en postcovid, un stock stratégique que nous gardons dynamique ?

Pour le dire autrement, comment puis-je dire aux Wallons de Vielsalm et des alentours qu'il n'y avait pas d'alerte pour eux, mais que bien plus loin en France, il y a l'alerte alors qu'il y avait moins de fumée ? C'est le même nuage qui est allé plus loin. Une alerte a été mise en place et des protocoles l'ont été. Comment puis-je expliquer que, en Flandre, il y a des mécanismes de mesure et d'alerte qui sont prévus et que, en Wallonie, ce n'est pas le cas ? Comment puis-je expliquer que c'est le 21 août seulement que l'AWAC et l'ISSEP communiquent sur un renforcement des mesures de qualité de l'air ? Seulement le 21 août, ce décalage temporel est inquiétant.

Je ne vais pas poser beaucoup de questions. Le rapport CERAC, envoyé au ministre-président et à la ministre du Climat, a proposé au Fédéral une

coordination avec les mesures prises. Pouvez-vous me transmettre le document de réponse que vous leur avez adressé ? Quelles réunions ont eu lieu dans la foulée ? Qu'ont dit les météorologues et les scientifiques à la réunion de juillet où le Fédéral et les entités fédérées étaient invités ?

Pourquoi le poste de commissaire d'arrondissement de la province de Liège devait-il être remplacé ? Depuis, un examen a eu lieu. Cela fait maintenant des mois que le Gouvernement n'a pas pris de décision à ce sujet. Je ne sais pas pourquoi. En province de Liège, on a eu une commissaire d'arrondissement, également responsable de la sécurité publique, qui a pris le poste *ad interim* en attendant, alors que l'on aurait pu avoir une personne supplémentaire qui aurait été bien utile. Qu'est-ce qui justifie que, politiquement, vous attendiez des mois avant de désigner le candidat élu pour un poste qui a été organisé, je pense, en bonne et due forme et pour lequel le jury a rendu tous les rapports ? Vous avez tous ces éléments depuis des mois.

Combien de réquisitions y a-t-il ? Vous avez parlé de réquisitions ce matin à la radio ainsi que tout à l'heure, pendant votre intervention. Vous avez dit que ceux qui ont été réquisitionnés seront remboursés, dédommagés. Combien d'agriculteurs se sont mobilisés et combien ont été réquisitionnés ? Il s'agirait de ressortir la part de tous ceux qui ne l'ont pas été.

Pour terminer, je voudrais rappeler les mots de mon collègue Patrick Spies lors de la séance plénière du 22 octobre 2025, il y a bientôt un an : « Demain, si un feu de forêt détruit une réserve naturelle ou un pan entier de notre forêt, nous ne pourrions pas dire que nous n'avions pas été alertés. La responsabilité politique sera là, elle sera entière et elle ne pourra pas être esquivée. Quand on se rendra compte que les services étaient sous-équipés, que la coordination était insuffisante ou encore que les pompiers ne disposaient pas de cartographies actualisées, vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas, ni dans la presse ni dans une probable future commission d'enquête parlementaire ». Cette remarque était une prémonition. Elle était non seulement juste, mais aussi, malheureusement, factuelle. On le savait.

J'entends votre intervention, Monsieur le Ministre-Président. On a entendu beaucoup de choses pendant et avant les vacances ainsi qu'au début de l'été, où l'on nous a dit que non, on n'allait pas agir sur le climat, on n'allait pas se réunir, on n'allait pas travailler sur le sujet. Avec modestie, on a mis nos propositions sur la table et l'on a fait savoir que l'on était d'accord d'en parler. En effet, notre survie vaut que l'on se mette autour de la table. Vous avez alors dit que non, on allait toucher du bois, que cet été passe, puis on verra, on sera prêts pour l'été suivant.

Un ministre fédéral a dit qu'il fallait boire des bières et profiter au bord de la piscine, avec un cynisme qui

dépasse tout, sauf si on le met en concurrence avec le Premier ministre qui, pendant que les citoyens des provinces de Liège et de Luxembourg étaient confrontés à des feux de forêt et sont encore aujourd'hui très angoissés et dépités par la situation, invoquait les dieux pour avoir de la pluie. On a, dernier fait en date de ce matin, un ministre-président qui dit que l'on ne s'attendait pas à un feu d'une telle ampleur.

Je me dis qu'à travers ces expressions, on est loin d'avoir saisi la responsabilité politique que notre Région est en droit d'attendre.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Sehr geehrter Herr Ministerpräsident, geehrte Kolleginnen und Kollegen, je veux d'abord remercier à mon tour l'ensemble des acteurs qui sont intervenus dans des conditions difficiles, sur un terrain complexe et parfois dangereux, avec des moyens importants, mais sous tension.

Je veux le dire avec gravité : personne ici ne doit transformer cette Commission en tribunal des intervenants. Ceux qui étaient sur le terrain ont fait leur travail. On peut même dire qu'ils ont surperformé avec les effectifs, les moyens et le matériel dont ils disposaient. À mon avis, notre responsabilité, en tant que parlementaires, est d'examiner si les responsables politiques ont fait le leur avant la crise.

L'incendie des Hautes-Fagnes n'est pas une fatalité, dans le sens où personne n'aurait pu voir venir le risque. Le départ exact du feu, ce moment précis, et sa trajectoire précise, tout cela relève de circonstances opérationnelles qui devront être objectivées. Le risque était cependant connu. Il était documenté, il était débattu et il était même au cœur de notre travail parlementaire depuis mars 2025.

Depuis 18 mois et la publication du rapport du CERAC, je n'ai eu de cesse d'interroger le Gouvernement sur la préparation de la Wallonie face aux feux de forêt :

- cartographie des voies d'accès ;
- coopération entre le DNF et les zones de secours ;
- moyens disponibles ;
- équipements ;
- exercices de simulation ;
- moyens aériens ;
- réserves d'eau ;
- rôle du CORTEX ;
- coordination avec le Fédéral ;
- alerte à la population ;
- culture du risque.

Au fil des réponses, le Gouvernement reconnaissait que le risque augmentait, mais les outils essentiels restaient en phase pilote, en préparation ou renvoyés à plus tard.

En août 2025, nous avons déposé une proposition de résolution visant à mettre en place une stratégie intégrée de lutte contre les feux de forêt en Wallonie. Ce texte ne prétendait pas tout résoudre, mais visait à organiser ce qui fait aujourd'hui défaut :

- planification ;
- cartographie opérationnelle ;
- exercices réguliers ;
- équipement adapté ;
- système d'alerte ;
- coordination interservices ;
- implication locale ;
- aménagement forestier et coopération internationale.

Le 22 octobre 2025, cette résolution a été rejetée, et ce, sans aucune expression de la part du Gouvernement. Aucun des signaux d'alarme que j'avais tirés à l'époque n'a été pris au sérieux. Je le regrette. Ma cheffe de groupe n'a pas rappelé ma prise de parole par plaisir, il n'y a aucune satisfaction à avoir raison quand 3 300 hectares de nature partent en fumée.

Si je rappelle tout cela, c'est parce que cela démontre une chose : le débat a eu lieu. Les alertes existaient et les propositions étaient sur la table, mais elles n'ont pas été suivies.

Depuis, qu'a fait le Gouvernement du diagnostic de vulnérabilité visant à augmenter la résilience wallonne face aux changements climatiques ? Qu'a fait le Gouvernement du rapport du CERAC de 2025 ? Qu'a-t-il fait des questions parlementaires répétées ? Qu'a-t-il fait des alertes du terrain ?

Au moment où le feu se déclare, plusieurs outils structurants ne sont toujours pas opérationnels. La cartographie des voiries d'accès n'est toujours pas accessible à l'échelle utile. Le système d'alerte public clair n'existe pas. Le DNF est sous pression.

Dois-je rappeler que le cantonnement d'Eupen figure parmi les moins bien dotés de Wallonie ? Dois-je rappeler que, dans une lettre ouverte de février, le chef de cantonnement et les communes alertaient sur les risques engendrés par les sous-effectifs du DNF ? Dois-je rappeler que l'on demande toujours plus au DNF, à savoir la prévention cartographique, une présence sur le terrain, l'appui aux secours ou la connaissance des milieux naturels, alors même que les moyens humains sont fragilisés ? Or, pendant toute la durée de l'incendie, ce sont les agents des cantonnements du DNF qui ont guidé les pompiers sur le terrain pour les amener au plus près du feu.

Au niveau du matériel, il reste insuffisant. La dépendance aux moyens étrangers est manifeste. La solidarité européenne doit être saluée, mais elle ne peut pas devenir notre seule doctrine d'intervention.

Que les moyens aériens belges soient insuffisants, c'est une évidence, mais je ne suis pas de ceux qui

plaident pour l'achat et l'entretien d'une grande compagnie de canadiens. Les Hollandais l'ont compris avec les hélicoptères Chinook. Comme l'a indiqué notre collègue Éric Thiébaut à la Chambre, il faut s'organiser pour mutualiser les moyens aériens entre la Défense et la Sécurité civile, mais c'est un débat fédéral. Cela étant, le Gouvernement wallon a 550 000 hectares de forêts à protéger. Il ne peut pas être absent de ce débat. Un retour d'expérience complet est indispensable ; il a été annoncé par le ministre Quintin. Il faudra entendre les services de secours, les bourgmestres, le gouverneur, le DNF, le CORTEX, la protection civile et les experts.

À ce stade, la question de l'anticipation est posée. Dans un tel territoire, vu les signaux, ils devaient être renforcés. La cartographie devait être prête, les points d'eau devaient être identifiés, les moyens devaient être prépositionnés selon le niveau de risque. Les communes devaient disposer de consignes uniformes. La population devait recevoir un signal clair. Les touristes et les mouvements de jeunesse devaient savoir que faire. Ce n'est pas donner des leçons que de dire cela, c'est juste rappeler que tout cela a été écrit dans des rapports scientifiques, que ces rapports ont été lus et discutés dans ces murs.

Gouverner, ce n'est pas répondre que tout est en cours. C'est transférer l'encours en opérationnel avant que la crise ne survienne. Aujourd'hui, on peine à démontrer ce qui était réellement prêt avant le 14 août. Il n'y a pas de stratégie globale, finalisée, financée et opérationnelle face aux feux de forêt. Ce qui s'est passé dans les Hautes-Fagnes aurait pu se passer en Gaume ou dans le sud du Hainaut. On réfléchit aux mécanismes d'alerte, on finalise des outils, on renvoie une partie des responsabilités au Fédéral. Pendant ce temps, on essaie de démanteler le DNF. Tous les ingrédients d'une catastrophe étaient réunis : sécheresse, chaleur, milieux inflammables, sites exceptionnellement vulnérables, cartographie incomplète, absence d'alerte claire, moyens spécifiques insuffisants, DNF fragilisé. Cette catastrophe était d'autant plus grave que les Hautes-Fagnes ne sont pas une forêt quelconque.

Les Hautes-Fagnes, c'est un territoire difficile d'accès, tourbeux, humide, sensible, transfrontalier, touristique, habité à proximité. C'est l'un des patrimoines naturels les plus précieux de Wallonie. Les tourbières des Hautes-Fagnes ne sont pas seulement un paysage : elles sont une infrastructure naturelle. Elles stockent l'eau et le carbone. Elles régulent les milieux. Elles protègent contre les sécheresses comme contre les excès d'eau. Elles se sont formées sur des milliers d'années. Lorsqu'elles brûlent, ce n'est pas simplement de la végétation qui disparaît : ce sont des fonctions écologiques essentielles qui sont détruites ou fragilisées pour des décennies. Parce que, outre la perte directe de biodiversité, il y a toute la question de rétention des eaux qui est posée et qui risque d'exposer encore plus la vallée de la Vesdre aux conséquences des fortes pluies.

Cet incendie touche bien plus que 3 300 hectares de surface. Il frappe des écosystèmes qui avaient fait l'objet d'années de restauration, notamment dans le cadre du projet LIFE Hautes-Fagnes.

Des milieux avaient été réhumidifiés, restaurés, reconquis. Des espèces rares avaient pu revenir. Je pense au hibou des marais, à la sarcelle d'hiver, à la bécassine. Je pense aussi évidemment au symbole que représente le tétras lyre pour les Hautes-Fagnes. Outre ces animaux, de nombreuses plantes rares sont également touchées. C'est là la gravité écologique de ce qui s'est passé.

La mise sous contrôle de l'incendie ne signifie pas la fin de la crise écologique. Elle ouvre une phase de plusieurs dizaines d'années de restauration. On apprend qu'un dossier sera rentré à l'Europe. Tant mieux. On l'a dit, les Hautes-Fagnes, c'était un écosystème rare et fragile. Aujourd'hui, c'est un écosystème dévasté qu'il va falloir reconstruire.

La Wallonie doit mettre sur la table un plan spécifique, pluriannuel et financé, fondé sur un diagnostic scientifique rapide, c'est-à-dire cartographie des zones brûlées, analyse des sols et des cendres, suivi de l'eau, de la végétation, des espèces et du carbone, mais aussi anticiper d'autres incendies en tirant les enseignements de la crise de cet été.

L'Université de Liège a déjà annoncé la mobilisation d'une *task force* scientifique pour évaluer les dégâts et guider la reconstruction. Cette dynamique doit être officiellement soutenue par la Région en lien avec le DNF, le DEMNA, les universités, les gestionnaires Natura 2000 et les associations environnementales.

La priorité doit être de restaurer l'hydrologie des tourbières, d'éviter l'érosion, de protéger les sols, de suivre le retour des espèces et de mobiliser des moyens humains, techniques et budgétaires à la hauteur. Le DNF doit rester le pivot public de cette restauration, mais il ne pourra pas le faire sans renforts, sans matériel de suivi et sans enveloppes dédiées.

Restaurer les Hautes-Fagnes, ce n'est pas simplement réparer les dégâts. C'est protéger un patrimoine naturel wallon, belge et européen, et renforcer notre résilience face aux prochaines crises climatiques. Les Hautes-Fagnes ne peuvent pas devenir un dossier de plus où l'on remercie les intervenants et où l'on annonce un retour d'expérience, puis on revient progressivement à la normale. La normale, c'est justement ce qui n'est plus possible.

Avant de terminer, maintenant que le feu est sous contrôle, il faut éviter que le désastre écologique ne se transforme en drame économique. Dans la région des Hautes-Fagnes, deux secteurs économiques sont primordiaux : le secteur du tourisme et celui de la filière bois. Or, ce sont bien entendu ces deux secteurs qui sont les premiers touchés par cette catastrophe. Il est

indispensable d'évaluer l'impact réel à court, moyen et long terme des incendies pour ces deux secteurs. Il va falloir, dans le respect des règles européennes sur les aides d'État, voir comment le Gouvernement wallon pourra soutenir l'activité économique dans la région.

Sehr geehrter Herr Ministerpräsident, wenn ich mir die Bilder vom Hohen Venn aktuell ansehe, dann macht das mich traurig und verärgert mich zugleich. Ich bin gespannt auf die Aufarbeitung, die hier im Parlament stattfinden wird. Dankeschön.

(Monsieur le Ministre-Président, lorsque je regarde les images actuelles des Hautes-Fagnes, cela me rend à la fois triste et furieux. J'attends avec impatience l'examen de cette question, qui aura lieu ici, au Parlement. Merci beaucoup.)

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, je voudrais tout d'abord me joindre aux remerciements qui ont été faits par notre cheffe de groupe. Je voudrais avoir une pensée particulière pour les Fagnes, qui marquent notre paysage wallon et notre arrondissement, qui ont été brûlées, ravagées, calcinées, ainsi que pour tous les êtres vivants touchés. Cet incendie marque pour la deuxième fois notre arrondissement et son environnement.

Je voudrais aussi avoir une pensée pour toutes les personnes, que ce soit dans des bureaux ou sur le terrain, qui ont consacré des heures et des journées à essayer de combattre ce feu et qui sont toujours sur le terrain actuellement, en délaissant leurs familles, en délaissant leur vie, en la mettant de côté, que ce soit les services de secours ou – Monsieur le Ministre-Président, je pense que je peux le faire – mes collègues bourgmestres. Personne n'ose les citer, mais mes collègues bourgmestres, avec leurs équipes, ont passé des heures au centre de crise de Vottem, en dormant parfois dans leur voiture ou sur un bureau.

Je voudrais avoir une pensée pour les citoyens qui ont dû quitter leur logement sans savoir s'ils allaient pouvoir y revenir. Des citoyens ont parfois assisté en tant que spectateurs, même si, pour la plupart, ils ont essayé d'être bénévoles. Des citoyens ont été dans l'action et ont pu aider des services sur le terrain.

Je voudrais avoir une pensée pour eux parce que je sais ô combien, derrière des plans, derrière des feuilles, derrière des bureaux, il y a des personnes qui doivent vivre ces moments. Je voudrais aussi leur dire de faire attention à elles et à eux. On ne sort pas indemne de ces positions et de ces moments.

Le 13 juillet, le CERAC était présent sur ma commune avec le ministre Crucke pour présenter un rapport sur l'état de la préparation des communes belges face au risque climatique. Dans ce cadre, les incendies ont été un des éléments du débat.

Le 14, vous étiez également présent avec votre Gouvernement – je vous en remercie – pour évaluer la gestion des cinq années de reconstruction postinondations. À ce moment-là, nous avons pu parler de la gestion de crise et de l'adaptation du territoire, mais également de la culture du risque. Vous savez que c'est un élément qui me tient à cœur.

Dans mon intervention, pour compléter l'intervention de ma cheffe de groupe et de mon collègue, je voudrais parler des hommes et des femmes qui se cachent derrière des plans ou derrière des bureaux. Je vais scinder mon intervention en deux parties, en partant d'abord des agents des services publics de proximité, puis en parlant des citoyens, tout en ayant une pensée pour toutes les associations environnementales qui viennent en renfort de nos services publics.

Pour commencer, quand une catastrophe survient, ce sont souvent les services publics de proximité qui se retrouvent au contact direct de la population. Ce sont les bourgmestres et les agents communaux, les services locaux, les CPAS, les bénévoles, les zones de secours, les policiers ou les travailleurs de terrain qui doivent répondre aux appels, organiser l'accueil, rassurer, évacuer, donner des informations, relayer les consignes, gérer les routes, parler aux familles, aux personnes âgées, aux touristes et aux commerçants. Je l'ai vécu lors des inondations de 2021, tout comme mes collègues. Je sais ce que c'est que de gérer une crise quand l'eau monte, quand les formations évoluent. Je connais aussi l'importance d'avoir à ses côtés des hommes et des femmes formés de qualité, car les citoyens attendent des réponses immédiates. Il est de notre devoir de pouvoir y répondre au mieux. Je sais aussi qu'après une catastrophe, il est facile de regarder en arrière et de dire : « Il n'y avait qu'à ». Ce n'est pas ce que je veux faire aujourd'hui dans mes propos.

Les citoyens attendent évidemment des réponses. S'il faudra leur en apporter dans un second temps, ils attendent aussi que nous anticipions et que nous avancions avec des améliorations concrètes pour pallier les différentes crises qui pourraient survenir les jours, les semaines ou les mois à venir, en sachant évidemment que nous devons tous rester humbles face à ces catastrophes naturelles.

L'expérience de 2021 nous a appris une chose essentielle : la culture du risque ne peut pas s'improviser pendant la crise. Il faut une coordination qui ne doit pas s'organiser au moment où le risque est là. Il faut une information de la population claire, non dispersée. Les communes doivent bénéficier de cette

aide pour faire face à des phénomènes climatiques dont l'ampleur dépasse évidemment largement leurs moyens. C'est pour cela que je vais faire le parallèle entre les inondations de 2021 et l'incendie des Hautes-Fagnes. C'est quelque chose d'important et cela doit être pris au sérieux. Ce ne sont pas les mêmes phénomènes, mais pour moi, il y a trois racines communes : le dérèglement climatique, l'intensification des extrêmes et l'exposition croissante de nos territoires.

Il y a aussi des questions communes. Qui coordonne ? Qui alerte ? Qui décide ? Qui informe ? Qui dispose des données ? Qui connaît le terrain ? Qui a les moyens ? Qui soutient les acteurs de terrain ?

Lors de l'incendie des Hautes-Fagnes, la mobilisation locale, la solidarité locale, était encore une fois remarquable. C'est un enseignement positif que l'on peut retirer de ces crises, mais c'est aussi quelque chose sur lequel on doit travailler : comment peut-on gérer cette mobilisation, cette solidarité, de façon optimale ?

Un élément important pour moi, mais aussi une proposition que je vous fais, Monsieur le Ministre-Président : pourquoi ne pas créer une discipline qui générerait cette mobilisation, ce bénévolat ? C'est quelque chose qui devrait être étudié. La difficulté est née en 2021 et elle se répète en 2026. N'y a-t-il pas quelque chose à faire en la matière pour apporter des réponses concrètes aux citoyens ?

Les communes concernées, la Province, les zones de secours, le DNF, la protection civile, les services régionaux – notamment les barrages, la SWDE et les agriculteurs – de même que les services de terrain ont assumé des responsabilités lourdes. Ma cheffe de groupe l'a dit : il est évident pour nous que les agriculteurs doivent recevoir une réponse par rapport à leur détermination et à leur action. Sans eux, l'on n'aurait pas pu avancer aussi vite. Les pouvoirs officiels ont fait état d'une mobilisation de grande ampleur, de centaines d'intervenants, de véhicules, du soutien des agriculteurs pour l'approvisionnement en eau, pour l'évacuation, de centres d'accueil, de restriction d'accès et de mesures de sécurité.

Vous le voyez, vous l'avez dit dans votre exposé, des tas de domaines sont touchés quand on est face à une crise de cette ampleur. Il faut reconnaître que les communes, la Province, vos services – nos services – régionaux de proximité ont été au rendez-vous dans la gestion concrète. Toutefois, leur mobilisation ne doit pas masquer une difficulté plus profonde : ils ont dû gérer une crise majeure dans un cadre où plusieurs outils devraient être améliorés afin de mieux préparer de tels événements. Je vais en citer quelques-uns :

- la cartographie opérationnelle ;
- le système d'alerte public ;
- les protocoles de communication ;
- la coordination avec le DNF ;

- l'activation de l'aide agricole ;
- la formation des citoyens, mais aussi des touristes, des enfants et des commerçants ;
- le suivi de la qualité de l'air ;
- le soutien économique aux acteurs locaux.

C'est ici, Monsieur le Ministre-Président, que la responsabilité régionale est centrale. C'est sur cet aspect, comme ma cheffe de groupe l'a dit, que nous vous demandons de travailler ensemble pour améliorer les choses. M. Bastin l'a dit aussi. Sur ces thématiques, nous avons besoin d'une union entre les partis, parce que ce qui existe aujourd'hui pourra exister demain et d'autres personnes seront à la manœuvre.

J'en viens à l'importance que nous accordons aux services publics. Le Parti socialiste et moi-même les défendons et ils sont présents à chaque crise. Qu'il soit question de covid, d'inondations, de canicule ou, en l'occurrence, d'incendies, les services publics sont toujours là. On ne peut pas à la fois les féliciter, les applaudir et leur dire « Vous êtes les meilleurs » tout en les attaquant et en les accusant de tous les maux. C'est un élément important dans le cadre de la construction de la gestion de crise : il faut avoir des services publics forts et suffisamment pourvus, à la fois en hommes et en femmes, mais aussi en matériel de qualité, pour leur permettre d'évoluer de façon sécurisée et humaine dans le cadre d'une crise. Vous savez d'ailleurs comme moi que, même lorsqu'il n'y a pas de crise, il y a des choses à préparer, de la prévention et du travail de préparation à faire. Même en dehors de la crise, je pense que ces services seront utiles à notre société.

On a parlé du DNF, sur lequel je vais évidemment revenir. Comme on le sait et comme vous l'avez dit, ils connaissent le terrain, ils ont orienté les pompiers et appuyé les services de secours. Le DNF nous semble être une question importante aujourd'hui. Malheureusement, ils ont subi de larges coupes budgétaires. Aujourd'hui, on ne peut pas leur demander d'intervenir tout en acceptant des triages vacants, des cantonnements sous-dotés et des agents sous pression ; on ne peut que les renforcer. Un service public fort n'est pas un luxe, mais une assurance collective. C'est ce qui permet à une société de tenir quotidiennement, mais aussi de sortir de la crise quand elle arrive. C'est ce qui protège nos citoyens et notre environnement, en particulier les plus vulnérables. Dans le cadre de la réflexion postcrise, ce sera un élément sur lequel nous ne plierons pas. Nous voulons travailler avec eux.

Après les inondations, on a beaucoup parlé de culture du risque, on a dit qu'il fallait mieux préparer les citoyens, mieux les intégrer à la gestion de crise, mieux coordonner les niveaux de pouvoir, mieux informer, mieux exercer, mieux anticiper. Le débat du 22 octobre 2025 sur la résolution relative aux feux de forêt a précisément repris ces leçons ; la majorité elle-même a reconnu que les conclusions de la Commission d'enquête sur les inondations rappelaient la nécessité de

développer une culture du risque et d'améliorer la communication interne entre services publics. Aujourd'hui, la question est simple : a-t-on réellement transposé cette culture aux risques d'incendie ? Sinon, comment le faire demain ?

Lors de l'incendie des Hautes-Fagnes – là encore, j'ai une proposition concrète –, la Wallonie ne disposait pas d'un système d'alerte incendie simple, connu et gradué, de type « vert, jaune, orange, rouge » avec des consignes claires pour les habitants, les touristes et les mouvements de jeunesse. L'absence d'un tel signal public a affaibli la lisibilité de la prévention au moment de la crise. Pire, si l'on avait implémenté un tel système, ce qui a été prévu et budgétisé sous l'ancien gouvernement, cela aurait pu améliorer la lisibilité. Voilà un élément concret : selon nous, ce système doit être implémenté. Il existe. Il suffit, à un moment donné, de le budgétiser et de le décider. Dans le cadre d'une crise, la lisibilité est essentielle.

J'en viens ainsi à ma seconde interrogation, qui concerne les citoyens. En effet, à chaque crise, comme je l'ai dit, on découvre la même chose : les services publics fonctionnent, mais avec une aide importante de la part des citoyens. La question est de savoir si l'on accepte que cette aide pallie en quelque sorte l'absence de service public ou si, à un moment donné, on renforce les services publics. Pour nous, il faut travailler sur les deux pans, c'est-à-dire à la fois renforcer les services publics et coordonner cette aide citoyenne en légiférant et en mettant en place des procédures. Cette solidarité est importante pour le citoyen et vient pallier, renforcer et aider notre gestion de la crise.

Pour cela, les citoyens doivent avoir des informations fiables, savoir ce qu'ils peuvent faire, ce qu'ils ne peuvent pas faire, où ils peuvent aller et où ils ne peuvent pas aller. L'information doit être uniforme. Ce n'est pas normal qu'un citoyen de Jalhay n'ait pas la même information qu'un citoyen de Malmédy. Là, il y a vraiment tout un travail à faire avec les citoyens pour les protéger en les informant et leur permettre de participer à l'effort collectif sans perturber les opérations.

Les associations environnementales sont, pour nous, extrêmement importantes ; elles doivent venir en soutien, tant au niveau de la préparation que pendant une crise ou pour après. Là aussi, ces associations ont connu des coupes budgétaires assez importantes. Aujourd'hui, on se rend compte qu'elles auraient pu être un appui assez important dans le cadre de cette crise. Monsieur le Ministre-Président, pour nous, le retour d'expérience devra être complet et transparent. Je pense que vous l'avez dit dans votre exposé et c'est ce que vous souhaitez également, ce qui est positif. Le but n'est pas de faire le procès d'un agent ou d'un politique, mais c'est parce que notre société mérite vraiment des procédures de crise de qualité, un territoire adapté aux changements climatiques et une culture du risque digne de ce nom.

C'est pour cela que ce retour d'expérience devra porter non seulement sur l'intervention des services de secours, mais aussi sur la préparation en amont, les exercices, la cartographie, la formation des communes, l'activation des cellules de crise, le niveau de criticité, la coordination avec le CORTEX, la qualité de l'air, l'état agricole, les évacuations, l'accueil, le soutien aux acteurs économiques et touristiques.

Je veux insister sur un point : les services publics de proximité et les communes ne demandent pas qu'on leur explique après coup ce qu'elles auraient dû faire, mais demandent des outils avant la crise. Les agents publics ne demandent pas des applaudissements après chaque crise, mais demandent de pouvoir être sécurisés et renforcés. Les citoyens ne demandent pas d'être exclus des crises, mais d'avoir la bonne information pour se protéger eux-mêmes et leur famille, et participer ainsi à l'effort dans le cadre de la crise.

Aujourd'hui, pour conclure, nous ne pouvons pas continuer à découvrir, catastrophe après catastrophe, que les mêmes fragilités reviennent. Il faut maintenant passer d'une culture de la réaction à une culture de l'anticipation. Cela doit se faire avec toutes les forces en présence. Monsieur le Ministre-Président, aujourd'hui, nous savons ; le Parti socialiste est évidemment à disposition pour construire ce plan de lutte contre le réchauffement climatique et contre les crises successives.

M. le Président. – Madame Dejardin, vous clôturez, sauf erreur, les interventions pour le groupe PS.

Je vais donner la parole au groupe MR, mais, avant cela, nous allons faire une petite pause.

Qui prendra la parole pour le groupe ?

(Réactions dans l'assemblée)

C'est noté.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 50 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 57 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

DÉBATS (Suite)

Les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes

Échange de vues (Suite)

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, s'il appartiendra au Gouvernement d'établir le bilan définitif d'un incendie dont les conséquences restent encore à évaluer pleinement, l'essentiel doit être salué dès à présent. À ce stade, aucune perte humaine ni blessure grave n'est à déplorer parmi la population et nos intervenants de première ligne.

Par ailleurs, grâce à la mobilisation rapide et coordonnée des secours, les habitations et les infrastructures riveraines ont été préservées, et les incendies sont aujourd'hui contenus. Si nous n'avions pas fait preuve d'anticipation, comme certains membres de l'opposition l'ont encore affirmé aujourd'hui en commission, nous ne pourrions pas tenir ces propos en guise d'introduction.

Les images des fumées s'élevant au-dessus du plateau des Fagnes ont rappelé à chacun de nous la fragilité extrême de ce joyau de notre patrimoine naturel. Il faut le dire clairement : c'est un désastre écologique et environnemental. Les Hautes-Fagnes constituent un écosystème unique dont les tourbières mettent des décennies à se reconstituer. Face à la violence des flammes et à la complexité d'un terrain tourbeux particulièrement difficile, parfois inaccessible, ce que nous devons retenir en premier lieu, c'est l'exemplarité et le courage de ceux qui ont fait rempart. Au nom du groupe MR, je tiens à adresser mes pensées à toutes les personnes qui ont été impactées par ces incendies. Je tiens également à adresser notre reconnaissance la plus profonde aux pompiers de nos zones de secours, aux agents du Département de la nature et des forêts, à la protection civile, aux forces armées, aux volontaires, aux agriculteurs mobilisés, aux bourgmestres, qui ont notamment été en contact direct et constant avec les citoyens pour les accueillir, assurer leur sécurité et les rassurer, à toutes les personnes et tous les services impliqués mentionnés par vous, Monsieur le Ministre-Président, ainsi qu'aux renforts internationaux venus prêter main-forte.

Face au feu, la solidarité européenne n'est pas un concept abstrait, mais une réalité tangible sur le terrain. Au MR, nous sommes fiers de cette Europe concrète, de la sécurité civile, de l'entraide et de l'action. Il importe aussi de ne pas confondre la préparation à la crise et la conduite des opérations. Face aux alertes de sécheresse et aux conditions météorologiques connues, les

bourgmestres des autorités locales ont pris les mesures préventives indispensables, telles que l'annulation d'événements publics ou de festivités à haut risque aux abords des zones sensibilisées – cela a déjà été dit et rappelé aujourd'hui.

Lorsqu'un sinistre éclate dans les Fagnes ou ailleurs – rappelons-nous du feu survenu sur l'aire d'autoroute de Bastogne, où 2 hectares sont partis en fumée et qui a nécessité la fermeture de l'autoroute –, notre doctrine en gestion repose sur une chaîne de priorités claires et assumées : d'abord, la protection des vies humaines ; ensuite, celle des habitations et des biens ; enfin, la sauvegarde du milieu naturel.

Cette hiérarchie est essentielle. Elle a permis de mettre les populations à l'abri et de préserver les habitations malgré l'ampleur du sinistre. Face à une telle crise, la réponse devait être collective et l'articulation entre tous les niveaux de pouvoir a démontré toute sa pertinence :

- l'échelon local et provincial, avec les bourgmestres et le gouverneur qui ont déclenché des phases d'urgence, ont sécurisé les périmètres et ont organisé la logistique d'accueil ;
- l'échelon régional, où l'expertise du terrain du DNF a été déterminante pour guider les secours dans un biotope où les engins lourds ne peuvent pas toujours s'aventurer ;
- l'échelon fédéral et l'appui européen, où le déploiement d'hélicoptères de la défense et la solidarité européenne qui ont complété le dispositif de lutte contre l'incendie.

C'est cette Belgique pragmatique et solidaire, capable d'articuler ses compétences au service des citoyens, que le MR défend et continuera à défendre.

Au-delà de l'urgence, cette épreuve confirme l'enjeu structurel que porte aussi notre majorité. Le climat change. Les épisodes de sécheresse et de chaleur extrême rendent les feux de végétation plus probables et plus difficiles à combattre. Nous devons préparer notre territoire. Pourtant, chers collègues, comment ne pas déplorer le spectacle offert par certains bancs de cet hémicycle ? Alors même que les centres fumaient encore dans la tourbe, que les pompiers luttent toujours à pied et que les équipes de secours ne comptaient plus leurs heures de veille, nous avons vu fleurir les leçons d'estrade, les procès d'intention et les yakafokons, comme l'a aussi rappelé notre collègue Bastin.

Chers collègues, faisons preuve d'humilité. Regardez la France, l'Espagne, le Portugal et la Grèce, des pays dont l'expérience en matière de lutte contre les feux de forêt n'est plus à démontrer, mais qui subissent pourtant, eux aussi, la perte de dizaines de milliers d'hectares. Nos pompiers, grâce notamment à la coordination de ReZonWal, vont d'ailleurs se former chez nos voisins français qui ont vu plus de

40 000 hectares brûler cette année en Gironde seule. Si ces pays aussi expérimentés ne parviennent pas à s'épargner ce type de catastrophe, gardons-nous ici de tout excès de certitudes.

Entendre des partis, qui ont exercé des responsabilités régionales et environnementales pendant des années, donner des leçons d'anticipation relève d'une amnésie sélective pour le moins commode. Réclamer des moyens aériens permanents à grands cris pendant la phase d'urgence, après avoir soi-même bloqué le projet d'hydrobase de formation à Froidchapelle par dogmatisme ou confondre le travail indispensable d'évaluation avec l'exploitation politique d'un drame naturel, ce n'est ni rendre service à la Wallonie ni respecter ceux qui ont combattu le feu en première ligne, ceux qui ont géré la crise et les riverains encore éprouvés aujourd'hui.

Il y a un temps pour la gestion de crise, un temps pour le débriefing opérationnel et un temps pour le débat politique. Il y a un temps pour la gestion de crise, un temps pour le retour d'expérience et un temps pour le débat politique. Faire campagne sur des cendres encore chaudes, ce n'est pas exercer le contrôle démocratique ; c'est l'instrumentaliser. Soyons honnêtes, examiner les propositions pour le climat à la mi-juillet n'aurait en rien évité l'incendie ou modifié les actions sur le terrain.

Contrairement au slogan de l'opposition, la majorité et le Gouvernement agissent avec méthode. Comme l'a rappelé avec force la ministre Cécile Neven, l'action du Gouvernement ne commence pas après le drame. Elle s'inscrit dans un travail méthodique engagé dès le premier jour de la législature.

Notre politique repose sur deux piliers indissociables.

L'atténuation, d'abord. Le Gouvernement a remis le plan Air-Climat-Énergie sur une trajectoire opérationnelle pragmatique. Près de deux tiers des mesures sont déjà engagés ou concrétisés. Qu'il s'agisse de décarbonation, de rénovation du bâti ou de transition énergétique, nous substituons aux déclarations d'intention des résultats mesurables.

L'adaptation, ensuite. C'est le chantier stratégique indispensable. Bien avant les événements de cet été, un travail scientifique inédit a été mené pour objectiver point par point les vulnérabilités de notre territoire avec la production de plus de 700 cartes de risques.

Face aux canicules et aux risques d'incendie, le rôle des responsables publics n'est pas d'empiler les rapports théoriques, mais de réformer les règles du jeu. C'est tout le sens de l'engagement pris par la ministre Neven de déposer, d'ici la fin de l'année, un paquet d'une vingtaine de mesures concrètes, planifiées et évaluables.

Concernant le définancement des zones de secours et la responsabilité du ministre Quintin, mentionnée par

le PTB, je ne commenterai pas ici largement ce qui relève du Fédéral, mais je tenais à ouvrir une petite parenthèse pour préciser deux éléments.

Le ministre Quintin avait déjà annoncé, en juillet dernier, en commission, avant même que les incendies ne se produisent, qu'il viendrait à la rentrée afin de présenter sa vision quant aux perspectives à donner à la protection civile afin d'assurer l'avenir qu'elle mérite. Le MR a déjà fait voter l'indexation automatique des zones de secours dès le 1^{er} janvier 2027 et un refinancement pour 17,5 millions d'euros en 2026.

Sur ce point, la Wallonie aussi poursuit le travail avec une réforme structurelle du financement des zones de secours. Son objectif est clair : transférer progressivement aux provinces la part aujourd'hui assumée par les communes afin de soulager durablement les budgets communaux. En 2026, cet effort représente environ 16 millions d'euros de charges communales reprises par les provinces. À l'horizon 2030, cela représentera environ 112 millions d'euros, indexation comprise. Les communes n'auront plus à financer les zones de secours par une contribution propre.

Le MR, qui n'a pas peur d'aller aux responsabilités, agit donc pour donner un financement plus prévisible, plus équitable et moins lourd pour les communes. La trajectoire est claire et progressive : les provinces reprennent 15 % de la contribution communale en 2026, 30 % en 2027, 50 % en 2028, 80 % en 2029 et 100 % en 2030. À cette échéance, les communes ne devront donc plus financer les zones de secours par une contribution propre.

Adapter la Wallonie, ce n'est pas ajouter de la bureaucratie ; c'est moderniser nos cadres réglementaires pour bâtir un territoire résilient. Cet événement ne doit pas rester sans suite, nous en convenons. Les épisodes de sécheresse printanière et estivale vont malheureusement se multiplier.

Pour le groupe MR, trois impératifs doivent guider notre action future.

Premièrement, consolider nos capacités d'action. Nous devons continuer à doter nos zones de secours et le DNF de matériel léger adapté aux milieux humides et garantir des protocoles d'activation immédiate pour les moyens aériens.

Deuxièmement, la prévention et la responsabilité citoyenne. La grande majorité des départs de feu est liée à l'activité humaine. Le réchauffement climatique crée des conditions certes plus propices à des incendies rapides et difficiles à maîtriser. La prévention des comportements à risque demeure donc décisive. Il y a une responsabilité collective à adapter nos comportements, mais aussi individuelle. Les interdictions d'accès symbolisées par les drapeaux rouges ne sont pas uniquement des suggestions. Ne pas

fumer en forêt, signaler des comportements à risque : la prévention de terrain compte autant que les grands discours sur le climat. Je reviendrai plus tard sur ce drapeau rouge.

Troisièmement, la résilience écologique de nos réserves, poursuivre la restauration hydrologique des tourbières qui constituent à la fois des puits de carbone essentiels et des zones tampons naturelles contre le feu est indispensable. Face à l'urgence opérationnelle, la coordination entre le bourgmestre, le gouverneur et les services de secours a démontré sa solidarité.

Cet événement met également en lumière l'importance d'un retour d'expérience constructif sur nos compétences régionales, particulièrement sur la surveillance de la qualité de l'air et l'information sanitaire. Pour perfectionner notre dispositif face à ces crises spécifiques, plusieurs leviers méritent d'être revus. Nous pensons à l'automatisation des alertes sanitaires qui permettent de fluidifier davantage la transmission des données entre les services environnementaux, l'AViQ et l'autorité provinciale, afin de délivrer des recommandations réflexes et d'harmoniser sans délai, ou encore à une meilleure pédagogie sur les équipements de protection en établissant une doctrine claire rappelant l'inefficacité des masques chirurgicaux face aux fumées denses et en encadrant la mise à disposition ciblée de masques FFP2 pour les acteurs de terrain et les personnes fragiles.

Enfin, rétablissons une vérité essentielle face aux raccourcis faciles sur la question du fameux drapeau rouge : le drapeau rouge est un indicateur visuel, ce n'est pas un mur d'enceinte qui ferme physiquement un massif de milliers d'hectares. Comme rappelé par le ministre-président, le dispositif repose sur un cadre réglementaire précis, fixé par arrêté royal en mai 2024 sous la plume de la ministre Tellier, qui tient compte des caractéristiques du terrain. Ce cadre a été appliqué.

Dire aujourd'hui que le Gouvernement aurait pu aller plus loin est donc pour le moins hypocrite. Soit on considère que les règles doivent évoluer et il fallait alors le proposer clairement, soit on assume que le Gouvernement respecte le droit en vigueur. On ne peut pas réclamer le respect des procédures et, ensuite, reprocher leur application lorsqu'elle ne sert plus son argument politique.

De plus, ce n'est pas parce qu'un drapeau n'était pas hissé que nous n'étions pas en code rouge. Ce code rouge déclenche précisément tout un ensemble d'interdictions formelles arrêtées par les autorités provinciales et communales. Les données de terrain et les statistiques européennes sont formelles : 90 % des incendies d'espaces naturels sont d'origine humaine et, dans plus de 70 % des cas, ils résultent d'une imprudence ou d'une négligence individuelle, du mégot jeté au feu mal éteint. La seule cause 100 % naturelle est la foudre – moins de 10 % des cas.

Alors que l'enquête judiciaire suit son cours pour déterminer l'origine exacte du sinistre dans les Fagnes, faisons preuve de réalisme : on ne mettra jamais un agent du DNF derrière chaque arbre ni un policier derrière chaque promeneur. La sécurité et la protection de nos réserves naturelles reposent sur des cadres réglementaires stricts, mais dépendent avant tout du civisme et de la responsabilité de chacun.

Cet épisode doit enfin nous rappeler une règle d'or, à savoir que, dans une gestion de crise, chacun doit se concentrer sur son rôle, ses missions et faire ce qu'il a à faire, ni plus ni moins : aux secouristes le terrain ; aux autorités l'ordre public ; au Gouvernement la stratégie et l'anticipation ; aux parlementaires le contrôle serein une fois l'urgence passée ; aux climatologues l'analyse du climat et aux médias la responsabilité de relayer une communication de crise claire et cohérente aux côtés des autorités.

Que les débats sur la lutte contre le réchauffement climatique, sur l'adaptation de nos territoires ou sur l'utilité ou non de notre pays de se doter de canadiens aient lieu, c'est normal et nécessaire. Toutefois, affirmer en pleine gestion de crise que, avec telle ou telle majorité, l'incendie n'aurait pas eu lieu, c'est indécent. La sécheresse et la chaleur extrême ne connaissent pas la couleur des majorités régionales. Elles ont frappé la France, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, l'Allemagne, le Pays de Galles, l'Irlande ou encore l'Écosse. Tous ces pays sont pourtant gouvernés différemment. Mélanger le climat, la météo, la prévention, les moyens matériels et la gestion opérationnelle du jour J, c'est instrumentaliser un drame pour se faire de la place médiatique. Alors que nos pompiers étaient encore les pieds dans la braise, se précipiter devant les caméras et aux micros pour polémiquer et distribuer des leçons partisans manque singulièrement de décence.

Au MR, nous sommes des gestionnaires sérieux. Nous refusons l'agitation d'estrade et l'écologie de l'angoisse. Nous continuerons à soutenir l'écologie de résultats, de la responsabilité et de l'action concrète pour protéger nos citoyens, notre patrimoine naturel et l'écologie de l'action, de l'ingénierie et de l'anticipation, des moyens pour nos secours, un diagnostic scientifique et rigoureux, et des réformes concrètes pour adapter nos villes et nos campagnes.

Face au feu, l'heure n'est ni aux polémiques stériles ni aux postures. Elle est à l'efficacité, à la reconnaissance du travail accompli sur le terrain et à l'anticipation. Le groupe MR soutiendra toutes les initiatives concrètes visant à renforcer notre sécurité civile et à protéger nos espaces naturels d'exception.

Monsieur le Président, si vous le permettez, ma collègue Mauel complètera mes propos.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Maue (MR). – Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, à mon tour aussi de remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont combattu cet incendie et soutenu ces lourdes opérations : les pompiers, les agents du DNF, la protection civile, les forces de l'ordre et de la défense, les agriculteurs, les volontaires ainsi que les renforts venus d'autres provinces et de l'étranger.

J'ai également une pensée particulière pour les personnes qui ont dû être évacuées et quitter leur domicile, parfois dans l'urgence, et passer de longues heures dans l'attente, l'inquiétude et l'incertitude. Elles ont été chaleureusement accueillies, en partie par M. le bourgmestre, sur la commune de Malmedy. Même lorsque aucune habitation n'est finalement détruite, une évacuation constitue une épreuve humaine que nous ne devons pas minimiser.

Je remercie les indépendants et les acteurs touristiques pour leur patience. La coopération entre les différents niveaux de pouvoir a permis de protéger les vies humaines, les habitations et les infrastructures. Nous pouvons remercier tous ceux qui ont assumé leurs responsabilités dans ces circonstances particulièrement difficiles.

Cette reconnaissance n'exclut pas le contrôle parlementaire. Elle nous impose au contraire un retour d'expérience précis, constructif et fondé sur les faits. Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie déjà pour les réponses que vous avez données en introduction.

Après les inondations dramatiques de 2021, notre Région, ma région est une nouvelle fois confrontée à une catastrophe majeure, cette fois écologique et environnementale. Nous savons combien il est important que les parlementaires puissent apporter aux citoyens des réponses précises. Comment cet événement a-t-il pu prendre une telle ampleur ? Comment les décisions ont-elles été prises ? Quels dispositifs ont fonctionné ? Que devons-nous améliorer ?

Ayant participé à la Commission d'enquête consacrée aux inondations de 2021, je concentrerai mes questions sur ce qui relève directement des compétences wallonnes ainsi que sur leur articulation avec les autres niveaux de pouvoir, ce qui avait été prévu, ce qui a effectivement été appliqué et ce qui doit désormais être renforcé.

Plusieurs de mes questions concernent naturellement des compétences exercées par différents membres du Gouvernement. Je les adresse néanmoins à notre ministre-président parce que cette crise a précisément mobilisé plusieurs compétences wallonnes : la nature et les forêts, l'environnement, la santé, l'agriculture, l'économie et la coordination administrative. Il ne s'agit pas de vous demander de vous substituer aux ministres compétents, mais de comprendre comment le

Gouvernement assurait la cohérence de son action, la circulation des informations entre les services et l'articulation de ces décisions avec celles des autorités provinciales, communales et fédérales.

Ma première question porte sur les enseignements de la Commission d'enquête sur les inondations de juillet 2021, qui avait formulé 161 recommandations adoptées en mars 2022. Plusieurs d'entre elles portaient sur la connaissance des risques, les mécanismes d'alerte, la circulation de l'information, la planification d'urgence et la coordination entre les différents niveaux de pouvoir. Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous nous indiquer lesquelles de ces 161 recommandations ont concrètement amélioré la gestion de l'incendie des Hautes-Fagnes ?

Nous pouvons constater que les mécanismes d'alerte, la remontée des informations entre le terrain, les communes, le gouverneur et les autorités régionales ainsi que la mobilisation interniveaux ont beaucoup progressé depuis 2021. Ces différents mécanismes ont-ils fonctionné, conformément au Plan régional de gestion de crise adopté en 2025 ? Quelles structures ou procédures prévues par ce plan ont été activées à l'occasion de cet incendie ?

Sans remettre en cause le travail accompli, le retour d'expérience a-t-il déjà permis d'identifier certains maillons qui doivent encore être consolidés, notamment dans la rapidité de la transmission des informations et dans la coordination entre les administrations ?

Il y a une question sur la qualité de l'air et la diffusion des recommandations sanitaires. Des pics de pollution atmosphérique auraient atteint près de 800 microgrammes de particules fines par mètre cube autour du plateau des Hautes-Fagnes. Une commune a par ailleurs indiqué n'avoir reçu l'alerte du gouverneur qu'à 23 heures 36, alors que le pic de pollution aurait été enregistré aux alentours de midi. Pouvez-vous nous confirmer ces données et nous communiquer la chronologie précise de la direction des concentrations, de leur analyse, de leur transmission aux autorités et de l'information finalement adressée à la population ?

Quel bilan tirez-vous de la coordination entre l'ISSeP, l'AWAC, l'AViQ, les services régionaux, le gouverneur et les communes dans la diffusion des recommandations sanitaires ? À quel moment chaque organisme disposait-il des informations nécessaires et à quel moment celles-ci ont-elles été transmises à l'échelon suivant ? Le délai observé s'explique-t-il par la validation scientifique des données, par leur transmission administrative ou par l'organisation de la communication de crise ? Le Gouvernement envisage-t-il d'automatiser davantage cette chaîne d'alerte et de définir les seuils déclenchant immédiatement des recommandations sanitaires harmonisées, notamment pour les personnes fragiles, les riverains et les intervenants présents sur le terrain ?

Ma troisième question porte sur la répartition opérationnelle des responsabilités. Le cadre légal de planification d'urgence distingue cinq disciplines clairement définies : les opérations de secours, l'aide médicale et psychosociale, la police, l'appui logistique et la communication. En phase provinciale, leur coordination relève du gouverneur. Pouvez-vous confirmer que cette répartition a été respectée durant l'incendie et nous expliquer concrètement comment les cinq disciplines ont travaillé ensemble ?

Comment s'est organisée l'articulation entre le commandement opérationnel sur le terrain et l'autorité provinciale, l'appui politique, les administrations régionales et l'expertise scientifique ? Le retour d'expérience a-t-il déjà relevé des chevauchements, des incertitudes ou des délais dans la circulation des informations et des décisions ? La distinction entre la gestion opérationnelle, la décision politique, l'expertise scientifique et la communication publique est-elle restée lisible pendant toute la durée de la crise ?

Certaines procédures doivent-elles être adaptées afin de garantir à l'avenir une chaîne de commandement et de communication encore plus claire ? Comme je l'ai dit, elle a été claire et bien lisible, mais c'est un cas difficile parce que les niveaux communal, provincial, régional, fédéral et européen sont mobilisés simultanément.

Sur la prévention et les moyens humains, le DNF applique déjà un cadre réglementaire de prévention très strict en milieu naturel : l'interdiction des feux, l'encadrement du brûlage, la surveillance des zones sensibles et des dispositifs préventifs sur le terrain. Le CERAC alerte parallèlement sur une hausse attendue du risque de feu de forêt dans les 10 à 15 prochaines années.

Au regard des conditions de sécheresse et de chaleur observées cet été, ce dispositif est-il suffisamment adapté au niveau de risques ? Quelles mesures supplémentaires le Gouvernement envisage-t-il concernant la surveillance des zones sensibles, l'accès du public, les travaux réalisés à l'aide des machines en période de sécheresse – comme le point semble actuellement s'orienter sur ce problème – les points d'eau, les voies d'accès pour les secours et le contrôle du respect de ces interdictions ?

J'ai également une question sur la procédure qui permet de restreindre ou de suspendre certains travaux lorsque les conditions météorologiques et l'état de la végétation présentent un danger particulièrement élevé. Existe-t-il une procédure de restreindre ? Dans l'affirmative, qui prend cette décision ? Comment est-elle communiquée aux opérateurs concernés ?

La direction de Malmedy connaît un problème réel de personnel – je l'ai moi-même ici évoqué en commission –, reconnu par aussi la ministre de la Forêt.

Sans présumer un lien de causalité, le retour d'expérience examinera-t-il factuellement si les postes vacants ont eu une incidence sur une décision précise de prévention, de surveillance, d'alerte, de fermeture ou d'appui aux opérations ? Il est essentiel que ce lien soit établi sur la base de faits précis, soit clairement écarté. La simple coexistence d'un problème de personnel et d'un incendie ne suffit pas à elle seule de démontrer une relation de cause à effet.

Pouvez-vous nous préciser comment la révision annoncée du Plan de personnel prévu en septembre tiendra compte des besoins particuliers des petites directions, comme celle de Malmedy, où quelques postes vacants peuvent avoir proportionnellement des conséquences importantes ? Je vais aussi revoir naturellement cette question avec la ministre Dalcq.

La cinquième question concerne l'impact environnemental et la restauration des Hautes-Fagnes. Selon les premières estimations, près de 3 000 hectares de la réserve naturelle auraient été touchés. Je pense aussi ici qu'il est encore une fois nécessaire de dire que 90 % de cet incendie – même si l'on ne fait pas de différence sur place – se sont déroulés sur le territoire francophone et 10 % sur le territoire germanophone. Les tourbières constituent un écosystème particulièrement fragile, dont la restauration peut prendre plusieurs décennies, ma collègue l'a dit. Le Gouvernement dispose-t-il déjà d'une première évaluation scientifique des dommages causés à la tourbe, à la faune et la flore protégées, aux habitats naturels et aux capacités de rétention d'eau du plateau ? Est-il déjà possible de distinguer les zones touchées superficiellement de celles où le feu a atteint des couches profondes de la tourbe ?

Quel sera le calendrier de l'évaluation scientifique définitive et de la restauration écologique ? Quels organismes et experts seront associés à ce travail ?

Des moyens budgétaires spécifiques seront-ils prévus ? Le Gouvernement envisage-t-il de solliciter des financements européens ou d'intégrer cette restauration dans les programmes déjà existants ?

Enfin, comment les interventions nécessaires s'articuleront-elles avec la politique de restauration hydrologique des tourbières, qui jouent à la fois un rôle pour la biodiversité, le stockage du carbone et la régulation de l'eau, et la limitation de la propagation des incendies ?

La sixième question porte sur l'accompagnement, le secteur affecté et la balance des intérêts. La protection des personnes, de l'environnement et du site naturel devait évidemment constituer la priorité. Or, l'incendie et les restrictions d'accès ont également des conséquences concrètes pour les agriculteurs, les indépendants, les PME, le secteur touristique et les travailleurs concernés. Comment le Gouvernement a-t-il cherché, dans l'urgence, à maintenir un équilibre entre

les impératifs environnementaux et de sécurité, l'accompagnement économique des secteurs touchés, la soutenabilité budgétaire et la lisibilité du cadre réglementaire ?

Quels mécanismes peuvent déjà être mobilisés, notamment le droit passerelle pour les indépendants dont l'activité a été directement affectée ?

Pouvez-vous également faire le point sur l'examen relatif à une éventuelle indemnisation des agriculteurs ? Ils ont spontanément mis leurs véhicules, leurs citernes, le carburant à disposition. On sait qu'ils ont été indemnisés, mais ils ont surtout mis leur temps à disposition des secours. Au-delà d'une indemnisation ponctuelle, le Gouvernement envisage-t-il de mieux intégrer ces acteurs dans les futurs plans d'urgence, au moyen de conventions préalables, d'un réseau territorial identifié et de règles claires concernant la mobilisation, la coordination, l'assurance, la responsabilité et le remboursement des frais ?

Comment concilier la nécessaire protection du site dans les prochains mois avec la reprise progressive de l'activité touristique et économique ? On a dit combien c'est important pour la région, mais sans précipiter la réouverture des espaces encore fragilisés.

Ma dernière question concerne la coordination interdisciplinaire et l'adéquation des moyens. Selon les données communiquées, près de 500 intervenants et 120 véhicules ont été mobilisés avec le concours de la Défense, de la protection civile, des renforts internationaux et du mécanisme européen de protection civile. Quel bilan provisoire peut-on déjà tirer de la montée en puissance du dispositif de la coopération entre les cinq disciplines de secours ? Les moyens ont-ils pu être mobilisés selon le calendrier prévu ou certains renforts ont-ils rencontré des difficultés d'activation, d'acheminement ou d'intégration dans le commandement opérationnel ? Le Gouvernement a-t-il identifié des besoins structurels supplémentaires relevant de la Wallonie, notamment en véhicules légers adaptés aux sols tourbeux ou en drones équipés de caméras thermiques, en moyens de communication interopérables, en équipements spécifiques pour les feux de tourbe ou en accès aux ressources hydrauliques ?

Concernant les moyens aériens, on peut déjà tirer des enseignements de la coopération avec la Défense, les autres provinces et nos partenaires européens transfrontaliers. Les protocoles d'activation et ces moyens sont-ils rapides, lisibles ou devront-ils être adaptés avant la prochaine saison à risque ?

Enfin, votre retour d'expérience permettra-t-il de distinguer les besoins qui doivent être couverts de manière permanente en Wallonie, de ceux pour lesquels la mutualisation fédérale, transfrontalière, européenne reste la réponse la plus efficace et proportionnée ?

Sur le rôle d'appui et les compétences propres de la Wallonie, la coordination opérationnelle relevait du gouverneur, tandis que la protection civile, la Défense et certaines formes d'aide internationale relèvent du niveau fédéral. La Wallonie est intervenue dans le cadre de ses propres compétences, notamment à travers le DNF : la gestion de l'environnement, l'accès aux ressources hydriques et la mobilisation de ses administrations. Vous avez déjà partiellement détaillé la chronologie des décisions prises directement par le Gouvernement wallon et par ses services. Plus précisément, quelles décisions ont été prises concernant la mobilisation du DNF, la fermeture ou la sécurisation des espaces naturels, la mise à disposition de l'eau, la surveillance environnementale et l'information sanitaire ? Où s'arrêtaient exactement les compétences régionales et où commençaient celles du gouverneur, des communes et du niveau fédéral ? Comment les demandes formulées par le commandement opérationnel ou par le gouverneur étaient-elles transmises à la Région, évaluées puis mises en œuvre ? Selon nous, cette clarification est essentielle ; non pas pour renvoyer la responsabilité d'un niveau à l'autre, mais pour que chaque autorité puisse rendre compte de ses propres décisions et que la population comprenne qui décide de quoi dans une chaîne de crise aussi complexe.

Quant à l'absence du drapeau rouge, sur laquelle le débat public s'est fortement concentré, étant donné que vous avez déjà donné des explications et que ma collègue a posé des questions plus précises, je n'y reviendrai pas.

En ce qui concerne la cartographie accessible au public, l'harmonisation des messages entre les autorités et les notifications automatiques étant prévue, elle va certainement évoluer.

Monsieur le Ministre-Président, l'objectif de ces questions n'est ni de reconstruire l'événement dès aujourd'hui avec des certitudes que nous ne possédons pas encore, ni d'écarter par avance des responsabilités. Il s'agit d'obtenir une chronologie vérifiable, de distinguer clairement les compétences de chaque niveau de pouvoir et de transformer le retour d'expérience en amélioration concrète. La coopération entre les autorités et les services a permis de faire face à l'urgence et de protéger les personnes et les habitations. Notre responsabilité consiste maintenant à identifier ce qui doit être consolidé afin de rendre notre dispositif encore plus robuste pour l'avenir.

M. le Président. – Le Bureau élargi était prévu à 12 heures 30 et l'on ne s'est pas encore totalement arrangés pour le reporter. La crainte, m'indique-t-on au niveau des services, c'est que votre intervention, Monsieur Hazée, dure trop longtemps par rapport au report demandé du Bureau élargi. Je veux bien vous donner la parole pour essayer de faire un premier tour.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président, il me semble que, à la fois pour notre discussion et sa dynamique et pour le respect des différents points de vue, nous pouvons poursuivre. Nous avons des choses à dire et nous n'allons pas parler cinq minutes, mais nous n'avons pas non plus l'habitude de faire des longueurs simplement pour que le temps passe. Je suggère donc que l'on poursuive.

Le Bureau élargi peut être décalé ou avoir lieu sans l'un ou l'autre d'entre nous. En tout cas, il peut certainement avoir lieu sans moi. Nous sommes des êtres infiniment dispensables.

Nous avons prévu de nous exprimer à deux voix. Je commencerai puis, avec votre autorisation, M. Mockel terminera, mais je vous laisse conclure ce point d'ordre.

M. le Président. – Une intervention des deux députés indépendants est-elle prévue ?

(Réactions dans l'assemblée)

Oui.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Incendies, sécheresses, canicules : les illustrations du dérèglement climatique en cours ont dévasté l'Europe et notre pays, notamment les Fagnes. Face à cette catastrophe climatique, avec mon collègue, Freddy Mockel, nous voulons tout d'abord exprimer notre émotion, la tristesse dans notre âme et notre colère sourde. C'est une partie de nous-mêmes qui a brûlé. Comme d'autres, nous avons vu un grand nombre de personnes mobilisées face au feu, dans des conditions extrêmement difficiles et changeantes, de jour comme de nuit.

Bien évidemment, nous commencerons notre propos par exprimer nos pensées solidaires et nos remerciements aux pompiers, aux services de secours, à la protection civile, aux agents du DNF, au Service public de Wallonie, à l'ensemble des équipes qui ont pu être mobilisées, qui ont été sur le pont, aux autorités, aux élus locaux, quelle que soit leur sensibilité politique, aux services communaux également. Nous pensons aux agriculteurs et agricultrices qui sont venus en aide, qu'ils aient été ou non réquisitionnés, à l'élan de solidarité citoyenne qui s'est manifestée de façon volontaire, aussi aux équipes des États européens qui sont venus en aide et qui ont également joué un rôle déterminant. Nous pensons encore aux populations à proximité, a fortiori pour ceux et celles qui ont dû évacuer avec tous. Puis, nous pensons à la dévastation du territoire, de la réserve naturelle, des tourbières millénaires, de la faune, de la flore et à toutes ces personnes qui, depuis des décennies, ont donné de leur temps pour sa restauration, pour ses richesses naturelles qui font partie de notre patrimoine collectif et qui ont été détruites.

Nous avons entendu l'exposé du ministre-président avec l'effort d'une vue d'ensemble. Nous voulons éclaircir un certain nombre de questions sur trois axes. Les questions sont relatives à la gestion de crise, à l'anticipation de cet incendie, et les enjeux portant sur l'adaptation face au dérèglement climatique et à la lutte contre le dérèglement climatique.

Chacun a à l'esprit, encore aujourd'hui, les épisodes précédents de cet été caniculaire, notamment les 2 000 personnes décédées dans notre pays, en lien ou dans le contexte de la canicule. Les choses n'ont pas commencé le 14 août dans les Fagnes, on a un contexte d'ensemble qu'il faut pouvoir examiner. En face de cela, chacun et chacune a pu constater une désinvolture irresponsable dont certains propos ont déjà été évoqués ici : lorsqu'on parle de bière, de piscine ou de barbecue, lorsqu'on parle de toucher du bois ou encore lorsque certains, manifestement, ne veulent pas comprendre ou prendre la mesure de ce qui se passe et, après avoir promu le déni pendant des décennies, cherchent à faire diversion. Nous pensons pourtant que ce qui se passe – c'est en tout cas ce que les scientifiques nous disent – n'est que le début de ce qui nous attend, a fortiori si nous ne changeons pas de cap, a fortiori si nous ne remettons pas ces enjeux au cœur des politiques publiques pour réduire, parce que cela reste absolument nécessaire, puis nous adapter face aux événements climatiques extrêmes.

Je viens au premier axe : la gestion de crise. Le ministre-président l'a exposé, les compétences relèvent du pouvoir fédéral et du système fédéral, provincial et local pour la gestion de crise, et la Wallonie intervient en appui avec le CORTEX, qui a été refondé suite aux inondations de 2021. De manière générale et transversale, plusieurs observateurs, plusieurs acteurs ont salué – il faut s'en réjouir – l'esprit de bonne volonté générale, l'esprit de convergence des énergies qui a régné face au feu. D'autres ont pu s'interroger sur tel ou tel élément. Quel est finalement aujourd'hui votre regard sur le fonctionnement du CORTEX et du système d'ensemble pour ce qui concerne la Région et les articulations avec le pouvoir fédéral ? Avez-vous déjà tiré des constats ? Avez-vous déjà observé des points d'amélioration ?

Vous avez aussi évoqué tout à l'heure le Plan régional de gestion de crise et vous avez pointé – c'est une information que nous n'avions pas avant d'arriver, en tout cas pour ma part – le niveau 3 de la criticité. Pouvez-vous exposer ce qui a conduit à ce niveau ? On sait que c'est une échelle à quatre niveaux. Au quatrième niveau, le Gouvernement a aussi un rôle plus important. Quels sont les critères qui conduisent à ce que l'on soit au niveau 3 et pas au niveau le plus grave ? Quelles sont les conséquences, notamment par rapport à la gouvernance d'ensemble ? C'est une question que je pense utile à la discussion.

Puis, il y a l'enjeu des moyens de la gestion de crise, qui est un enjeu clé. Les services de secours dans leur ensemble n'ont pas compté leurs heures, les autres non plus d'ailleurs. Une solidarité a également pu intervenir entre les zones de secours, cela a été dit par d'autres, avec l'appui précieux de plusieurs États européens ou encore avec le monde agricole. Nous avons la conviction qu'il faut que nous mesurions la « chance », dans ces circonstances, qu'il n'y ait pas eu d'autres foyers simultanément chez nous ou dans les États qui ont été solidaires, parce qu'il faut conscientiser que nous sommes à la corde : le nombre de pompiers est en réduction alors que les risques augmentent et la protection civile a été affaiblie avec la fermeture de deux tiers des casernes et une réduction de moitié des effectifs. On a là des services publics qui sont applaudis lorsque l'urgence est là, mais qui sont ensuite rapidement méprisés par le pouvoir, au vu des réformes qui ont été faites et qui sont encore annoncées.

Certains ont pointé l'absence d'un pilotage commun à l'échelle fédérale ou wallonne pour l'état-major des zones de secours. Cette coordination par WhatsApp apparaît effectivement artisanale, nonobstant la bonne volonté qui l'anime. La limitation des moyens, notamment les bombardiers d'eau, a également été soulignée. Rappelons qu'il y a quelques mois seulement le ministre de l'Intérieur refusait encore d'investir dans des moyens aériens spécifiques de sécurité civile alors que les fronts se multiplient. Si nous pouvons compter sur les autres lorsque nous sommes face à une telle catastrophe, il faut aussi que nous puissions être à leurs côtés réciproquement.

À l'égard des services publics, il y a quelque chose de pernicieux dans le fait de considérer que, comme les gens sont allés dans leurs réserves pour se mobiliser au front, il ne faut pas voir le sous-effectif. Cela vaut pour les services de secours comme pour le DNF. Il ne s'agirait pas de prendre les professionnels concernés au piège de leur solidarité quand ils vont bien au-delà de leur temps de travail réglementaire.

Par rapport à cette question des moyens, quel est le constat du Gouvernement ? Est-il prêt, vu les spécificités de notre territoire, à porter des demandes auprès du pouvoir fédéral pour réinvestir dans les moyens de secours afin de protéger la population ?

Mon troisième questionnement peut paraître un peu subsidiaire, mais il est revenu dans beaucoup de témoignages des acteurs locaux. Il concerne la nécessité de mieux structurer l'aide des citoyens et citoyennes volontaires. Cela avait déjà été observé lors des inondations et fait d'ailleurs partie des recommandations. J'ai interrogé plusieurs fois le Gouvernement à ce sujet et l'on m'a souvent renvoyé vers les gouverneurs. N'y a-t-il pas là un ouvrage à remettre sur le métier pour offrir un cadre plus approprié par rapport à cet enjeu ?

Mon collègue Freddy Mockel reviendra sur plusieurs questions complémentaires en matière de gestion de crise.

J'en viens au deuxième axe de mon intervention, qui porte sur l'anticipation du risque d'incendie. Il faut énumérer plusieurs alertes qui ont été formulées durant ces derniers mois et ces dernières années. Au début de l'année 2025, le Centre d'analyse des risques climatiques et environnementaux, mis sur pied à la suite des inondations de 2021, alertait sur le risque de feux de forêt et sur la préparation insuffisante de nos institutions. Le ministre fédéral a largement dit avoir transmis ce rapport à une douzaine de ministres concernés. Par contre, il n'a pas dit qui lui a répondu ou ce qui en a été fait. En juillet 2025, interrogé à la Chambre, il a reconnu que la Belgique n'était « absolument pas préparée » et qu'un plan national devait être élaboré. C'est une première alerte concrète et documentée.

Quel suivi le Gouvernement a-t-il donné à ce rapport du CERAC ? Quelle réponse concrète a été donnée aux demandes du ministre fédéral du Climat ? Y a-t-il des courriers ? Le Parlement peut-il les recevoir ? Le CORTEX s'est-il emparé de ce rapport ? Y a-t-il eu un travail avec les services régionaux et les services de terrain ? Le cas échéant, qu'a demandé la Région au pouvoir fédéral, notamment par rapport aux compétences qui lui appartiennent ? Quelles mesures concrètes ont été prises dans les compétences régionales ?

En mai 2025 – vous y avez fait allusion et je vous en remercie –, le Gouvernement wallon a reçu une étude majeure sur les vulnérabilités de la Wallonie et l'a rendue publique peu après. Nous y reviendrons de manière générale, mais en ce qui concerne spécifiquement les incendies, il y a cette cartographie des probabilités d'incendies, avec une correspondance frappante entre un des trois territoires considérés comme les plus à risque et la zone qui a été dévastée. A fortiori, en tenant compte des prévisions météo et des incendies qui ont ravagé nos voisins, c'est donc une deuxième alerte. Qu'a-t-il été fait de ces cartes en matière de probabilité d'incendie ? Qu'a-t-il été préparé ? Qu'en est-il, au moment où la météo devient à ce point critique, en termes de surveillance des territoires concernés, en Gaume, au nord de Mons et évidemment dans les Fagnes ?

Incidentement, j'ai été frappé que l'un des bourgmestres de la zone de la Gaume, qui était interrogé par les médias, évoque le fait qu'il apprenait que le territoire de sa commune était dans les cartes. Je me suis demandé si ce travail avait été transmis par le Gouvernement aux autorités locales pour qu'elles puissent apprécier les risques – et pas seulement le risque d'incendie, je vais y revenir – sur leur territoire.

La troisième alerte, c'est le ministre fédéral du Climat qui indiquait en mars 2026 que neuf ministres avaient reçu un nouveau rapport qui alerte cette fois sur la vulnérabilité du pays face aux incendies et sur la sensibilité particulière des Hautes-Fagnes. Ce rapport, rédigé par les experts du Réseau belge des feux de forêt, expose la vulnérabilité du pays, particulièrement la Wallonie, face aux incendies, et insiste notamment sur le manque de préparation à la gestion des feux dans les tourbières. C'est écrit texto dans ce rapport. C'est donc la troisième alerte. Nous sommes en mars 2026. À nouveau, même question : que fait le Gouvernement lorsqu'il reçoit ce rapport ? Comment le CORTEX et les autres services impliqués se l'approprient-ils ? Des mesures concrètes sont-elles prises dans les compétences régionales ?

On a pu lire les experts scientifiques s'exprimer très tôt dans la presse pour indiquer et regretter que leurs conclusions n'aient pas débouché sur une mise en œuvre des recommandations les plus urgentes. Le professeur Fettweis évoquait le projet de constituer un outil de mesure du risque, un indice pour le monitoring du risque d'incendie, permettant de recommander les mesures préventives nécessaires. « C'était prévu par le précédent Gouvernement puis le financement s'est arrêté avec le nouveau Gouvernement », indique-t-il dans la presse. Comment expliquer la situation sur ce dossier ? Le Gouvernement est-il prêt à le remettre au-dessus de la pile ? C'est aussi une question qui se pose.

Je laisserai mon collègue, Freddy Mockel, revenir sur d'autres enjeux portant sur l'anticipation ainsi que sur les questions liées à l'air et à l'eau que vous avez déjà commencé à aborder vous-même.

J'en viens à mon troisième axe d'intervention. Cet incendie dévastateur dans les Fagnes, au même titre que les canicules et les vagues de chaleur que nous avons déjà connues, est une nouvelle illustration que le dérèglement climatique est déjà là. Je retiens que vous l'avez reconnu et que vous avez admis que nous étions face, à l'avenir, à des fréquences et à des intensités qui allaient augmenter. C'est important de l'avoir fait parce que d'autres voix semblent encore vouloir être dans la minimisation ou dans le déni, quoi qu'en disent ceux et celles qui voudront encore temporiser ou encore ceux qui chercheront à faire diversion avec des polémiques grotesques et artificielles.

À cet égard, quelques mots à propos de ce projet d'hydrobase. De qui se moque-t-on en parlant d'un projet touristique d'hydravions à plus de 100 kilomètres des Fagnes qui serait la pièce maîtresse de la lutte contre les feux de forêt dans notre pays ? De qui se moque-t-on lorsqu'on parle d'un projet qui ne repose sur aucune discussion et aucun partenariat avec les zones de secours ou les services du SPF Intérieur ? Qui plus est, lorsqu'on regarde à l'extérieur, les Allemands et les Luxembourgeois, par exemple, envoient leurs pilotes se former à Biscarrosse, en France, puisque j'ai appris

qu'il y avait deux hydrobases permanentes, une en France et une en Italie, près du lac de Côme.

J'ai envie d'ajouter : à quoi servirait-il de les former puisqu'on a un ministre de l'intérieur qui, de toute façon, veut faire appel aux moyens européens et ne compte pas investir dans des moyens dans notre pays ? Par-dessus le marché, lorsqu'on apprend que ce projet a d'abord été refusé par un bourgmestre MR, on est au sommet du n'importe quoi. On a donc une diversion indécente et grotesque, et je voulais le dire ici.

J'en reviens plus sérieusement à la question centrale : pourquoi notre territoire est-il devenu aussi inflammable ? C'est la question centrale. C'est celle qui doit mobiliser nos énergies, je pense. C'est la compréhension que le dérèglement climatique est déjà là, qu'il touche concrètement nos territoires et qu'il nous touche même plus fort que d'autres territoires dans le monde. C'est ce qui établissait, avec un nombre de développements tout à fait précieux et inédits, cette étude relative au diagnostic des vulnérabilités de la Wallonie, initiée sous la précédente législature ; travail qui a duré deux ans sous le pilotage de l'Agence wallonne de l'air et du climat.

J'ai même entendu la ministre du Climat se réjouir de bénéficier de cette somme de connaissances, il y a quelques jours, à la radio : « Cette étude a été conclue en mai 2025 et c'est une somme magistrale de connaissances. Je veux prendre quelques secondes pour en parler parce qu'elle contient un nombre impressionnant de données qui sont souvent cartographiées et qui illustrent les changements déjà en cours dans cette trajectoire qui, aujourd'hui, si les choses se poursuivent sans effort et sans mobilisation supplémentaire, nous conduit à +2 degrés d'ici seulement quelques années puis l'emballement qui suivra si les choses continuent à dériver vers un monde à +3 degrés – les auteurs de l'étude parlaient d'un scénario possible, mais évitable, lorsqu'ils ont présenté leur étude en mai 2025 – ou même à +4 degrés ». Les auteurs parlent alors d'un scénario pas impossible et à éviter absolument.

Au-delà des risques d'incendie, qui étaient donc documentés, cette étude est aussi une alerte par rapport à l'augmentation des pluies intenses, des inondations – en Wallonie, nous en sommes déjà dramatiquement fort avertis – et des sécheresses. Une sécheresse est en cours, et nous aurons certainement des rendements agricoles extrêmement critiques cette année, avec l'effacement de cours d'eau et des arbres qui meurent sur pied. C'est l'impact sur la biodiversité, c'est l'effet sur les cours d'eau et les masses d'eau, c'est l'évolution pour le secteur agricole, en ce compris pour l'élevage, c'est la mise à mal du tourisme, c'est l'impact sur des entreprises, c'est l'impact sur la vie de la société.

Cette étude ne dit pas seulement que le risque d'incendie est élevé dans les Fagnes. Elle présente les

risques opérationnels et elle dit surtout, de façon chiffrée et cartographiée, que le pire reste à venir, a fortiori si nous nous éloignons de l'Accord de Paris. Par rapport à cet enjeu, qu'a fait le Gouvernement de cette étude de diagnostic ? Si tel n'a pas été le cas, peut-il être transmis ou retransmis aux autorités locales pour que chacune puisse aussi mesurer ce qui attend son propre territoire et les vulnérabilités parfois spécifiques qui concernent certaines plus que d'autres, selon les différents enjeux ?

Plus largement, comment comprendre que le Gouvernement ait choisi depuis deux ans, pour une série de politiques climatiques, de les déconstruire, de les affaiblir, de les reporter au mieux et de temporiser ? Comment concevoir que nous devions constater depuis deux ans un désinvestissement extrêmement fort dans les politiques de la nature, alors que celle-ci est une alliée essentielle dans la lutte et plus encore pour l'adaptation ?

C'est l'accentuation importante des sous-effectifs du DNF avec cette norme aveugle de non-remplacement ; d'autres en ont parlé. C'est le définancement du DEMNA, le Département de l'étude du milieu naturel et agricole, alors qu'il doit précisément implémenter la loi européenne de restauration de la nature. Il y a dans ce règlement un volet sur la vulnérabilité des massifs forestiers et des dispositions sur le stock de carbone organique dans le sous-sol. C'est la stratégie forestière qui a été présentée lors des Assises de la forêt et dont la ministre continue à ne pas s'emparer actuellement. C'est la non-poursuite du programme « Forêt résiliente », où il y avait toute une série d'investissements pour la diversification et l'évolution des peuplements. Ce sont encore les coupes dans les subventions des associations environnementales qui jouent un rôle pourtant tellement précieux dans ce combat.

Comment vouloir faire une pause, pour reprendre le mantra des forces conservatrices, libérales ou réactionnaires, que ce soit en Belgique comme d'ailleurs plus largement à l'échelle européenne ? *L'Écho* écrivait le 1^{er} août, deux semaines avant l'incendie dans les Fagnes, et d'autres médias ont également édité des messages semblables : « Alors que l'Europe brûle, les politiques climatiques reculent ».

C'est l'éléphant dans la pièce. C'est un élément qui doit nous mobiliser. J'ai entendu certains évoquer une mobilisation générale – je m'en réjouis – et d'autres partir dans des territoires beaucoup plus sombres et abscons. La question fondamentale est la suivante : quel changement de cap y aura-t-il ? Il s'agit d'un enjeu de responsabilité politique.

Le commandant des pompiers de la zone de secours Vesdre-Hoëgne & Plateau espérait, il y a quelques jours, que ceci permettrait une prise de conscience pour changer nos comportements et, ainsi, contenir et faire face au dérèglement. Cet homme, qui s'est trouvé face

au feu, a dit l'essentiel en quelques mots et très simplement.

Dès lors, pouvons-nous espérer que les événements de cet été, à savoir l'incendie dans les Hautes-Fagnes, les morts et les souffrances causées par les canicules et, enfin, la sécheresse, donneront lieu à un changement de cap de la part des politiques régionales et à une bifurcation afin de remettre la transition écologique au cœur de l'ensemble des politiques ?

Au-delà de toutes les questions qui se posent sur ce qui s'est passé ces derniers jours, les questions de responsabilité qui peuvent aussi être soulevées, de tous les éléments que la justice clarifiera, c'est, à nos yeux, la question centrale. Pouvons-nous espérer que ce diagnostic de vulnérabilité, publié en mai 2025, sera suivi de mesures qui sont à la hauteur ? Les scientifiques nous disent que nous ne sommes qu'au début, a fortiori si nous ne remettons pas ces politiques au cœur du logiciel. Je veux penser qu'un autre futur est possible. Je suis, dans tous les cas, convaincu qu'un autre futur est absolument nécessaire.

Monsieur le Président, M. Mockel va poursuivre l'intervention du groupe avec la même organisation.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Chers collègues, je dois dire que je suis en colère, abasourdi et fâché à la fois. Cela fait plus de 10 jours que je vis très mal ce feu ravageur qui a détruit une grande partie des Hautes-Fagnes. À Eupen, où j'habite, on a eu la chance de ne pas avoir été directement impactés par le feu, et même relativement peu par la fumée, si l'on compare à d'autres communes.

L'impact émotionnel est énorme pour tout le monde. Les Hautes-Fagnes font partie de notre identité, de notre espace culturel plein d'histoire ancienne, vraie ou imaginaire, nourrie par des auteurs ou des peintres modestes ou d'envergure régionale. Si je l'évoque, c'est pour illustrer que chaque habitant de notre Région, qu'il soit francophone ou germanophone d'ailleurs, est lié par une partie de son vécu à ce paysage, à cet espace naturel à préserver et qui, en l'espace de quelques jours, a été détruit par le feu sur une superficie de plus de 3 000 hectares. Non seulement un lieu hébergeant une formidable biodiversité a été détruit, mais aussi les tourbières, remplissant pendant des milliers d'années le rôle d'un endroit de stockage de carbone, un milieu qui retient l'eau de pluie pour qu'elle ne se verse pas davantage ou trop rapidement vers les bassins-versants de la Vesdre notamment. Je ne vais pas vous faire un dessin.

Mon collègue Stéphane Hazée a déjà remercié en notre nom l'ensemble des services de secours, l'aide internationale, les agents du DNF, les équipes communales, les agriculteurs et les nombreux citoyens voulant montrer leur solidarité. C'était très important

pour mon groupe et moi-même de le dire de manière explicite. Je rajouterai – cela se fait moins – également nos médias locaux, que ce soit Vedia, *GrenzEcho* ou la BRF, ils ont clairement démontré comment on peut apporter une plus-value précieuse en tant que média local, en termes d'information aux habitants de la région.

Si j'ai dit que j'étais en colère, c'est parce que personne ne peut dire que l'on ne pouvait pas s'y attendre. Tous les facteurs pour qu'un tel événement puisse surgir étaient réunis : la chaleur, la sécheresse et le vent. Les semaines précédentes, les écrans télé, tels des miroirs, nous projetaient les images de ce qu'un été sec et chaud sans précédent pouvait nous apporter. D'abord de l'Espagne, puis des Landes, puis de Fontainebleau et, pour finir, de Hürtgenwald la veille de l'incendie des Fagnes, à une trentaine de kilomètres d'elles ; c'est juste à côté.

On ne pourra donc pas dire que l'incendie a été une surprise. C'est une conséquence logique du dérèglement climatique. Ceci d'autant plus que le Gouvernement wallon disposait de tous les indicateurs d'études scientifiques, telles que celles évoquées par mon collègue Stéphane Hazée, qui identifiaient notamment les zones à risque en matière d'incendie avec les Hautes-Fagnes tout en haut du tableau. Toutefois, ce qui aurait dû se trouver tout en haut du tableau de ce Gouvernement s'est retrouvé au fond d'un tiroir.

Comment a-t-on géré la crise ? À ce jour, quelques réponses, des idées et encore beaucoup de questions de ma part. Au Gouvernement à y répondre et à nous tous de trouver des solutions pour faire face aux prochains événements, pour restaurer au mieux les Hautes-Fagnes et pour enfin rendre la Wallonie plus résiliente face au dérèglement climatique qui, lui aussi, doit se retrouver de nouveau tout en haut de l'agenda et non pas au fond d'un tiroir.

J'ai abordé différents points de gestion de crise en complément de mon collègue Stéphane Hazée. En ce qui concerne la pollution de l'air et avec le départ de feu, il est ressorti tout de suite – c'est le cas de le dire – que la qualité de l'air s'est fortement dégradée à une échelle très large pendant le week-end, avec des pics à la hauteur inédite, sans que la population n'en soit informée. Les intervenants semblent se rejeter la responsabilité. Monsieur le Ministre-Président, vous avez évoqué l'inadéquation du système au scénario d'un pic brutal, ainsi que la mise en place d'un système exceptionnel de mesures. Il n'en reste pas moins que la pollution atmosphérique était signalée ailleurs avant que notre population soit avertie. Ainsi, comme cela a été dit, le préfet du département de la Moselle, en France, signalait la dégradation de la qualité de l'air dès le dimanche matin, alors que le ministre Coppieters l'a évoqué seulement le dimanche en fin de journée. En Allemagne aussi, les pollutions de l'air furent signalées assez rapidement à des dizaines de kilomètres de

l'incendie. C'est quand même interpellant. Je m'interroge alors sur les moyens ou les critères que l'on se donne pour surveiller la qualité de l'air en Wallonie et des seuils à partir desquels des alertes sont déclenchées quand les niveaux d'alerte sont aussi élevés. Visiblement, en France et en Allemagne, il y a une autre approche du risque.

Nous avons vu des services se renvoyer la balle. Comment expliquer cette situation ? Vous aviez évoqué une saisine du CODECO ; à ce sujet, dans l'attente d'éventuels résultats à ce niveau, des actions sont-elles prévues au niveau wallon ?

Ensuite, quelles conséquences ont eu ces rejets ? Y a-t-il des impacts pour la santé ? Un suivi est-il prévu ?

Comment la qualité de l'air a-t-elle pu être gérée dans les hôpitaux, les maisons de repos et de soins et autres collectivités ? Je crois qu'il faut l'analyser. Plusieurs élus locaux nous ont indiqué que les masques FFP2 ont été demandés le 15 août au matin et ont été reçus le 16 en fin de journée. Comment l'expliquer ? Les intervenants des services de secours, pompiers et protection civile disposaient certainement du matériel de protection adéquat. Qu'en était-il des agents du DNF sur place, les agriculteurs venus en aide et les autres volontaires intégrés dans la chaîne de secours ?

Apparemment, plus de 48 heures se sont écoulées entre le début de l'incendie et la distribution des masques FFP2 aux agents des différents SPW exposés aux fumées toxiques. Combien d'agents de différents SPW ont été mobilisés ? Pourquoi un tel délai de réaction ? Qui a pris la responsabilité de distribuer ? Inversement, qui n'a pas pris la responsabilité de distribuer plus tôt ?

Un suivi santé est-il mis en place pour les agents exposés aux fumées toxiques ? La médecine du travail a-t-elle été mobilisée ? Les agents se sont-ils plaints des problèmes respiratoires ou de santé ?

De manière similaire, une partie de ces questions se pose aussi pour les bénévoles, comme les agriculteurs. Ont-ils reçu des protections et dans quel délai ? Y a-t-il eu un suivi santé ?

Une autre pollution que l'on a évoquée est celle de l'eau. Une fois les fumées et les cendres retombées, il y a la question de la pollution éventuelle des nappes et des cours d'eau, vu que les sols ont été impactés ainsi que le système racinaire des végétaux. Ce sont aussi les capacités de rétention et d'infiltration de l'eau de pluie qui pourraient être amoindries. Quelles en seront les conséquences sur la qualité de l'eau lors des épisodes pluvieux plus intenses ? Un monitoring est-il ou sera-t-il organisé ? Y a-t-il des précautions spécifiques prévues ? Qu'en est-il aussi pour les animaux qui boivent dans ces eaux ? Plus largement, quel est le suivi du réseau hydrographique ?

Nous avons été choqués de lire que le ministre de l'Intérieur considère que les agriculteurs et agricultrices sont intervenus bénévolement et qu'il n'y aura donc pas d'indemnisation, sauf pour ceux et celles qui ont été réquisitionnés. Vu que l'élan de solidarité et d'aide était bien plus rapide que toute réquisition, je ne peux accepter que ce soit la réponse politique, fût-elle même correcte en droit. Ce refus est inaudible. Qui aurait pu deviner la durée nécessaire de cet engagement ? Comment refuser de dédommager des dommages ou des dégâts matériels subis, voire des frais devenus trop importants ?

Leur aide a été importante et probablement déterminante. Si cela ne vous convainc pas, dites-vous que l'on aura besoin d'eux si jamais cela se reproduit en Hautes-Fagnes ou ailleurs en Belgique et en Wallonie. Il faut trouver une solution pragmatique et juste d'indemnisation. Le Gouvernement wallon a-t-il prévu de réinterpeller le ministre Quintin à ce sujet ? La ministre de l'Agriculture a-t-elle une solution en vue ? Interrogé par la presse le 18 août dernier, son cabinet avait fait savoir que ce serait en cours d'étude, tant sur le fond que sur la forme que sur les possibilités légales de le faire. Cela laisse évidemment la porte ouverte à toutes les issues. Où en est-on ?

Il est également trop facile de dire qu'en l'état aucune indemnisation n'est prévue ici, que ce soit pour les agriculteurs ou d'autres bénévoles. Visiblement, aucun accompagnement ni encadrement de cet élan de solidarité n'a été prévu par le Fédéral ou par la Région. Partout, on a vu, entendu et lu que communes, Croix-Rouge et autres organisations ont dû faire face seules à cette situation.

Pourtant, après les inondations de 2021, cette nécessité d'accompagnement et de préparation faisait partie des conclusions de la Commission d'enquête. On assiste exactement au même phénomène qu'en 2021, mais cette fois-ci avec l'incendie. Monsieur le Ministre-Président, où en êtes-vous, avec votre Gouvernement, pour que la troisième fois – j'espère qu'elle n'aura pas lieu – soit la bonne ?

On a pu voir par-ci par-là des images de quelques animaux sauvés, malheureusement souvent en piteux état. Il y avait aussi une unité spécialisée en sauvetage d'animaux sur place, l'Animal Rescue Team, qui a fait un travail formidable. Des agents du DNF ont exprimé leur avis et certainement aussi leur espoir que les animaux rapides ou pouvant se servir de leurs ailes ne soient pas trop impactés ; un espoir qu'ils n'avaient pas vraiment pour les batraciens et les insectes. Monsieur le Ministre-Président, quelle est votre évaluation de l'évacuation des animaux en danger ? Plus largement, dispose-t-on d'indices plus précis quant à l'impact sur la faune ?

En vue d'une restauration du milieu, on devrait certainement prévoir un relevé scientifique qui

dépassera de ce qui s'est jusqu'à maintenant fait à rythme normal. Quels moyens prévoyez-vous ?

Le symbole des Hautes-Fagnes et du parc naturel, c'est le tétras lyre, aussi appelé petit coq de bruyère. Il avait quasiment disparu du haut plateau, mais des efforts importants – financiers aussi –, encore tout récemment, avaient été entrepris pour que sa présence devienne de nouveau pérenne. Je ne sais pas si, dans les premières années, il y aura déjà un biotope assez important – les premières années après ces incendies – pour qu'il puisse se maintenir ni combien d'individus ont succombé aux flammes. Néanmoins, il me semble que sa sauvegarde mérite toujours et encore un effort de la Région. Le Gouvernement est-il disposé à financer des efforts allant dans ce sens ?

Beaucoup d'intervenants ont invoqué aussi les éléments d'anticipation du risque d'incendie. Effectivement, la progression très forte du feu durant les premières heures a été mise en avant. Une anticipation plus forte du risque documenté aurait-elle permis une action plus rapide et liée à cela ?

La nécessité d'une cartographie des zones de secours aux forêts a été évoquée par plusieurs d'entre nous. En bref, où en est le travail en cours ? Où en est-on ? Pourra-t-on y mettre plus de moyens humains pour mieux avancer dans cette direction ?

Même si nous n'avons pas d'indication relative à l'origine du feu, plusieurs observateurs ont questionné l'absence du drapeau rouge, vu les cartes de risque et les prévisions météo. Les agents du DNF ont aussi indiqué dans la presse qu'une large fermeture des forêts à risque relèverait d'une décision politique et que ce ne serait pas du ressort des différents cantonnements. Il a été précisé aussi que la fréquentation seulement d'une partie des Fagnes est régie par l'absence ou la présence d'un drapeau rouge.

D'ailleurs, Monsieur le Ministre-Président, je crois que vous venez de préciser aujourd'hui le système existant. Au deuxième regard, la question semble donc beaucoup plus complexe et beaucoup de personnes se la sont posée sur les réseaux sociaux. Il faut envisager d'aller à une étape au-dessus dans de telles situations ; il faut un système simple et univoque.

Dans de telles circonstances, avec 30 degrés ou plus, du vent et une sécheresse, il faut pouvoir fermer temporairement l'accès à des zones dans les Fagnes qui, en raison de la spécificité du sol, les tourbières sont inaccessibles à l'humain et à ces véhicules. Comment considérez-vous cet enjeu ? Avez-vous fait instruire cette question face aux prévisions météo ? Avez-vous reçu des propositions de la part de vos services ? Avez-vous discuté avec la ministre en charge des Forêts de cette possibilité, vu les conditions météo très critiques et les risques sur cette zone ? Y a-t-il eu des pressions ou

des demandes politiques pour qu'il n'y ait pas de proposition de fermeture ?

Une autre hypothèse a été formulée à l'égard d'une opération de fauchage sur le début de l'incendie. Quelles ont été les lignes de conduite à l'égard de ces opérations, vu les conditions de grand risque ? Ce qui m'a étonné, c'est que ce n'est apparemment pas clair. Ce matin, on a appris par la presse que le gouverneur de la Province de Luxembourg avait bel et bien interdit tout fauchage, alors que le gouverneur de la Province de Liège ne l'a pas fait.

Comment expliquer cette approche différente sur le territoire, alors que le Gouvernement wallon était spécialement informé des risques dans les Fagnes ? Comment n'y a-t-il pas eu de décisions uniformes vu les circonstances que je viens de décrire ?

Mon collègue a évoqué la carte des zones à risque le plus élevé d'incendie. Des mesures de surveillance renforcée et de prévention ont-elles été prises depuis lors au parc naturel de Gaume et dans la zone au nord de Mons ?

Pour le départ de feu, c'est donc un steward qui aurait déclenché l'alerte. Le Réseau des stewards est un projet initié en 2024 par le parc naturel pour épauler le parc et le DNF dans la surveillance et l'accueil des visiteurs. Ce projet repose sur une subvention de la Région jusque fin août 2026. C'est bientôt. Néanmoins, le parc a indiqué récemment qu'il poursuivait le projet sur fonds propres jusqu'en fin d'année. Il reste une incertitude de la part du Gouvernement qui n'est pas compréhensible. Il est important, à notre sens, que la coordination de ce projet puisse se poursuivre au-delà de la fin d'année.

Les stewards, dans leur quotidien, guident les touristes et les promeneurs, notamment pour préserver les endroits de la réserve où faune et flore ont besoin de quiétude. Ils informent aussi les visiteurs sur les précautions à prendre pour prévenir les départs de feu. C'est un complément d'encadrement important vu les conséquences de l'incendie que l'on vient de vivre.

Le Gouvernement est-il prêt à prolonger, pour 2026, les moyens pour que le projet de stewards puisse continuer son chemin ? De manière plus générale, en ce qui concerne l'adaptation et la lutte contre le dérèglement climatique, en matière de prévention et de gestion forestière, on ne peut pas assez insister sur le rôle charnière des agents des eaux et forêts sur le terrain, au quotidien et en situation de crise. Leur collaboration avec les services de secours lors de l'incendie était cruciale. Or, ils sont de moins en moins nombreux, avec une accentuation importante de ce sous-effectif depuis près de deux ans. Cette situation aura un impact indéniable sur la connaissance du terrain, qui s'est, une fois de plus, avérée si précieuse. Le manque de moyens humains sur le terrain se fait durement sentir,

justement dans les cantonnements touchés et concernés par la gestion des Hautes-Fagnes et l'Hertogenwald, comme ceux de Spa, de Verviers, d'Eupen et d'Elsenborn.

On manque de personnel administratif et de gardes forestiers. À Eupen, par exemple, quatre cadres sur dix n'ont pas de gardes forestiers. Ici et ailleurs, on ne peut pas demander à chaque garde forestier de s'occuper structurellement de deux ou trois triages à la fois. On parle à chaque fois de plusieurs milliers d'hectares. D'ici trois ans, la Wallonie comptera une centaine de postes vacants à ce niveau. Pour résoudre cela, nul besoin d'attendre la fin complète de la crise pour le savoir, comme l'a fait savoir le cabinet de la ministre ce lundi dans *La Meuse*. On connaît déjà les dates de départ des agents à la pension. On a déjà une idée de là où il faut agir et renforcer les moyens.

Je parlais de l'administratif des gardes forestiers, pour faire des travaux d'entretien dans les Fagnes ou dans les bois, les cadres de personnel des ouvriers forestiers sont quasi vides. Je suppose que, pour des travaux d'entretien, le recours au privé doit être devenu la règle. Autrement, je ne vois pas comment c'est possible. Pour effectuer ou surveiller certains travaux, est-ce l'idéal ?

L'année prochaine, si rien ne change dans ma région, il y aura des cantonnements avec un seul ouvrier forestier ; il y en aura même avec aucun. Je rappelle que les règles de sécurité pour pas mal de travaux dans les forêts, à juste titre, prévoient que ces travaux s'effectuent par équipe de deux. La ministre a coupé le budget de près d'un quart et le Gouvernement wallon a également appliqué aveuglément au service extérieur au DNF son embargo d'embauche en ne remplaçant qu'un départ sur trois.

Monsieur le Ministre-Président, un DNF en bon état de fonctionnement, disposant de suffisamment de personnel sur le terrain, contribue de manière décisive à la résilience de plus d'un tiers du territoire wallon. Quand on parle de résilience – vous l'avez fait tout récemment –, il faut devenir concret. Comment allez-vous vous y prendre budgétairement ? Quel revirement avez-vous prévu ? Comment, plus largement, allez-vous mieux prévoir la protection de la nature et la biodiversité ?

Votre Gouvernement a coupé de plus de la moitié les moyens que l'on y consacrait. On parle entre autres des parcs naturels, du DEMNA et j'en passe.

Nous voudrions aussi, en jetant le regard vers l'avant, évoquer les perspectives pour la reconstruction et la restauration du territoire, des tourbières, des landes humides et, plus largement, de la forêt et de la réserve naturelle.

Au-delà de la biodiversité et du patrimoine naturel exceptionnel des Fagnes, c'est aussi un territoire, un

paysage, une identité, une vie locale et une économie. Je ne l'ai pas encore beaucoup évoqué, mais l'économie, notamment touristique, est très importante et fait l'objet de nombreuses questions pour les années à venir. Si l'on ne sauve pas les Hautes-Fagnes, si l'on ne les restaure pas, on scie la branche sur laquelle on est assis. Bien sûr, une large partie de ce qui a été détruit ne pourra pas être restaurée facilement, ce qui est dramatique. Bien sûr aussi, il est trop tôt pour prévoir un plan précis, mais il faut néanmoins agir pour restaurer et reconstruire ce qui peut l'être.

Monsieur le Ministre-Président, vous étiez sur place hier. Dans vos déclarations, vous avez promis des fonds pour reconstruire le patrimoine des Hautes-Fagnes via des mécanismes européens, mais aussi des fonds wallons. Vous avez également affirmé que le résultat se devra d'être plus résilient. Dans la suite de ces déclarations, pouvez-vous ici, au Parlement wallon, engager le Gouvernement wallon à un investissement en ce sens, en impliquant les scientifiques et les associations concernées, et avec des moyens exceptionnels à la hauteur des dégâts subis ?

L'Université de Liège a déjà pris une initiative visant à rassembler ses chercheurs et chercheuses et ses énergies. Le Gouvernement wallon a-t-il déjà eu des contacts à ce sujet ? Des engagements concrets peuvent-ils être pris ?

Vu l'ampleur de la tâche qui s'annonce – qui est un enjeu régional prioritaire –, notre parti vous suggère de désigner un coordinateur ou une coordinatrice à la restauration résiliente des Fagnes. Qu'en dites-vous ?

Pour finir sur la restauration, quelles sont les mesures prévues en termes de restauration de la faune, de gestion de la chasse et de gestion forestière dans et autour des Fagnes – tout se tient – pour que la nature puisse se régénérer ?

Je veux terminer par le haut, par une vision du futur. Je suis persuadé que, pour surmonter les dommages qu'ont subis les Hautes-Fagnes, il faut augmenter le caractère transfrontalier et européen que les Hautes-Fagnes et le parc naturel des Hautes-Fagnes ont déjà. On est joutés, juste de l'autre côté de la frontière, par le parc national de l'Eifel en Allemagne. Un projet commun et durable avec celui-ci permettrait d'atteindre deux objectifs centraux mis en danger par l'incendie que l'on vient de subir. Tout d'abord, il s'agit de rétablir, voire renforcer la biodiversité de la région, par exemple en ouvrant ou en renforçant des corridors biologiques. Ensuite, ce projet permettrait de développer un renforcement mutuel de l'attractivité touristique. Enfin, pour donner une image, en additionnant les efforts communs des acteurs locaux et régionaux et un soutien européen, on pourrait multiplier le résultat.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Monsieur le Ministre-Président, je dois bien avouer que, cet été, j'ai parfois eu l'impression d'assister à une compétition de déconnexion politique, dont certains exemples ont été repris par Coucou Charles, qui n'a pas dû manquer de contenu pour créer ses visuels. En effet, 3 366 hectares des Fagnes sont partis en fumée ; quelques jours avant que le feu ne se déclare, M. De Wever, en vacances au Japon, se recueillait dans un sanctuaire pour prier les dieux de la pluie. J'ai l'impression que ces dieux ne l'ont pas entendu : le pays a connu le plus grand incendie de son histoire et il n'y a pas eu de pluie à ce moment-là. Quand il a fallu se rendre sur place, sans être un fanatique de la monarchie, il faut bien reconnaître que le Roi a écourté ses vacances, mais pas le Premier ministre.

Theo Francken, lors de la première canicule, a invité les Belges à profiter de la piscine et du barbecue. Il a lui-même dû qualifier sa phrase de stupide et malheureuse ; je n'aurais pas dit mieux.

Georges-Louis Bouchez, votre président de parti, a été le seul président de parti francophone à ne faire aucun lien entre la catastrophe et le changement climatique. Il a préféré désigner des coupables individuels, qui existent forcément, mais sans un mot sur les raisons pour lesquelles un incendie chez nous ravage en quelques jours 3 300 hectares. Oubliez les trois canicules, les sécheresses, le réchauffement ; c'est plus facile de désigner quelques responsables individuels que de remettre en question les décisions politiques. J'aurais pu espérer que c'était uniquement M. Bouchez qui tenait ces propos, mais j'ai entendu dans le phrasé de Mme Bluge le même partage d'idées : un incendie, c'est une responsabilité individuelle ; la seule cause naturelle, ce sont les orages. Quand 3 000 hectares brûlent, il y a bien un départ, mais il y a surtout une raison qui fait que ce n'est pas 100 hectares, mais 3 000 hectares qui brûlent.

Enfin, il y a eu vous, ou plutôt sans vous : la fameuse réunion du 1^{er} juillet de M. Crucke réunissant les différents niveaux de pouvoir pour préparer un plan interfédéral face aux événements climatiques extrêmes. Qui a décliné cette invitation ? Votre cabinet, Monsieur le Ministre-Président, et celui de votre collègue de droite conservatrice – pour reprendre les propos de M. Crucke –, Mme Neven. Dans votre réponse qui fut partagée sur les réseaux sociaux, on pouvait lire que vous jugiez que c'était une « réaction précipitée ». C'était apparemment trop tôt, pour vous, de réunir ce plan interfédéral face aux événements climatiques extrêmes. Pourtant, en février 2025, il y a 18 mois, le Centre d'analyse de crises et du changement climatique, le CERAC, publiait un rapport où il est dit : « Sous l'effet du changement climatique, les feux de végétation pourraient significativement augmenter en Belgique dans les 15 à 20 prochaines années, au point de constituer une menace importante pour notre pays ».

Un an et demi plus tard, la menace n'était plus hypothétique, et à 15 à 20 ans les Fagnes brûlaient. Le fameux drapeau rouge n'était effectivement pas hissé – je vous ai écouté dans la voiture sur Bel RTL – et je vous entends encore ici reconnaître que le système du drapeau n'est pas à la hauteur ; je vous rejoins. Je pense, comme vous d'ailleurs, qu'il faut le revoir. Vous avez ajouté que le drapeau rouge n'est pas comme celui de la mer. Mon opinion, c'est qu'il devrait le devenir, basé sur un indice de sécheresse avec des zones plus larges, une portée plus large, différents niveaux, de l'interdiction de fumer à l'interdiction de circuler complètement dans des zones. Dans les Fagnes certainement, mais il y a d'autres zones sensibles aux incendies, comme la forêt de Soignes, voire même d'autres zones que le DNF ou le SPW considéreraient comme à risque à un moment donné. Il va falloir revenir là-dessus, peut-être via des auditions. J'ai déjà entendu des variantes sur le sujet, notamment M. Bastin – qui n'est plus là – qui disait qu'il ne faut pas interdire la circulation dans les Hautes-Fagnes, et cetera. Je trouve en tout cas qu'il faut avancer là-dessus, que l'on doit vite avancer et avant l'été prochain.

Je suis d'accord que crier sans rien proposer ne mènera à rien. Il n'empêche que là-dessus il y a des défaillances. Une chose est sûre, c'est que, même si l'on arrive à un drapeau rouge efficace, il faudra des gens pour faire respecter ce drapeau sur le terrain. Je suis d'accord avec Mme Bluge : un drapeau qui flotte au vent, sans personne pour faire respecter les règles, ne servira pas à grand-chose. Mais les mieux placés pour faire respecter ces règles, ceux qui connaissent le mieux les forêts wallonnes, ce sont les agents du DNF, ceux-là mêmes qui ont été maltraités par ce Gouvernement ces dernières années.

Parlons du DNF parce que, en matière d'incendies de forêt, ils ont quand même un travail invisible et indispensable. Le chauffage, le signalement de braconnage, la surveillance de motocross dans les forêts, les barbecues sauvages, le repérage d'incivilités qui, jours de canicule et de vent, peuvent devenir des départs de feu. Or, que constatons-nous ? Un remplacement limité à un départ sur trois depuis 2026. C'est sûr qu'avec deux tiers d'agents en moins, à terme, il n'y aura plus personne sur le terrain pour contrôler les mesures, Madame Bluge. Un besoin criant d'agents supplémentaires pour patrouiller et détecter en amont est essentiel. Le manque de moyens matériels n'a rien d'anecdotique. Pour couronner le tout, le budget wallon de la Nature est passé de 24 millions d'euros à 6 millions d'euros en 2025.

Vous ne pouvez pas, Monsieur le Ministre-Président, demander à l'administration de faire plus de prévention avec deux tiers d'agents en moins à la fin. Le réchauffement climatique, lui, n'a pas diminué de deux tiers. C'est même plutôt l'inverse. L'été que l'on vient de vivre est celui que l'on prévoyait plutôt pour 2040. Le réchauffement climatique s'accélère. On devrait

donc augmenter les moyens du DNF, pas les diminuer. On verra ce que vous ferez réellement pour l'année prochaine. Parce qu'une chose est sûre : on n'est pas prêt. On l'a bien vu cet été : nos pompiers, le personnel sur le terrain ont effectivement fait un travail remarquable. Vous les avez remerciés, tout le monde les a remerciés et je le fais également, mais ils l'ont fait avec les moyens du bord et ils l'ont dit eux-mêmes : la gestion de cette crise a été de l'amateurisme. Pas par la faute des hommes et des femmes qui étaient sur le terrain, mais par la faute politique de ceux qui ne leur ont pas donné les outils. Où sont les hélicoptères ? Où en est la cartographie ? Où en est l'aménagement du terrain pour éviter une prochaine catastrophe qui prendra les mêmes proportions ? Pourquoi n'avons-nous pas de canadiens ni même d'hélicoptères capables de transporter plus de quantité d'eau en Belgique ?

Ce matin, je vous ai entendu dire deux choses sur Bel RTL : d'un côté, il ne serait pas nécessaire d'équiper notre pays de ce type d'appareils et, étant en Europe, il faudrait compter sur un mécanisme européen ; de l'autre, comme vous l'avez expliqué à M. Buxant, la zone des Fagnes est une zone difficile, ce qui explique que des véhicules terrestres se sont embourbés sur place. Les deux choses sont plutôt vraies, mais elles sont aussi en contradiction. Si le sol est impraticable pour les secours terrestres, alors les moyens aériens ne sont pas un luxe et sont une nécessité sur le terrain. Comme l'avait d'ailleurs souligné Mme Morreale, le réchauffement n'est pas uniquement en Belgique, mais partout en Europe. Ainsi, si un pays voisin est en train de mobiliser des moyens, on risque d'avoir un souci de ne pas pouvoir mobiliser nous-mêmes ces moyens. Avoir un minimum de matériel est nécessaire et pourrait bien devenir vital.

Je ne veux pas me lancer dans le débat un peu simpliste de type « F-35 contre canadien ». M. Spies a précisé que d'autres solutions aériennes que le canadien peuvent exister. Il a raison, mais j'ai envie de vous inviter quand même à vous rendre compte d'un chiffre. On a commandé 45 F-35 en Belgique. Le prix d'un seul F-35 se situe entre 100 millions et 110 millions d'euros, tandis que celui d'un canadien – on aurait aussi pu prendre un hélicoptère – est entre 35 millions et 60 millions. Cela veut dire que si l'on n'avait commandé « que » 44 F-35, on avait le budget pour deux canadiens. Ce que je veux dire derrière cela, c'est que l'on peut avoir le débat sur la nécessité de se préparer à la guerre, sur le nombre de F-35 ou sur le fait d'en avoir ou pas – ce que je veux dire, c'est que l'on est en train de préparer notre pays à une hypothétique guerre –, mais on a actuellement une guerre sur notre territoire qui est la guerre contre le feu. Celle-là, c'est sûr que l'on va l'avoir chaque année. Ainsi, avoir des moyens aériens en Belgique deviendra vital. Il faut en effet penser à la solidarité européenne, vous avez raison, mais elle a pris du temps à s'enclencher, vous le savez vous-même. Dans un incendie de ce type, ce sont les

premières heures qui permettent d'éviter la propagation du feu.

C'est un autre argument pour que la Belgique puisse détenir ses propres moyens aériens de manière suffisante, de façon à pouvoir intervenir dès les premières heures.

M. Bastin – qui n'est plus là –, dans *L'Avenir*, disait que, des canadiens plutôt que des F-35, ce serait une plaisanterie et que le combat contre le feu se gagnerait par le sol. Je ne peux pas le rejoindre sur ce point ni quand il dit ici que le seul *game changer* est la pluie et que l'on ne peut rien faire de manière technologique. Effectivement, on est petit face à la nature, je suis d'accord, mais on est aussi responsable de son changement et nous devons lutter avec tous les moyens que nous avons. Nous ne pouvons pas espérer à chaque fois que la pluie passe. Sinon, je vous propose de prier les dieux de la pluie avec M. De Wever, mais, vu les résultats de la dernière fois, j'ai comme un doute sur les effets.

Les premières heures, dans les zones reculées comme celle-ci, il y a deux choses qui comptent pour moi : prévention et alerte rapide. Il faut plus d'agents pour surveiller. À mon avis, il faudrait des recrutements spécifiques pour l'été. Il faut revoir le système de drapeaux, établir une cartographie des zones à risque et planifier la préparation en amont et, ensuite, s'il y a un incendie – puisque cela risque d'arriver –, permettre une rapidité d'intervention dans ce type de zone. C'est donc bien souvent par les airs que l'on peut espérer maîtriser un incendie avant sa propagation. Ce qui compte est de ne pas choisir entre le sol et l'air, mais de choisir la vitesse de signalement et la vitesse d'intervention.

Je note au passage les propos des Engagés et du MR sur ce dossier. Ces deux partis ne sont pas si différents que cela et ont le même réflexe : « On est au pouvoir, mais on ne peut rien faire ; ce n'est pas nous, ce sont les autres ». L'un a minimisé ce que l'on peut faire – on est petit face à la nature – tandis que l'autre, avec son président, a individualisé les responsabilités. J'ai aussi entendu Mme Bluge, qui a attaqué tous les autres sans reconnaître aucun tort. On parle « d'amnésie collective », pour reprendre son expression, expression manifestement partagée au sein du MR.

Il faut aussi parler de celles et ceux qui ont aidé sur le terrain alors que ce n'était pas leur rôle. Les agriculteurs – on en a beaucoup parlé – sont venus avec leurs tracteurs et leur connaissance du terrain. Ils ont sauvé des hectares que nos moyens n'ont pas pu couvrir seuls. Ils doivent être récompensés et cela doit être structuré à l'avenir via, par exemple, une liste d'agriculteurs volontaires sur laquelle ces derniers pourraient s'inscrire. Ils seraient alors mobilisés en fonction des moyens et recevraient en échange un dédommagement prévisible à l'avance. On ne peut pas compter indéfiniment sur des élans de solidarité

spontanés pour compenser l'absence de politiques publiques.

La question qui compte désormais est celle de demain, de 2027 et des années à venir. « Cet été a probablement été le moins chaud du reste de notre vie » : cette phrase, connue, est assez horrible, mais je pense qu'elle est réaliste. Cela ne va pas aller mieux, cela sera pire. Il ne s'agit pas d'être sceptique. C'est la réalité du réchauffement climatique. L'Europe se réchauffe deux fois plus vite que le reste du globe. On ne peut donc plus tergiverser. On doit lutter activement avec, par exemple, l'arrêt des subsides aux énergies fossiles et bien d'autres choses. Parallèlement, nous devons travailler sur l'adaptation autant que l'on peut.

Monsieur le Ministre, concrètement, comment préparez-vous dès à présent les zones les plus à risque, comme la forêt de Soignes et les Hautes-Fagnes ? Comptez-vous renforcer les moyens du DNF ? Comment comptez-vous renforcer les moyens d'alerte et de prévention ? Comment et quand allez-vous mettre fin aux monocultures d'épicéas qui transforment ces forêts en poudrière ? Où en est-on dans la cartographie des zones à risque ? Prévoyez-vous des moyens de surveillance supplémentaires, comme des caméras ou d'autres choses ? Comment comptez-vous réformer le système de drapeaux rouges pour qu'il soit efficace d'ici l'été prochain ?

Voici une question qui, à mon avis, dépasse votre seule compétence, mais que vous pouvez porter en Comité de concertation : pourquoi la phase fédérale n'a-t-elle jamais été activée pour le plus grand incendie de forêt de l'histoire de ce pays ?

Au-delà de l'urgence, il y a donc la reconstruction. Quels moyens comptez-vous mobiliser pour permettre à la nature de reprendre son cours sereinement ? Les Engagés, j'ai pu entendre, ont demandé une intervention financière à l'Europe pour la reconstruction des Fagnes. Pourquoi pas ? Nous avons nous-mêmes posé une question à Mme Dalcq, avant les incendies, sur la collaboration internationale face aux feux de forêt. Nous lui avons posé cette question par écrit, suite à sa présence à Stockholm, où elle avait participé à une conférence Forest Europe sur la protection des forêts européennes ; sujet qui était déjà intéressant à l'époque, mais qui l'est encore plus maintenant. Nous attendons toujours une réponse. Nous en étions donc à la réflexion de la mutualisation des moyens.

En conclusion, alors que nos yeux étaient tournés vers la Gironde au début de l'été, on se demandait, chacun dans notre coin, si nous étions prêts, si nous allions pouvoir tenir face à un feu comme cela. Quelques jours avant les incendies des Fagnes, mon attaché avait croisé un ami à Malmedy et il avait vu des gens faire un barbecue dans la forêt. Il s'était dit, en discutant, que l'on avait quand même eu de la chance

que cela ne cramait pas ainsi chez nous. Trois jours plus tard, les Fagnes brûlaient.

On n'est immunisé contre rien en Wallonie : ni contre les polluants, ni contre les incendies, ni contre les inondations. La Wallonie connaît et va connaître encore, comme le reste du monde, les conséquences du réchauffement climatique. On a une seule maison : c'est la terre, on en fait partie. Les frontières n'arrêtent ni le feu ni la pluie. La question qui restera à la fin est : qu'avons-nous fait ? Avons-nous fait notre part ? Émile de Girardin disait : « Gouverner, c'est prévoir. Ne rien prévoir, ce n'est pas gouverner, c'est courir à sa perte ». Je crois que prévoir les incendies, prévoir les conséquences du réchauffement climatique, c'est gouverner.

C'est aussi choisir où l'on coupe. Un budget de la nature divisé par quatre, ce n'est pas un hasard du climat, c'est un choix politique. Un DNF compressé, où l'on ne remplace qu'un agent sur trois, ce n'est pas la faute de la sécheresse, c'est la conséquence d'un arbitrage budgétaire. On ne peut pas, d'un côté, rogner année après année sur les moyens de la prévention et, de l'autre, s'étonner que le pays brûle. Le changement climatique n'attend pas que nos finances publiques soient prêtes à l'affronter. C'est maintenant qu'il faut choisir. Soit on investit dans la prévention, soit on continue à compter sur la solidarité européenne et la chance.

Je vous remercie. Surtout, je veux aussi m'associer aux remerciements adressés aux pompiers qui doivent aujourd'hui travailler jusqu'à 67 ans avec moins de personnel. Je remercie les agents du DNF, dont un seul sur trois sera remplacé. Je remercie les agents des deux casernes de protection civile qui restent, sur les six qu'il y avait. Je remercie les agriculteurs qui doivent survivre en concurrence avec des traités de libre-échange, véritable ineptie climatique. Je remercie les pouvoirs provinciaux qui ont géré cette crise que le MR et Les Engagés veulent détruire. Je remercie tous ceux et toutes celles qui, de près ou de loin, ont aidé à lutter contre cet incendie.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre-Président, je vais accentuer mon intervention sur le point de l'anticipation, vu que la Région wallonne est compétente en la matière.

Il est clair, vu l'ampleur de l'incendie, qu'il y a eu des lacunes. Vous avez été informé des alertes répétées documentées par des experts scientifiques. Vu l'incendie, il est clair que le risque a été ignoré ou sous-estimé.

Les ravages des incendies, dès le mois de juin en France, auraient dû aussi vous alerter. J'ai moi-même posé une question à Mme la Ministre Dalcq, en charge des forêts, pour demander, suite aux incendies de

France, si l'état de vigilance et si des moyens supplémentaires ont été mobilisés en Wallonie. C'était fin juin.

Mme la Ministre Dalcq a aussi diminué le budget et donc diminué les ouvriers forestiers et autres moyens. Nous avons eu des épisodes caniculaires meurtriers cet été. Nous avons eu beaucoup de contemplation des 12 ministres de la Santé et, ici, des sept ministres du Climat concernés. Les citoyens, à juste titre, se posent la question de savoir à quoi servent tous ces ministres si chacun est en attente et/ou contemple. Un ministre de la Santé et de l'Environnement a failli tomber de sa chaise quand il a constaté la hausse de surmortalité liée à la canicule en Wallonie. Vous-même dites être surpris par l'ampleur de l'incendie.

Vous êtes des acteurs, pas des spectateurs, donc vous avez une responsabilité et aucun de ces sept ministres du Climat ne l'exprime clairement. Vous avez fragilisé les services de secours en diminuant les zones de secours, les moyens et l'on en paie le prix aujourd'hui. Une question : y a-t-il un pilote à bord ?

Les consignes pour la gestion de la qualité de l'air ont tardé : 24 heures d'attente. Il y a une situation extraordinaire et l'on attend pour appliquer un plan qui ne correspond pas à la situation, ce qui explique le retard pour informer la population du pic de pollution. Normalement, à situation extraordinaire, mesures extraordinaires. C'est clair que l'anticipation, la prise de décisions a fait défaut.

Je passe au point du drapeau rouge qui n'a pas été hissé et c'est une erreur. Cela a fonctionné au printemps, oui, mais pourquoi dire que ce n'est pas d'actualité en été, alors que la règle des trois fois 30 était suffisante pour hisser ce drapeau rouge ? On a bien eu les 30 degrés de température, la vitesse du vent et l'humidité. Les risques d'incendie étaient très élevés. Dire que cela n'aurait pas changé grand-chose, que cela n'a aucun effet à part un effet visuel ou autre argument, ce n'est pas audible. Ici, je parle d'anticipation et ce point a fait défaut. Il faut arrêter de minimiser, mais plutôt tirer les leçons. Le fait est que ce drapeau n'a pas été hissé.

La cartographie des voies d'accès non actualisées est un point majeur à régulariser en priorité. Cette carte aurait pu éviter une perte de temps précieux. C'est un choix politique et c'est aussi une erreur qui doit absolument être corrigée. Si plus de 3 000 hectares sont partis en fumée et que vous n'envisagez même pas de revoir les effectifs et d'augmenter les zones de secours, ce serait criminel. Faire des erreurs et rectifier, c'est ce qu'il faut faire. Continuer à mettre la Wallonie et nos concitoyens en danger, c'est même suicidaire pour la faune, pour nos animaux et pour nos concitoyens.

Monsieur le Ministre-Président, allez-vous augmenter et plaider pour l'augmentation des moyens

aériens propres à notre pays, les effectifs de secours ainsi que les zones de secours, les casernes, les ouvriers forestiers ?

Pour terminer, je me joins aux remerciements et j'adresse toute ma reconnaissance aux services de secours, aux agriculteurs, à tous les acteurs et aux bénévoles. Cet incendie et les épisodes caniculaires meurtriers, c'est plus qu'une alerte ; vous devez mettre les moyens, vous n'avez plus d'excuses. Nos concitoyens, Monsieur le Ministre-Président, ont droit à des mesures à la hauteur des risques climatiques. Vive les services publics !

M. le Président. – Je remercie chacune et chacun d'entre vous.

Je vous propose de faire une pause et de reprendre nos travaux à 14 heures 50. On m'a indiqué qu'il y avait des sandwiches au salon des parlementaires.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 13 heures 48 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 55 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

DÉBATS (Suite)

Les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes

Échange de vues (Suite)

M. le Président. – Je vais immédiatement donner la parole au ministre-président pour les réponses à apporter aux différentes questions posées dans les interventions.

La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Je tiens à rappeler trois éléments à prendre en compte dans nos différents échanges.

Tout d'abord, nous sommes toujours en situation de crise. J'ai déjà eu l'occasion de le préciser en début d'intervention, mais il est important de le repréciser. Les braises sont encore chaudes et toutes les informations ne sont pas encore en notre possession. La priorité est toujours la gestion. Le temps de l'évaluation viendra

bien évidemment et, avec lui, on aura l'occasion ainsi de répondre à l'ensemble de vos questions.

Ensuite, une instruction judiciaire est en cours et impose un devoir de réserve. Il y a une très bonne collaboration de l'ensemble des intervenants. Des experts étrangers sont même venus nous aider à définir l'origine des feux. Notre administration collabore en première ligne.

Enfin, certains points abordés ici – et je ne doute pas que vous en êtes conscients – relèvent du Fédéral. Le débat doit donc être porté à la Chambre pour toute une série de points et de questions que vous avez pu relever ici même.

Je vais toutefois tenter de répondre à un maximum de points soulevés avec les informations qui sont en ma possession à ce stade, mais aussi sur la base de ce que j'ai pu constater de mes propres yeux lorsque j'ai été sur le terrain à plusieurs reprises, et ce, dès le lendemain du début de l'incendie. J'ai entendu beaucoup de caricatures sur les départs en vacances de certains responsables politiques. Il faut aussi avoir l'honnêteté de dire que d'autres étaient présents pour soutenir l'ensemble des équipes qui bossaient d'arrache-pied.

Tout d'abord, en ce qui concerne la gouvernance, les enseignements des inondations de 2021 ont profondément modifié la manière dont la Wallonie se prépare et s'organise face aux crises. Depuis lors, la Wallonie s'est dotée d'outils qui n'existaient pas encore ou qui n'étaient pas encore opérationnels et qui s'inscrivent dans les recommandations de la Commission parlementaire :

- le décret relatif à la gestion des risques et des crises de 2023 ;
- le Centre régional de crise devenu le CORTEX ;
- l'analyse régionale des risques de 2024 ;
- le Plan régional de gestion de crise de 2025 ;
- les cellules d'expertise, les Celex, que j'ai évoquées lors de ma première intervention ;
- les plans d'urgence métier ;
- un premier exercice de gestion de crise, le 18 mai 2026 ;
- un premier plan intersectoriel de crise consacré aux inondations en 2026.

Dans le cas des Hautes-Fagnes, ces outils ont été activés et appliqués. Je tiens donc à être clair et je le redirai : nous sommes de mieux en mieux armés et outillés, et ce, grâce au travail de nos services et à l'expertise acquise au fil des épreuves que nous traversons.

Comme je l'ai dit dans mon intervention de départ, le risque d'incendie était monitoré depuis le printemps. Les gouverneurs étaient associés aux différentes Celex qui ont eu lieu et recevaient directement les analyses leur permettant de prendre leurs mesures de police administrative.

Lorsque l'incendie s'est déclaré, le gouverneur de Liège a déclenché très rapidement le plan particulier d'urgence et d'intervention spécifique aux Hautes-Fagnes. Le CORTEX a d'ailleurs participé à sa rédaction. Je ne peux donc pas dire que l'on a découvert la situation et que des choses n'avaient pas été mises en œuvre.

La Région a immédiatement été intégrée au Comité provincial de coordination via le CORTEX et le DNF. Le DNF était parallèlement présent au poste de commandement opérationnel. Il a remonté le partage de l'information entre terrain, expertise régionale et autorité de crise. On a donc incontestablement progressé par rapport à ce que l'on a pu connaître par le passé. En fait, c'est juste normal. Ce n'est pas un cocorico par rapport à cela, c'est juste normal que l'on ait tiré les leçons du passé comme on tirera les leçons de ce qui s'est passé cette fois-ci.

Cela ne signifie pas qu'il n'existe plus de maillon faible. Ce n'est pas ce que je dis. Cette crise en fait déjà apparaître certains, comme la gestion de pics de pollution très localisés dans des systèmes d'alerte. Nous avons trouvé rapidement une parade et pu nous montrer réactifs dans cette gestion. Si maillon faible il y a eu, cette capacité de réaction démontre que la Région a élevé son niveau de maturité par rapport au passé. L'articulation entre mesure environnementale, expertise sanitaire et information immédiate pourra aussi certainement trouver à s'améliorer. Je vous rejoins. Je pense qu'il faut aussi pouvoir dire avec franchise que les événements de 2021 n'ont pas supprimé le risque, mais ils nous ont donné une architecture plus robuste pour y faire face et l'on doit continuer à travailler à la rendre de plus en plus robuste.

Concernant la question spécifique sur les modalités afférentes aux niveaux de criticité, le changement de niveau se décide en Celex. Il faut clairement distinguer deux dimensions, qui ne mesurent pas la même chose :

- l'ampleur opérationnelle de l'incendie ;
- la criticité interne régionale au regard des compétences régionales.

Le niveau de criticité du PRGC n'est pas une échelle de gravité de l'incendie au sens des plans d'urgence fédéraux. Il mesure les impacts sur les compétences et entités régionales et détermine la montée en puissance interne de la Wallonie.

En interne à la Région, nous sommes effectivement passés au niveau 2 de criticité au déclenchement de l'incendie du plan provincial, soit le vendredi. Dès le samedi, nous sommes passés en niveau 3 de criticité. Dès le niveau 2, les services régionaux concernés étaient engagés. Le passage au niveau 3 traduit l'élargissement des impacts régionaux – environnement, santé, mobilité, eau, communication, et cetera – et a entraîné la mobilisation du niveau administratif transversal.

Je tiens aussi à rappeler que nous continuons à travailler sur la culture du risque. C'est un élément fondamental. Je rejoins tous ceux qui ont évoqué cette nécessité. C'est un vrai sujet, je ne le nie pas. Au contraire, je le revendique. Je l'ai dit : des épisodes tels qu'on les a connus ici cet été vont s'accroître ; c'est indéniable. On aura peut-être même des épisodes d'autres natures qui affecteront aussi durant l'hiver. Il ne faut pas se focaliser uniquement sur les périodes d'été. On a déjà eu d'ailleurs certaines alertes de scientifiques en la matière et donc on doit vraiment être le plus objectif possible.

On ne peut toutefois pas nous reprocher tout et son contraire, à savoir tantôt de créer un climat anxiogène, tantôt d'être infantilisant, tantôt de ne pas faire assez en la matière. Certains ont parfois moqué les kits d'urgence, les instructions de base rappelées en période de canicule alors que l'utilité de ceux-ci peut se matérialiser très rapidement en cas d'évacuation d'urgence. C'est cela aussi développer la culture du risque. On doit rester consistant dans son approche. Notre rôle de responsable politique consiste aussi à être des personnes responsables et donc à être capables de parler des risques qui existent dans notre société et auxquels chaque citoyen doit pouvoir se préparer.

À la culture du risque s'ajoute la culture de crise sur laquelle nous travaillons aussi. Un premier exercice de gestion de crise était, par exemple, organisé le 18 mai par le CORTEX. Le thème était alors celui des inondations, mais ce qui compte et ce qu'il faut retenir, c'est savoir ce que l'on teste. En l'occurrence, on testait, par exemple, la montée en puissance des structures régionales, de la coordination de l'ensemble des services. Dans l'exercice, il s'agissait d'inondations, mais cela aurait pu être aussi un incendie ou une autre catastrophe naturelle. Il faut comprendre que c'est vraiment le processus qui a été testé.

Quant à la répartition des rôles en gestion de crise, l'architecture prévue par la réglementation fédérale est claire et a été respectée. Le système belge repose sur des niveaux successifs de montée en puissance, avec mutualisation des capacités lorsque le niveau initial a besoin de renforts. C'est la chaîne bourgmestre au niveau communal, gouverneur au niveau provincial et ensuite ministre de l'Intérieur pour le déclenchement du niveau national.

Nous nous trouvons donc en phase provinciale, comme j'ai déjà pu le répéter à plusieurs reprises, et ce, dès le déclenchement par le gouverneur du plan particulier d'urgence et d'intervention spécifique aux Hautes-Fagnes.

La conduite stratégique est pilotée par le gouverneur avec le Comité provincial de coordination, des décisions stratégiques, la coordination des cinq disciplines et l'information de la population. C'est très clair et c'est déjà clairement identifié.

Deuxièmement, le commandement des opérations sur le terrain relève du poste de commandement opérationnel avec un directeur des opérations, à savoir un officier des pompiers.

Troisièmement, le niveau fédéral est compétent pour les capacités, comme la protection civile, la Défense, la police fédérale et la mobilisation de certains moyens nationaux ainsi que l'activation du mécanisme européen de protection civile, que l'on appelle communément le mécanisme de solidarité, via la direction générale Sécurité civile du SPF Intérieur, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur.

À cet égard, l'absence de phase nationale, comme cela a été rappelé à la Chambre, ne veut pas dire absence de moyens fédéraux. Au contraire, changer de niveau de gestion peut parfois s'avérer plus lourd dans la mécanique d'action et de décision, et écarter le centre décisionnel des réalités de terrain ; terrain qui était ici circonscrit à la province de Liège. Cependant, les moyens fédéraux restent disponibles pour le niveau de gestion provincial.

Concrètement, le Centre de coordination provincial, véritable cœur névralgique de la gestion de crise, est localisé à Vottem. Au niveau opérationnel, le poste de commandement sur le terrain était d'abord mobile, à Baelen, dans un véhicule de la protection civile, avant de migrer vers Sourbrodt. Le directeur des opérations était un pompier puisque c'est la discipline principalement concernée dans la lutte contre le feu.

Les services régionaux sont intervenus, et interviennent toujours, soit comme opérateurs dans leurs compétences, soit comme experts, soit comme soutien logistique. Ainsi, le CORTEX et le DNF sont représentés au Comité provincial de coordination, au sein de la discipline 4 « Appui logistique », au côté de la Défense et de la protection civile. Des agents DNF ont été simultanément intégrés au PC-Ops – le poste de commandement opérationnel – en raison de leur connaissance de terrain. C'est le poste de commandement qui est au plus proche du terrain et qui s'est d'ailleurs déplacé une fois, comme j'ai pu l'expliquer.

Au niveau de la communication officielle de crise, qui relève de la discipline 5, directement sous l'autorité du gouverneur, le SPW Communication a assuré un rôle de relais, de soutien et d'amplification pour pouvoir communiquer le plus largement possible.

Parallèlement, le Plan régional de gestion de crise a organisé notre propre montée en puissance interne. Il s'agit de coordonner des administrations régionales sans jamais se substituer à la chaîne de commandement provincial.

À ce stade, je n'ai pas connaissance d'une confusion institutionnelle des rôles. Cela ne veut évidemment pas dire que chaque articulation était parfaite. Le retour

d'expérience devra vérifier précisément la fluidité entre expertise, décision et travail opérationnel.

Sur la question spécifique du commissaire d'arrondissement, je peux vous préciser que le rapport du jury a été transmis au début du mois de juillet. Une demande a été adressée récemment à l'administration en vue d'un prochain passage en gouvernement pour une désignation effective. Le classement a d'ores et déjà été établi par le jury.

Quant à la clarification du rôle de la Région vis-à-vis du Fédéral et du gouverneur, la répartition est assez claire dès lors que l'on distingue gestion de la situation d'urgence et exercice des compétences régionales.

La Wallonie n'est donc pas l'autorité décisionnaire dans la gestion stratégique. Elle demeure néanmoins pleinement responsable de ses propres compétences et de ses infrastructures.

C'est pourquoi la Wallonie était présente au sein du Comité de coordination provincial, principalement dans la même discipline que la protection civile et la défense, à savoir l'appui logistique. Ainsi, la Région garde bien la maîtrise de ses compétences, mais elle les place au service de la gestion stratégique provinciale. Cela implique plusieurs services :

- le DNF et de sa connaissance du terrain, comme je l'ai expliqué ;
- le CORTEX pour la coordination des services régionaux ;
- nos barrages et voies hydrauliques pour les missions d'écopage et de pompage ;
- l'aérodrome de Spa pour le soutien aérien ;
- le Perex pour la fermeture des voiries et la mise en place des déviations qui en découlent ;
- la SWDE pour l'eau ;
- l'AWAC et l'ISSEP pour la qualité de l'air ;
- l'AViQ pour l'expertise sanitaire ;
- la communication régionale en soutien à la discipline 5.

La Région n'était donc ni absente ni l'autorité qui commandait les opérations, mais bien un acteur majeur d'appui face à cette crise dans les compétences qui sont les siennes, intégrées dans une chaîne de commandement provinciale. C'est à l'intérieur de ce périmètre que chacun doit rendre compte.

Quant à la suffisance des moyens déployés, les chiffres donnent d'abord la mesure de l'effort réalisé. Le 18 août, près de 500 intervenants et plus de 120 véhicules étaient engagés. Au plus fort du dispositif aérien, sept hélicoptères et deux avions de lutte contre le feu étaient disponibles. Il sera dès lors difficile de soutenir que les capacités de renfort n'ont pas été mobilisées. Jusqu'à preuve du contraire, nous faisons partie de l'Union européenne ; c'est une des beautés de ce qu'elle peut proposer et amener concrètement au service de nos concitoyens. Ainsi, l'activation du

mécanisme européen a été un réel succès et non un aveu d'échec ou de manque de prise en considération de nos réalités territoriales.

Par ailleurs, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, la coordination stratégique des disciplines relève du gouverneur et du dispositif provincial. À ma connaissance, aucune insuffisance structurelle ne peut aujourd'hui être affirmée sans le retour d'expérience opérationnelle. À mon sens, celui-ci doit précéder tout jugement définitif sur les effectifs, les éventuels manquements, les équipements ou encore les doctrines d'intervention. Il devra intégrer la capacité nationale permanente ou encore les possibilités de mutualisation sur lesquelles on doit travailler. Clairement, des pistes sont en réflexion au Fédéral, comme vous l'avez vous-même souligné.

En ce qui concerne plus spécifiquement les moyens aériens, là aussi, il s'agit d'une problématique fédérale. Les capacités militaires, la police fédérale, la protection civile, le mécanisme européen de protection civile et les moyens aériens nationaux ne sont pas une compétence propre du Gouvernement wallon. Toutefois, à ce sujet, on peut relever que, au plus fort de l'incendie, on disposait, comme je l'ai dit, de sept hélicoptères et de deux avions de lutte contre le feu. C'était d'ailleurs une prouesse d'organiser l'espace aérien, avec une répartition en zones de la lutte contre l'incendie, pour éviter des accidents tels que ceux que certains pays ont malheureusement connus cet été.

Il faut aussi raisonnablement admettre qu'un territoire comme le nôtre ne pourrait se doter d'un tel arsenal ou d'une telle flotte, notamment parce que certains appareils ne pourraient pas voler de manière simultanée dans une telle zone. Si je reprends l'exemple du Chinook, un tel appareil ne peut être affrété que s'il vole seul dans cet espace aérien. Il faut également préparer l'équipage et organiser la coordination air-sol, car, évidemment, pendant ce temps, des pompiers étaient au sol et l'on ne pouvait donc pas faire n'importe quoi avec les moyens aériens, au risque de les mettre en danger. La coordination air-sol vise également le pompage et l'écopage. Un délai de 24 heures n'a rien d'anormal et témoigne plutôt d'une bonne réactivité.

Pour les questions sur les zones de secours et la protection civile, il n'aura échappé à personne que nous ne sommes pas à la Chambre des représentants et que ces questions doivent être traitées au niveau fédéral pour les aspects stratégiques et opérationnels. Cela peut être frustrant, je peux le concevoir, mais cela reste la structure institutionnelle de notre pays qui est construite ainsi. Je ne dis pas cela pour détourner le regard ou renvoyer la responsabilité vers d'autres, comme cela a pu être sous-entendu. Je le dis avec clarté, parce que chaque niveau de pouvoir a son domaine de compétences et ses responsabilités qui vont avec. Si l'on veut être efficace, tout le monde ne doit pas s'occuper

de tout, se mêler de tout. On doit s'occuper des tâches qui sont de notre responsabilité.

Nous pourrions repenser de la simplification de notre modèle sans aucun problème. Nous pourrions aussi parler de la réduction du nombre de niveaux de pouvoir, de niveaux de décision, encore une fois sans aucun problème. J'espère que ceux qui partagent aujourd'hui ce constat de complexité institutionnelle, qui ralentirait l'ensemble des processus, partageront demain les nécessaires simplifications de notre modèle institutionnel, qui seront présentées par le Gouvernement.

En tout cas, pour la parcelle de compétences qui nous concerne en la matière, je me permets de relever que c'est bien ce Gouvernement qui a fait voter un cadre clair pour que le financement des zones de secours, pour que celui-ci ne soit plus supporté par les communes, mais bien par les provinces. Nous nous sommes ainsi assurés que les moyens nécessaires soient bien mis à disposition des zones de secours, avec une pérennisation de ceux-ci.

Certains ont évoqué la possibilité de risques d'incendie concomitants. Nous avons déjà dû faire face à de nombreux feux durant cet été, personne ne l'a souligné ici. Eux ont heureusement été rapidement maîtrisés. C'est une grande chance et il faut aussi pouvoir le dire. Cela témoigne de la prise au sérieux de ce risque spécifique, qui risque de s'accroître au fil des ans.

Je sais aussi que les zones de secours locales étaient équipées en véhicules de feux de forêt et s'étaient formées en France pour l'utilisation dans les terrains spécifiques et les terrains compliqués, tels que ceux que l'on connaît dans les Fagnes. Non, je ne considère pas que c'est incohérent. La partie solidarité européenne et le fait d'avoir des véhicules spécifiques sur le terrain répondent à cette demande spécifique du terrain sans moyens aéroportés propres. Après, on doit mener une réflexion plus large. Chaque zone le fait, en fonction des risques qui sont sur la zone dont elle a la responsabilité. C'est bien heureusement comme cela que cela se passe. Il est un fait que la zone qui s'occupe de cette région, avec une autre zone plus urbanisée, ne s'équipe pas de la même façon parce que les risques ne sont pas les mêmes. C'est évidemment une bonne chose. Ici, je le rappelle, on a mobilisé toutes les zones de secours du pays pour cet incendie. Toutes les zones de secours ont été mobilisées, c'est-à-dire toutes les zones francophones, les zones néerlandophones aussi et les zones qui ne sont pas venues directement sur le terrain dans les Fagnes ont été palliées à la mise à disposition de personnel de certaines zones dans les Fagnes pour pouvoir avoir une opérationnalisation et qui restent bien opérationnelles au niveau de la zone dont elles avaient la responsabilité quand elles se déplaçaient dans les Fagnes.

Pour la protection civile, je me permets également simplement de rappeler qu'à l'époque, c'étaient les analyses de la direction générale de la sécurité civile qui avaient conduit à ce projet de réforme. Je ne m'éterniserai pas sur ce sujet. Je préciserai cependant que, vu l'évolution des risques et la complexification des crises, un nouveau Plan de déploiement de la protection civile est sur la table du ministre de l'Intérieur. Il sera débattu, il sera discuté au niveau de pouvoir où la compétence se situe, c'est-à-dire au niveau du Fédéral.

Pour clore ce point, je tiens à dire que, au-delà des structures institutionnelles, nous avons évidemment des discussions et des échanges entre ministres, mais également des discussions et des échanges entre cabinets, notamment entre les différents niveaux de pouvoir. Il y a bien des contacts avec le Fédéral et, je le répète, c'était lui à la manœuvre stratégique en la matière.

Pour ce qui concerne le Gouvernement wallon, nous étions en permanence informés et mobilisés. Le deuxième jour, j'étais d'ailleurs sur le terrain, certes à distance pour certains et non en réunions physiques, avec un système de *business continuity planning* mis en place au sein de mon cabinet.

Concernant la question de l'indemnisation des bénévoles et des acteurs de cette crise, il faut effectivement se pencher sur cette problématique. Je veux aussi voir cette question comme un signe encourageant et positif de notre société. Les images que l'on a pu voir étaient vraiment très touchantes, tout comme le fait de voir que tout le monde mettait la main à la pâte pour essayer de donner le maximum de ses capacités afin de répondre à une crise majeure. Ce questionnement témoigne en effet d'une solidarité spontanée en cas de coup dur. On l'avait déjà vécue avec les images de solidarité et d'aide après les inondations ; on l'a revécue ici.

Cette question d'indemnisation des bénévoles et des acteurs sera traitée en temps utile. Le ministre de l'Intérieur a également rappelé de son côté qu'il faudra se pencher sur cette question de l'organisation de l'aide spontanée. Vous avez d'ailleurs également souligné ici, en réflexion, l'idée d'en faire une division spécifique. Il est vrai que c'est un élément qui vient s'ajouter à la chaîne décisionnelle et qui peut aussi, par moment, la perturber. Il faut pouvoir le dire et il faut la cadrer, en donnant un cadre clair par rapport à cela pour qu'elle puisse être positive et amener le plus sans mettre de sable dans l'engrenage.

On devra bien se poser cette question. Cela devra évidemment comprendre la question de la protection des volontaires qui viennent prêter main-forte à nos services de secours. Il est clair que l'on ne peut pas prendre un risque sur les personnes. Ainsi, il faudra que l'on puisse intégrer cette composante à l'avenir. Cela fait

évidemment partie d'une évaluation et d'une amélioration continue.

J'avais par ailleurs déjà mis en contact la Croix-Rouge avec les gouverneurs pour pouvoir réfléchir à cette voie. Il y a, par exemple, des questions à approfondir en matière d'assurance, de sécurité d'intervention, de distinction entre bénévolat et volontariat. Vous me demandez des chiffres à ce sujet : selon les informations provisoires qui m'ont été remontées, le gouverneur a réquisitionné 14 entrepreneurs agricoles. On estime par ailleurs que ce sont environ 60 agriculteurs qui se sont mobilisés de manière volontaire.

Il faut noter que, dès le deuxième jour, ils ont eu accès à du carburant au centre de crise et qu'ils ont pu bénéficier de repas sur place. Je le répète, tout cela doit être confirmé par l'autorité qui a procédé aux réquisitions. Je parle bien des informations qui sont en ma possession.

Par ailleurs, je rappelle aussi que la Wallonie soutient l'innovation à propos du volontariat, notamment au travers du projet européen Interreg Solidarity Sparks porté par Hénallux. Ce projet développe un modèle innovant de volontariat hybride, conciliant des volontaires formés et des citoyens souhaitant s'engager ponctuellement lors d'événements majeurs. Je ne doute pas que des réflexions intéressantes pourront venir nourrir les constats posés dans le cadre de cette crise.

Pour répondre aux questions sur le DNF, la nécessité du soutien et de l'encadrement apportés par les agents sur le terrain a été rappelée à plusieurs reprises au cours de la crise. La présence des agents du DNF, et en particulier leur fine connaissance de la zone, est indispensable à l'action des zones de secours. Dans les débriefings à venir, il est évident qu'il y aura des points d'amélioration qui seront relevés et qui nourriront le travail de nos services pour justement être encore plus performants dans les mois et les années à venir. Il est regrettable de constater que certains utilisent cette catastrophe des Hautes-Fagnes pour véhiculer certains messages politiques en la matière.

La Région était effectivement en défaut, si l'on parle du jugement et du fait que l'on était attaqué, depuis 10 ans. Parler d'austérité au DNF ne correspond pas à la réalité de terrain. Les procédures d'équipement avancent ; des décisions ont été prises en la matière. Le marché chaussant, le marché d'habillement, des équipements de protection ont été acquis et plusieurs procédures sont en cours pour moderniser le matériel utilisé par les agents. C'était nécessaire, je ne m'en cache pas.

Les difficultés constatées trouvent davantage leur origine dans les problèmes historiques d'approvisionnement ou dans des marchés infructueux

que dans une volonté de réduire les capacités du DNF, comme cela a pu être caricaturé. La ministre en charge a déjà eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'expliquer le fond du problème au sein même de sa commission. Aujourd'hui, les procédures sont relancées, les équipements sont commandés et les besoins opérationnels sont pris en compte. On ne peut pas dénoncer une prétendue austérité, tout en reprochant au Gouvernement de déployer de nouveaux équipements et de relancer les marchés attendus depuis des années. Les faits parlent donc d'eux-mêmes. On pourra toujours critiquer l'action, mais on ne peut pas dire que rien n'a été fait en la matière.

Pour ce qui concerne les ressources humaines du DNF, c'est évidemment un point d'attention. Il est important de rappeler que les besoins identifiés par endroits doivent s'envisager avec le fonctionnement de l'ensemble du service public de Wallonie, dans notre objectif de renforcer l'efficacité de notre service public et de la maîtrise de la trajectoire budgétaire régionale. À ce titre, le DNF n'a pas été la cible, comme cela a pu être dit, d'une quelconque manière, par une norme de remplacement ou de non-remplacement. Il est concerné comme l'ensemble des services de la Région. Ce n'est donc pas spécifique à cette administration. Cela méritait des précisions en la matière, bien que je ne doute pas que, pour certains, l'objectif est le même : cela reste une réduction des moyens dans le service public.

L'idée est de comprendre que l'administration évolue : l'allocation des ressources au sein même de l'administration est-elle toujours la plus efficace en fonction des besoins de terrain ? C'est ce travail qui doit être fait pour mettre les moyens où c'est le plus nécessaire.

Quant au drapeau rouge, il faut effectivement mettre fin à une confusion. J'ai déjà pu l'expliquer. Le drapeau rouge n'est ni un niveau général d'alerte incendie pour toute la Wallonie ni un mécanisme permettant de fermer l'ensemble des Hautes-Fagnes, comme on a pu l'entendre. Il s'agit d'un dispositif juridique spécifique permettant de limiter la circulation dans la réserve naturelle. Sa base légale se trouve à l'article 53 de l'arrêté du gouvernement du 2 mai 2024, complété par l'arrêté ministériel du 26 mars 2025. Il permet au chef de cantonnement d'interdire la circulation sur certaines pistes, lorsqu'il existe un risque potentiel de danger pour les personnes liées à un incendie susceptible de se propager rapidement au cœur de la réserve, loin des chemins d'évacuation. Le critère central n'est donc pas simplement « Il fait sec », mais vise une situation très particulière dans laquelle les fanes sèches de molinie peuvent brûler extrêmement rapidement et surprendre les promeneurs. C'est typiquement un risque de printemps. Le dispositif avait d'ailleurs été activé du 23 avril au 4 mai derniers. Le 14 août, malgré la sécheresse générale, le DNF indiquait que la végétation herbacée de la zone concernée était encore verte. Toujours selon cette analyse technique, les conditions

du risque particulier de feu courant à propagation rapide justifiant juridiquement le drapeau rouge n'étaient donc pas réunies. Cela ne signifie évidemment pas qu'il n'existait pas de risque incendie. C'est bien là toute la différence. Mais au vu du quiproquo que cela a pu générer dans l'image renvoyée, une réflexion sur l'utilisation et le signal lié à ce drapeau peut bien évidemment être menée.

Le niveau général du plan interne du SPW ARNE était élevé, allant lui jusqu'au niveau rouge. Le risque faisait l'objet d'un suivi permanent par la cellule de vigilance, les indices de risque Fire Weather Index, l'IRM et les Celex. Surtout, des restrictions existaient indépendamment du drapeau rouge. Les gouverneurs avaient en effet adopté, depuis juin, des arrêtés de police couvrant tout le territoire et interdisant notamment les feux, les barbecues, les feux de camp, les feux d'artifice et les diverses activités susceptibles de provoquer une ignition. Assimiler l'absence de drapeau rouge à une absence de prévention est factuellement incorrect.

Sur les différences entre les mesures de police des gouverneurs, ceux-ci se basent sur des analyses de risques qui leur sont propres. Il ne me revient pas de commenter les mesures des autorités administratives que sont les gouverneurs. Néanmoins, je peux préciser que ces mesures ont été évoquées en Celex à plusieurs reprises. L'intérêt d'une approche uniforme au niveau wallon y a été évoqué, tant sur le fond que sur la temporalité. À mes yeux, une réflexion à ce propos serait opportune en la matière, tant au niveau de la table du comité stratégique des gouverneurs que lors des prochains débriefings qui auront lieu.

Cela étant dit, la polémique de la signalétique du risque met en évidence un problème d'intelligibilité du dispositif. Il faut pouvoir le dire et l'admettre : lorsque le citoyen voit plusieurs couleurs, plusieurs indices et plusieurs autorités, l'information doit être parfaitement compréhensible. Je suis favorable à ce que le retour d'expérience examine une information publique plus simple, territorialisée et dynamique. L'objectif n'est pas d'inventer un nouveau drapeau, un drapeau supplémentaire. C'est que chacun sache, à tout moment, quel est le niveau de risque lié à l'activité, ce qui est interdit et quels comportements adopter dans telle situation.

Concernant les questions liées à la cartographie, un travail de cartographie conjoint de l'accessibilité des forêts publiques entre l'administration et la fédération des zones de secours est en cours et se poursuivra. Une subvention de la ministre de la Nature à la fédération des zones de secours est d'ailleurs inscrite pour soutenir la réalisation de ce travail de collaboration et de validation technique. Le pilotage sur le terrain a pu s'appuyer sur un travail réalisé en amont, ainsi que sur les outils fédéraux Paragon et les outils cartographiques disponibles, à savoir l'IGN, la localisation en direct

pour les signalements rapides de terrain type reprises de feu.

Il convient de relever que la cartographie n'est pas quelque chose de figé : elle évolue et doit régulièrement être actualisée, un peu comme les systèmes GPS de nos voitures. Personne n'a attendu cet incendie pour commencer son travail – bien heureusement. Les services travaillent en partenariat avec tous les acteurs de terrain. L'ULiège fait aussi partie des interlocuteurs privilégiés pour poursuivre ces travaux.

Un problème particulier a été constaté lors de la crise et fait partie des pistes d'amélioration identifiées : l'accessibilité des services régionaux au système fédéral Paragon. Seul le CORTEX y avait initialement accès. La question de cet accès et de son élargissement sera à creuser, en fonction des retours de terrain, aussi au moment du débriefing.

Toujours sur la cartographie, la cartographie des moyens d'accès est bien finalisée et a été utilisée directement par les pompiers, tant au CC-PROV qu'au PC-Ops. Il manquait juste une validation préalable par la coopération avec ReZonWal, mais, au niveau opérationnel, elle était présente. Je pense qu'il ne faut pas rentrer dans ce type de raccourci.

J'entends aussi certains qui évoquent une responsabilité politique en la reliant à un choix budgétaire opéré en matière de biodiversité, notamment. Cette lecture appelle plusieurs nuances. L'incendie des Hautes-Fagnes est avant tout un événement exceptionnel dont les causes et les circonstances font toujours l'objet d'analyses approfondies. Chercher à établir un lien direct entre cet événement et les arbitrages budgétaires réalisés ces dernières années relève davantage du procès d'intention que d'une démonstration fondée sur des éléments objectifs. Surtout, les faits démontrent que les services étaient mobilisés, que les dispositifs de surveillance et d'intervention ont été activés et que les équipes de terrain ont agi avec une remarquable efficacité dans des conditions extrêmement difficiles. Dès lors, plutôt que d'alimenter une polémique rétrospective, la responsabilité politique consiste aujourd'hui à tirer tous les enseignements de cet événement, à renforcer encore notre capacité de prévention – cela reste évidemment la base – et de gestion des risques, et à engager la restauration ambitieuse de ce site naturel exceptionnel et vraiment important pour l'ensemble de la Région.

En ce qui concerne la préparation et, plus particulièrement, la prise en compte des études et du rapport d'experts, je souhaite corriger une idée qui pourrait laisser penser que ces études seraient restées sur une étagère, dans un tiroir, et que l'on n'en fait rien du tout. La Wallonie ne les découvre pas aujourd'hui. Nous ne sommes pas simplement destinataires des études du CERAC ; la Wallonie contribue à ses travaux. Je pense que c'est important de le dire. L'AWAC, le SPW ARNE

– je suis en train de l'expliquer, vous pouvez écouter – et le CORTEX ont participé à son comité de pilotage et le CORTEX entretient également des contacts directs avec le CERAC. Je rappelle que la Wallonie participait déjà au comité de pilotage des travaux du CERAC en 2025, notamment via l'AWAC, le SPW ARNE et le CORTEX. Le CORTEX entretient également des relations bilatérales avec le CERAC.

Le rapport publié par le CERAC et l'IGN en février 2025 concluait effectivement à une possible hausse significative des feux de végétation, qui deviendraient un enjeu majeur de sécurité dans les 15 à 20 prochaines années. Si le CERAC, référence en la matière, a lui-même estimé un délai de 15 à 20 ans, ayons l'humilité de dire que nous n'aurions pas pu faire mieux, la même humilité dont il faut faire preuve lorsque des incendies jamais vus touchent nos voisins partout en Europe, alors que certains étaient bien mieux équipés et préparés que nous.

Je rappelle également que ce Gouvernement a approuvé, en mai 2025, le Plan régional de gestion de crise, qui repose sur l'analyse régionale des risques de novembre 2024. Les sécheresses, vagues de chaleur et feux de forêt y sont pris en considération, notamment avec des cellules d'expertise dédiées en soutien du dispositif fédéral de gestion de crise. Le CORTEX assure, en outre, une veille prospective dont le rapport de janvier 2026 identifie précisément l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes. La recommandation générale consistant à mieux intégrer le risque d'incendie dans la planification n'est plus théorique ; il existe désormais une chaîne régionale allant de l'analyse des risques au PRGC, puis aux Celex et aux plans internes sectoriels, mais surtout, ces connaissances sont progressivement traduites dans nos propres outils, plans et procédures. C'est aussi le cas du plan interne au SPW ARNE, qui, comme je l'ai dit également en intervention préliminaire, a été activé et mis au niveau rouge lors de la crise.

Le DNF travaille avec les zones de secours sur la cartographie d'accessibilité des massifs, sur la formation et sur le partage d'expérience avec l'Entente Valabre, organisme de référence en France.

Le DNF représente en outre la Wallonie au Belgian Wildfire Network. Le White Paper publié cette année par ce réseau recommande précisément de mieux structurer les données, la cartographie du risque, l'évaluation du danger, la formation, la sensibilisation et la coopération entre autorités. Plusieurs de ces chantiers étaient déjà engagés en Wallonie et ont été confortés par ces recommandations.

Cela s'est traduit avant même l'incendie puisque entre mars et le 13 août :

- 19 cellules d'expertise « Incendie et sécheresse » ont été organisées auxquelles les gouverneurs ont été associés ;
- des informations ont été transmises aux zones de secours et aux autorités locales ;
- des arrêtés provinciaux ont été pris ;
- la surveillance et la sensibilisation ont été renforcées.

Les Celex des 10 et 13 août avaient précisément identifié l'augmentation du risque.

Vous parlez d'un décalage avec ce que les experts ont annoncé, le CERAC et d'autres, et les réunions Celex du 14 août. Je veux être clair à ce sujet : ce n'est pas parce que des anticipations existent que le risque disparaît. Ce serait beau, mais ce n'est pas comme cela que cela se passe. Les Celex étaient claires. Des actions, des recommandations et des restrictions avaient d'ailleurs été prises.

Je ne prétends pas pour autant que tout est achevé et j'ai l'humilité de le dire. Le rapport wallon de vulnérabilité climatique de 2025 indique lui-même que notre connaissance du risque d'incendie doit encore être approfondie, notamment en matière de cartographie et de projections. L'incendie que nous venons de connaître nous oblige à accélérer. Je pense que nous serons tous d'accord par rapport à cela.

C'est précisément le sens du dossier que le Gouvernement examinera cette semaine et qui sera suivi très prochainement par l'adoption de la première Stratégie wallonne d'adaptation au changement climatique, avec un plan d'action 2026-2030, un renforcement de la connaissance et de la cartographie du risque d'incendie et la mise en place d'un dispositif interdisciplinaire pour penser la restauration et la résilience future des Hautes-Fagnes.

L'appropriation des recommandations, selon moi, ce n'est pas simplement citer des rapports ; c'est les transformer en analyse de risque, en plans, en outils, en décisions et en capacités opérationnelles. C'est ce travail que nous devons maintenant poursuivre et accélérer à la lumière du retour d'expérience de cette crise.

Le ministre Quintin a lui-même présenté l'incendie non comme la preuve que rien n'existait, mais comme une raison d'accélérer le Plan national de résilience et d'examiner de manière critique les marges d'amélioration. Nous sommes en contact étroit avec ses services pour faire aboutir le plan qui contiendra la problématique des incendies en milieu naturel.

Encore plus près de nous, le rapport du CERAC publié le 13 juillet 2026 porte sur la préparation des communes face à trois aléas : la chaleur, la sécheresse et les inondations ; pas spécifiquement sur les incendies. Il

conclut notamment à la nécessité de renforcer les capacités humaines, de stabiliser les moyens, d'intégrer l'adaptation dans les politiques locales et d'améliorer la coordination entre les niveaux de pouvoir. Ses recommandations rejoignent l'approche wallonne : transversalité, articulation entre niveaux de pouvoir et intégration des risques dans les politiques sectorielles.

Pour la question spécifique de la transmission des résultats de l'étude de vulnérabilité aux autorités locales, à la suite de sa publication, cette étude a fait l'objet d'une large diffusion auprès des acteurs concernés par le biais de différents canaux de communication.

Une première présentation des résultats était organisée en mai 2025 avec près de 300 inscrits, parmi lesquels des pouvoirs locaux, des gestionnaires de réseaux et d'infrastructures ainsi que des représentants sectoriels et des associations environnementales. D'autres présentations ont été réalisées par l'AWAC notamment, et seront encore faites auprès des différents acteurs et interlocuteurs institutionnels. Votre remarque est néanmoins pertinente : on doit s'assurer que cette information soit diffusée le plus largement possible, parce que cette culture de risque, c'est à tous les niveaux que l'on doit la travailler.

En ce qui concerne la communication sur la qualité de l'air, il faut distinguer trois choses ou plutôt trois actions différentes pour comprendre la problématique. Tout d'abord, la mesure d'une pollution ; ensuite, l'évaluation de son risque sanitaire ; enfin, la décision d'une communication ou d'une mesure de protection de la population. Ce ne sont ni les mêmes acteurs ni les mêmes responsabilités sur ces trois points. Du côté régional, l'ISSeP apporte d'abord la capacité scientifique de mesure et d'analyse ; l'AWAC valorise ensuite ces données en matière de qualité de l'air et travaille dans le dispositif interrégional CELINE ; enfin, l'AViQ apporte l'expertise sanitaire. Lorsque nous sommes en phase provinciale, les recommandations sont ensuite intégrées à la gestion multidisciplinaire, autorité chargée de l'information territoriale de la population. Cela reste le gouverneur ou le bourgmestre à son niveau.

Le premier grand enseignement de cette crise, ce n'est pas que le système n'existait pas, mais qu'il n'a pas été conçu pour des épisodes tels que ceux-là. Il était conçu essentiellement pour des épisodes de pollution étendue ou durable, comme on a l'habitude de le voir, et non pour un panache de fumée provoquant pendant quelques dizaines de minutes un pic extrêmement élevé, mais très localisé. Le premier dimanche, le dispositif CELINE a effectivement enregistré des pics importants de particules fines, notamment à Vielsalm. Néanmoins, les moyennes sur 24 heures sont restées sous les seuils réglementaires. C'est pourquoi le protocole interrégional ne s'est pas automatiquement déclenché. Le CORTEX a dès lors contacté l'AWAC dès le

dimanche matin et organisé une réunion de coordination avec l'AWAC et l'AViQ pour finaliser les recommandations à la population. Depuis, un seuil temporaire spécifique de 150 microgrammes par mètre cube sur 30 minutes a été créé. Lors d'une réunion avec mes collègues du Gouvernement et la cellule de gestion administrative, j'ai d'ailleurs expressément demandé que des moyens supplémentaires de mesures soient déployés sur le terrain.

Une des leçons à tirer de cette crise est de transformer cette réponse exceptionnelle en procédures pérennes pour les incendies naturels ou encore industriels que l'on sera peut-être amené à nouveau à rencontrer.

Vous mentionnez une heure de réception des messages pour une commune. Il y a sans doute eu un décalage compte tenu du dispositif mis en place, mais je ne peux pas tirer de conclusion générale à ce stade. Cela s'inscrira dans le travail de retour d'expérience que le gouverneur de Liège pilotera dès que son plan sera levé et que la situation sera rétablie. Il faut aussi rester attentif au fait qu'en début de crise, il y a une communication réflexe qui est mise en place au niveau de la gestion provinciale pour la protection directe de la population.

Dans le prolongement de ces développements sur la qualité de l'air, je précise aussi que la SWDE suit de près la question de la qualité de l'eau. Ce suivi se fera sur un temps long pour s'assurer qu'il n'y ait pas de problème de potabilité qui pourrait survenir.

En ce qui concerne la protection des intervenants de terrain, la préservation des agents sur le terrain est évidemment un point d'attention prioritaire depuis le début de la crise. Des décisions de précaution sur le terrain ont été mises en œuvre. Les agents doivent toujours circuler en binôme et porter un détecteur de CO, qui constitue un risque direct important. Lorsque le niveau de CO dépasse le seuil d'alerte, un signal se déclenche et il est immédiatement demandé aux agents de se retirer de la zone à risque. Des relevés complémentaires ont permis de garantir des taux revenus à la normale, permettant l'action des agents sur le terrain. Ce suivi est constant et la hiérarchie du SPW ARNE a pris une mesure de prudence immédiate qui a été levée lorsque les conditions de sécurité ont été rencontrées. Par contre, si l'on parle de l'exposition directe et des impacts immédiats, cela relève de la discipline 2, à savoir l'aide médicale urgente ou la médecine générale. Or, je n'ai pas été informé d'un problème particulier à ce stade.

Un appui psychosocial a également été organisé. Comme vous l'avez dit, on ne sort pas indemne d'une crise telle que celle-là. Il faut donc aussi penser à cet appui ; un plan d'appui psychosocial d'après-crise cible notamment les pompiers et les agents du SPW pour s'assurer qu'il y ait un suivi en la matière.

Pour répondre aux questions sur les masques, l'AViQ a activé le stock régional de masques FFP2 afin de répondre aux demandes émanant à la fois des acteurs de terrain engagés dans la lutte contre l'incendie et des communes confrontées aux impacts des fumées. Sur la base des premières estimations communiquées par les services de secours et les autorités locales, près de 60 000 masques ont été rapidement mis à disposition. La stratégie retenue a consisté à donner la priorité aux intervenants présents sur le front de l'incendie, ainsi qu'aux publics les plus vulnérables. En parallèle, l'AViQ a recensé les besoins de ces collectivités et ceux relevant de l'IAS afin d'assurer leur approvisionnement direct. Face aux nombreuses sollicitations des bourgmestres souhaitant protéger leur population, un stock complémentaire a ensuite été mobilisé afin de permettre aux communes les plus touchées d'organiser elles-mêmes la distribution des masques en fonction des besoins identifiés localement.

Quant à la prétendue passivité dans la gestion de la vague de chaleur du début de l'été, je vous renvoie à ce que j'ai dit au sujet des Celex, qui monitoraient les risques, ainsi qu'à propos de la réunion spécifique que le Gouvernement a tenue le 7 juillet et du renforcement des actions qui a été décidé. Parler d'inaction ou de passivité est donc faux : nous sommes proactifs, vigilants et évidemment concernés par ces sujets, et je ne peux pas laisser dire que rien n'a été fait en la matière. C'est complètement faux. En effet, dès le déclenchement de la phase d'alerte, l'AViQ a renforcé son suivi des structures d'hébergement pour aînés et pour personnes en situation de handicap à travers des visites, avec rappel des recommandations d'organisation et de pratique des soins. Un monitoring téléphonique a également été réalisé auprès des maisons de repos et des maisons de repos et de soins afin d'évaluer la situation sanitaire, de recenser les besoins éventuels et d'identifier les bonnes pratiques. Des actions ont aussi été entreprises pour les personnes fragilisées ne vivant pas en collectivité. Je referme ici cette parenthèse, car ce n'est pas évidemment la discussion à l'ordre du jour, mais je ne doute pas que nous reviendrons sur ces sujets dans les semaines à venir. Néanmoins, je ne peux pas laisser dire que nos services régionaux sont restés passifs face à cette première crise.

En ce qui concerne la prévention, l'analyse qui consiste à dire qu'un dispositif de prévention est insuffisant au seul motif que le risque s'est déclaré et transformé en crise relève pour moi d'une vision totalement tronquée. Il faut évidemment continuer à investir dans la prévention et à marteler certains messages, même s'ils peuvent paraître infantilisants par moments. C'est certain et indiscutable. Cela fait partie du développement de la culture du risque. Toutefois, aucun dispositif de prévention, aussi pointu soit-il, ne peut garantir l'absence de risque ou la capacité d'empêcher un départ de feu. Le risque était identifié et surveillé et, dès le printemps, les incendies se sont succédés. Les Celex du 10 août annonçaient d'ailleurs

explicitement une augmentation du risque pour les 14 et 15 août, préconisant des mesures de surveillance renforcée et une communication multicanal. Les gouverneurs avaient déjà pris et prolongé des arrêtés interdisant notamment les feux, barbecues, feux de camp, feux d'artifice et différentes activités susceptibles de provoquer un départ de feu.

La surveillance renforcée et les différentes mesures, telles que les restrictions d'activités ou la gestion des travaux, montrent que le dispositif existe. La question est maintenant de savoir s'il faut en renforcer l'intensité, les moyens et surtout le contrôle sur le terrain. On peut évidemment en discuter.

Lorsque de vastes territoires sont simultanément à risque – et le DNF l'avait lui-même signalé –, il est matériellement impossible de patrouiller partout. Il faut s'en rendre compte. L'un des éléments à examiner pourrait être de voir comment optimiser une mobilisation coordonnée du DNF, des zones de police, des zones de secours et des autorités locales ainsi qu'une information plus dynamique au niveau du public pour augmenter la prévention et le développement de la culture du risque. La future stratégie wallonne d'adaptation, que le Gouvernement validera demain, devra bien entendu intégrer cette dimension.

Quant au bilan des dégâts environnementaux subis, nous ne disposons pas encore d'une évaluation scientifique définitive. Les opérations de sécurisation se poursuivent. Dans une tourbière, ce que l'on observe en surface ne permet pas de connaître l'état réel des couches organiques en profondeur.

Les enjeux identifiés concernent, entre autres, la dégradation de la qualité des eaux, la perte de capacité de rétention hydrique du milieu, les impacts sur les habitats naturels, les risques pour les populations piscicoles et les impacts sur la biodiversité des Hautes-Fagnes.

Une estimation consolidée faisait état d'environ 3 350 hectares touchés au 20 août, mais « superficie incendiée » et « destruction écologique » ne sont pas deux notions identiques. Les impacts exacts sur les tourbières, les habitats Natura 2000, les espèces protégées, l'hydrologie et la capacité de stockage de l'eau doivent encore être objectivés. Il faudra pour cela accéder au terrain.

Néanmoins, le travail scientifique a d'ores et déjà commencé. Le DEMNA – le Département de l'étude du milieu naturel et agricole – du SPW ARNE prépare notamment des carottages des sols tourbeux afin de déterminer la profondeur atteinte par le feu et l'existence éventuelle de foyers souterrains. La cartographie des surfaces atteintes, le suivi des cours d'eau, les analyses de contaminants éventuels et la préparation des actions de restauration sont également lancés.

L'enjeu est donc maintenant d'organiser le passage de la gestion de crise à une véritable gouvernance du rétablissement avec un pilotage clair, une expertise scientifique coordonnée et une planification.

L'ARNE – le DNF et le DEMNA en particulier – pilote et développe des mesures de restauration sur le site depuis plusieurs années et a une expertise sur cette zone. Au regard du caractère exceptionnel des Hautes-Fagnes, de la singularité de leurs écosystèmes et de la présence de milieux naturels d'une valeur patrimoniale et écologique majeure, la restauration devra s'appuyer sur une expertise scientifique robuste afin de préserver les capacités de régénération naturelle du site et d'orienter les interventions sur des bases objectivées.

Pour dire quelques mots sur le tétras lyre, cette espèce emblématique des Hautes-Fagnes et particulièrement fragilisée fera bien évidemment l'objet d'un point d'attention. La Région investit et soutient d'ailleurs déjà la réinstauration de cette espèce emblématique depuis des années. La ministre de la Nature a renouvelé le soutien à l'Université de Liège pour plus de 1 million d'euros sur cinq ans afin de poursuivre et renforcer le projet de restauration des populations de tétras lyre. Comme pour les autres espèces, il faudra procéder à une évaluation et un suivi important de l'impact de l'incendie sur ce projet de restauration des populations.

Au-delà des conséquences environnementales, cet incendie soulève effectivement des enjeux économiques, notamment pour le secteur touristique, très important pour l'économie dans la région. À ce stade, notre priorité est d'objectiver les impacts réels de la situation. Ce travail est mené avec Tourisme Wallonie, VisitWallonia, l'administration touristique de la Communauté germanophone ainsi qu'avec les fédérations professionnelles et les acteurs de terrain.

Il porte d'abord sur les zones directement touchées par l'incendie, mais également sur les effets indirects au-delà du périmètre concerné. Plusieurs opérateurs signalent un effet de crainte qui a pu entraîner des annulations ou des reports de réservation, y compris dans des zones qui n'ont pas été directement touchées par les incendies.

Comme j'ai pu le dire dans mon intervention introductive, le Gouvernement poursuit et renforce la transition climatique de notre Région avec les leviers d'actions qui sont les nôtres. Accélérer pour accélérer n'est pas forcément le plus efficace. Vous le savez bien, quand on conduit une voiture, ce qui compte, c'est aussi la direction que l'on prend et pas juste la vitesse à laquelle on va. On ne peut pas juste accélérer en faisant abstraction des réalités économiques et sociales de nos concitoyens. On doit garder cela à l'esprit. Une transition qui imposerait aux ménages des coûts qu'ils ne peuvent supporter ou qui fragiliseraient la compétitivité de nos entreprises n'est pas une transition

accélérée. C'est, au contraire, la meilleure manière de susciter le rejet, de perdre l'adhésion des citoyens et des acteurs économiques et, au final, de prendre plusieurs années de retard dans l'atteinte de nos objectifs climatiques.

Je dois aussi constater qu'il y a une forme de constance dans l'inconstance des demandes adressées à ce Gouvernement. Un jour, il nous est reproché de ne pas soutenir suffisamment les ménages face au coût de l'énergie, singulièrement l'énergie fossile, et l'on nous réclame des interventions sur le mazout de chauffage. Le lendemain, il nous est reproché de ne pas mettre fin assez rapidement à tout soutien aux combustibles fossiles avec une loi d'urgence climatique. Prises séparément, ces deux demandes sont l'une et l'autre défendables. Prises ensemble, elles sont totalement contradictoires. C'est précisément dans cet arbitrage que réside le travail d'un gouvernement, plutôt que dans l'alternance des postures selon l'actualité du moment pour simplement accompagner ou flatter l'actualité au gré du vent. Le rôle d'un gouvernement responsable est précisément de construire des politiques climatiques qui soient à la fois pragmatiques, efficaces et applicables. Des mesures impraticables ou financièrement insoutenables ne produisent pas les résultats attendus. Elles alimentent la défiance et compromettent la durabilité de l'action publique.

Pour conclure mon intervention, je tiens, une nouvelle fois, à remercier l'ensemble des personnes impliquées dans la gestion et le suivi de cette crise. Je veux aussi dire avec force que beaucoup de choses ont été faites et gérées de façon remarquable et avec professionnalisme. J'ai pu le constater de mes propres yeux. Je veux aussi dire avec lucidité que la Région dispose de nombreux outils efficaces, que nous avons pu mobiliser et qui ont été construits par nos services à la suite de crises précédentes, dont nous avons su tirer les leçons. Notre territoire et nos services publics sont de plus en plus résilients, agiles et solides.

C'est avec autant de lucidité que nous devons tirer les leçons de la présente crise pour poursuivre ce processus d'amélioration continue et poursuivre l'amélioration de la fluidité de nos interventions. À l'écoute des intervenants que j'ai rencontrés sur le terrain, mais aussi des différentes interventions de ce matin, j'ai entendu des propositions d'amélioration intéressantes et je suis sûr que nous aurons l'occasion d'en rediscuter ensemble pour améliorer cette situation et pour être plus efficaces pour affronter ensemble la prochaine crise, parce que, malheureusement, on sait tous qu'il y aura une prochaine crise.

Le travail du Gouvernement et du Parlement va se poursuivre dans les prochains jours, les prochaines semaines et les prochains mois. Ce travail devra se faire dans l'intérêt de nos concitoyens. Ils attendent de nous que nous poursuivions notre travail pour faire de la Région wallonne un territoire résilient avec des services

publics efficaces et agiles, avec une coordination des moyens publics dont nous disposons et, enfin, que nous continuions à faire de notre Région un territoire où ils peuvent vivre en toute sécurité. C'est bien cet engagement et cette volonté qui doivent nous guider dans le travail qui s'ouvre à présent à nous.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Je prendrai la parole puis ma collègue Alice Bernard dira aussi un petit mot.

M. le Président. – Il s'agit d'un tour de répliques et Mme Bernard n'a pas pris la parole au premier tour.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Elle a écouté le débat et elle a une réplique à faire par rapport à la réponse du ministre-président.

C'est mieux qu'un troisième tour, mais on peut aussi faire un troisième tour si vous voulez.

M. le Président. – On va essayer de se limiter aux répliques. Si les réponses ont été apportées par le ministre-président, j'espère que cela vous satisfera. Si pas, dites-le et, à ce moment-là, on verra comment il réagit.

M. Julien Liradelfo (PTB). – On vient d'entendre beaucoup d'explications sur la gestion de la crise ; effectivement, il faudra attendre le bilan final pour tirer toutes les leçons de cette gestion de crise en tant que telle. On sait que ce n'est pas évident, comme on l'a vu lors des inondations, après lesquelles il a fallu plusieurs semaines, voire plusieurs mois rien que pour décortiquer la chaîne de commandement et la chaîne de communication. On sait aussi à quel point notre pays est complexe avec sa lasagne institutionnelle. Il faudra donc aussi un certain temps pour établir le bilan complet de la gestion de la crise.

Par contre, j'ai comme un sentiment d'entendre que, finalement, tout s'est bien passé. Il y a un petit sentiment de « circulez, il n'y a rien à voir ». C'est mon sentiment quand j'entends la réponse du ministre-président, parce que finalement, quand on dit que la Wallonie n'était pas prête, il nous répond que c'est faux ; quand on dit que le CERAC est venu avec des analyses qui pointaient justement le fait que la Wallonie n'était pas prête, il nous répond : « Mais nous travaillons avec le CERAC ». Dès lors, si vous travaillez avec le CERAC, pourquoi n'appliquez-vous pas ses recommandations et pourquoi n'accélérez-vous pas les demandes qui sont faites ? Vous le faites une fois que la catastrophe est terminée. C'est bien là le problème.

On a aussi le sentiment d'entendre que l'opposition cherche des responsables politiques, cherche des critiques. *Spoiler alert* : oui, il y a des responsabilités politiques, évidemment ! Dès lors, certaines de nos questions concernent d'autres niveaux de pouvoir,

certes, mais elles sont aussi liées à la Wallonie. Le ministre-président nous dit que tel ou tel aspect relève du Fédéral ; oui, la protection civile relève du Fédéral, c'est vrai, mais en fait, elle a un impact en Wallonie et sur le territoire wallon. On l'a bien vu avec les Fagnes, d'ailleurs.

Par exemple, vous nous avez dit, en somme, que tout était prêt, en évoquant notamment des exercices relatifs aux inondations. J'avoue ne pas comprendre, car, dans une réponse à une question écrite, le 1^{er} juillet 2026, vous dites que les services sont en train de travailler sur des exercices sur les inondations et que des contacts ont été pris pour travailler ensuite sur les incendies.

Ce que vous venez de dire tout à l'heure, c'est que l'exercice inondations qui a été fait, c'est le même que pour les incendies. Visiblement, ce n'est pas le cas, puisque vous avez pris d'autres rendez-vous ultérieurs pour travailler sur les incendies. Là, il y a une incohérence particulière par rapport à l'application des recommandations. Non, on n'a pas l'impression que vous étiez prêts.

Pour revenir aux leviers qui relèvent du Fédéral, c'est important d'en parler ici. Ce n'est pas parce que les partis traditionnels ont démantelé le pays ou détricoté tout le paysage politique que l'on ne doit pas essayer de recoller des morceaux, et surtout les plus importants, ceux qui sont là pour protéger les citoyens. On a vu, pendant les inondations, que ce morcellement a coûté des vies. Oui, aujourd'hui, ici, en Wallonie, on doit pouvoir parler de la protection civile. Je ne vous ai pas entendu critiquer le bilan de cette réforme. Si, je vous ai entendu critiquer une administration, une direction qui aurait pris la décision d'une réforme de la protection civile. Cela veut dire que, quand une réforme est mauvaise, quand on ferme quatre casernes sur six, c'est une direction qui a pris la décision. Non, ce n'est pas une direction qui a pris la décision ; c'est une décision politique, une réforme politique de votre parti, sous le Gouvernement Michel avec la N-VA. C'est un petit peu trop facile de mettre cela sur le dos d'une direction qui aurait choisi de faire une réforme.

J'ai beaucoup entendu parler de culture du risque. Oui, mais la première culture du risque serait de mettre les moyens dans les services de secours, dans les services qui sont là pour les catastrophes. Or, c'est l'inverse que vous avez fait. Je continue avec ce reproche : vous avez appliqué l'austérité dans des services importants, des services qui sont aujourd'hui essentiels.

Par rapport aux moyens, on a vu beaucoup de moyens déployés sur le terrain, qui sont venus de l'étranger. C'est important, nous sommes pour la collaboration internationale et européenne. C'est très bien d'avoir les militaires en renfort, avec notamment les pompiers d'aérodromes qui sont venus prêter main-forte aux pompiers. C'est très bien d'avoir – c'est la

première fois que je voyais cela – des arroseuses de la police venir dans les Fagnes. Ce n'est toutefois pas une solution structurelle. Cela démontre bien que l'on a un problème. Quand on voit cela, on se dit que la solidarité est magnifique, mais on doit quand même se dire que l'on a un problème. La question a été posée. La solidarité européenne, oui, mais si plusieurs feux interviennent en même temps, que fait-on ? On peut avoir un débat sur les hélicoptères, sur le temps de préparation qu'il faut pour qu'un Chinook décolle. Cela tombe bien, je suis mécanicien et ma spécialisation, c'est l'hélicoptère. J'ai travaillé sur un 109. Cela m'intéresse d'avoir ce débat sur le type d'aéronef que l'on peut avoir. Cela prend du temps de préparer un Chinook pour qu'il décolle, mais cela prend moins de temps si l'on a notre propre capacité civile aérienne qui est prête à décoller.

Il faut saluer tous ces corps de métier qui sont venus en renfort – les militaires, la police –, mais il faut arrêter de considérer que c'est une solution structurelle. Cela démontre surtout que l'on n'était pas prêts pour faire face à des incendies aussi graves.

Le problème est que l'on ne peut pas dire « Oui, mais c'était un incendie, c'était une catastrophe que l'on n'a jamais connue ». Le problème est que l'on va connaître ce type d'incendies plus souvent. Ce n'est plus un incendie exceptionnel. C'est bien là le problème. Il faut s'y préparer. Quand je vous reproche de ne pas mettre les moyens dans les services à la hauteur de notre nouvelle réalité, c'est de cela que je parle.

Concernant les zones de secours, j'ai vu votre pirouette sur le financement des zones de secours. Pour ceux qui découvrent, les zones de secours sont financées normalement par le Fédéral, par les communes et par les provinces. Depuis 2015, le Fédéral doit financer 50 % des zones de secours. Aujourd'hui et depuis 2015, il n'est qu'à 25 %. Le Fédéral ne paie pas ce qu'il doit. Il l'a fait pour le CPAS, il a fait pour les zones de police, il l'a fait pour les pompiers. Ce sont les quatre P. Ce problème existe encore aujourd'hui. Que fait le Fédéral face à ses responsabilités en termes de financement ? J'entends timidement le ministre Quintin dire : « On va penser à augmenter la dotation », mais c'est la moindre des choses. Payer ce que l'on doit, c'est la moindre des choses. La pirouette à la Région, c'est de dire : « On a transféré le financement communal des zones de secours aux provinces », mais cela n'augmente pas le financement global, pour être clair. Cela ne fait qu'alléger la charge sur les communes que vous avez asphyxiées. C'est la raison pour laquelle vous le faites. Par contre, ce que vous ne nous dites pas encore, c'est comment les provinces vont financer les zones de secours puisque vous êtes en train de démanteler les provinces. Si vous avez une réponse, cela m'intéresse.

D'une part, le Fédéral doit payer sa part et, d'autre part, il faut un refinancement. Ce n'est pas Julien

Liradelfo qui le dit, mais les pompiers eux-mêmes. Ce sont les meilleurs experts et ce sont eux qui disent : « On manque de moyens, on manque d'hommes et l'on repose sur 75 % de pompiers volontaires. Ils font un travail magnifique, mais, aujourd'hui, on a besoin d'avoir une pyramide inversée avec justement plus de professionnels que de volontaires qui sont plus facilement mobilisables ». C'est ce que le secteur nous dit aujourd'hui, et je n'ai pas de réponse à cela. Aucune

Sur le DNF, c'est le summum parce que vous venez de vous féliciter de respecter l'arrêté ministériel qui impose l'uniforme aux agents du DNF. C'est cela que vous venez de faire. Se rend-on compte de la situation où les agents du DNF doivent porter des uniformes et avoir des bottes pour aller dans les bois – d'ailleurs, un arrêté ministériel le dit –, alors que la Région ne leur paie pas leurs habits de travail ? Ils doivent aller au tribunal pour arracher simplement ce à quoi ils ont droit. Donc, s'il vous plaît, ne vous félicitez pas de leur donner les moyens de base qui sont obligatoires. Il faut arrêter de rigoler !

Oui, j'assume le mot « austérité » parce que, le non-remplacement de deux travailleurs sur trois, c'est de l'austérité. Le cadre n'est pas complet, et vous le savez. On peut refaire tous les cantonnements et l'on peut en parler. On peut même les inviter en auditions ici. Il n'y a pas de problème. Je comprends qu'il soit difficile de se cacher derrière l'austérité au moment où il y a une catastrophe parce que c'est compliqué. Ne venez pas dire qu'il n'y a pas de coupes dans le DNF parce que cela saute aux yeux, et c'est clair. Ils le disent, et les chiffres ne mentent pas.

Sur la canicule, là aussi, j'assume la passivité du Gouvernement. Je ne comprends pas que vous essayiez encore de faire comme si rien ne se passait. Il faut sortir de chez soi et lire la presse. Tout le monde se demande ce que vous avez foutu pendant la canicule, pour être clair. Je ne sais pas si l'on se rend compte : 2 000 morts. Ce n'est pas du show : 2 000 morts. Il faut se rendre compte de ce que doivent penser les gens quand ils se disent : « On vient d'avoir 2 000 morts avec une vague de chaleur. Au Fédéral, il y en a un qui incante les dieux au Japon et l'autre qui est dans sa piscine avec sa bière. Nous, nous sommes en train de mourir ».

C'est cela qu'il se passe : 2 000 morts. Et encore, on n'a pas le bilan complet. Nous avons le bilan le plus lourd d'Europe, et il n'y a pas de remise en question. C'est cela qui est fou ! Il n'y a même pas un mea-culpa. Ce n'est même pas : « Oui, on n'a pas vu l'ampleur de la situation ». C'est : « Non, on a bien géré ». Ce que vous avez fait, c'est que vous avez renforcé ce qui existait déjà. Vous n'avez pas mis des moyens supplémentaires. La canicule est exceptionnelle. On n'a jamais vu une canicule pareille dans notre histoire récente. Cela exige des moyens exceptionnels ou, en tous cas, plus ambitieux que ce que vous avez fait. Je le redis, et ce n'est pas une caricature. Vous avez dit : « On

touche du bois et l'on part en vacances ». C'est cela qu'il s'est passé. Ne reprochez pas aux gens de vous dire la vérité.

Nous attendons aujourd'hui – je ne l'ai pas encore entendu ; on reviendra tant qu'il faudra – que ce Gouvernement prenne ses responsabilités, arrête de se cacher derrière des services et refinance les services qui sont censés protéger la population, qu'il plaide au Fédéral pour un vrai plan national incendie, qu'il plaide pour refinancer la protection civile et qu'il plaide enfin pour donner des moyens à nos services de secours et, surtout, puisqu'il a les leviers, qu'il donne enfin des moyens au DNF.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je voulais revenir sur deux points à propos desquels nous serons fort attentifs dans la suite des débats qui vont encore avoir lieu et sur les leçons que l'on va devoir tirer de tous ces événements. C'est la question de la qualité de l'air ainsi que de la communication et de la protection de la population.

Vous avez vous-même reconnu qu'il y a des maillons faibles dans le dispositif existant. Il y a en effet un dispositif, que vous avez d'ailleurs réexpliqué. Vous avez toutefois dit que, en cas d'incident grave et ponctuel comme celui-ci, il y avait un maillon faible, mais que l'on avait trouvé une solution et que l'on allait en faire une solution pérenne. Je veux souligner l'importance de le faire, parce que l'on a eu des échos de différentes communes où les bourgmestres et les habitants disaient : « On est au pifomètre, on est en train de travailler à l'aveugle et l'on ne sait pas trop quoi faire ».

J'ai été un peu perplexe quand vous avez dit dans votre premier exposé que les services de communication du SPW ont bien assuré le relais et sont bien intervenus en matière de communication envers la population. Je pense que non. Il y a eu des couacs, puisque des communications ne sont pas arrivées là où elles devaient arriver au niveau des communes. C'est vraiment quelque chose de très important à prendre en compte. Il faut que les gens soient avertis, et pas 24 heures après le pic de pollution.

Sur la question de la distribution des masques, il faudra aussi être plus précis sur qui, quand et quoi. Vous dites avoir mis des masques à disposition. Combien ont été distribués ? À qui ? Selon quelles modalités ? Il faudra revenir là-dessus.

Un deuxième aspect, c'est la question de l'indemnisation des agriculteurs et des bénévoles qui sont intervenus. Tout le monde a reconnu l'importance de leur intervention, notamment de celle des agriculteurs. Ils se sont démenés et ils ont vraiment mis à disposition beaucoup de leur capacité d'intervention. On a dit que, sans eux, cela aurait été beaucoup plus

compliqué. La FUGEA demande qu'il y ait des protocoles de coordination des actions. Il faudra les mettre en place ; on suivra cela de près.

Puis vient la question de l'indemnisation. Vous avez dit : « On fera ça en temps utile ». Il faudra préciser, parce que vous avez beaucoup parlé des réquisitionnés qui seront indemnisés, mais vous n'avez pas dit grand-chose sur ceux qui n'ont pas été réquisitionnés et qui sont quand même venus de façon bénévole. Il faudra en discuter avec les organisations agricoles, mais l'exemple de la France, après les incendies à Fontainebleau, peut être intéressant : qu'il y ait eu réquisition ou pas, une indemnisation forfaitaire de 50 euros par heure a été proposée par le Gouvernement français. On va vous inviter à étudier cet exemple et à prendre des mesures pour les agriculteurs qui sont intervenus maintenant et qui interviendront encore à l'avenir.

En plus de ceux que Julien Liradelfo vient de présenter, nous serons attentifs à ces aspects dans la suite des débats.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour la présentation de ce matin et pour la réponse la plus exhaustive possible de cet après-midi par rapport aux questions légitimes qui peuvent se poser sur cet événement qui est tout sauf anecdotique.

Par rapport à la gestion de crise, j'entends des critiques. Oui, tout est toujours critiquable. Si je mets ma casquette de bourgmestre, objectivement, la gestion de crise proprement dit... Bien sûr, tout n'a pas roulé tout de suite, à n'importe quelle minute, mais je vois, par rapport aux séquences que nous avons connues durant le covid, durant les inondations, de différents exercices, qu'il y a quand même une montée en puissance et une culture qui s'installe par rapport à ces différents éléments.

En termes de gestion de crise, je ne pense pas qu'il y aura des éléments particulièrement critiquables, d'autant plus que, quand on parle de 500 intervenants, 100 véhicules d'intervention, neuf moyens aéroportés, des nationales fermées, un hall des sports réquisitionné, trois villages évacués, cela a été un gros truc pendant plusieurs jours et cela a plutôt bien fonctionné et bien roulé.

Par rapport aux hélicoptères, Monsieur Liradelfo, vous disiez que vous avez une expérience de mécanicien et une compétence en termes d'hélicoptères. Je l'ai dit tout à l'heure, je me suis dit : quand les Chinooks vont arriver avec 7 600 litres, on change de dimension. Sauf que je n'avais pas pris en compte, par exemple, le temps de rotation. Les Chinooks, c'est 40 minutes. Les hélicoptères norvégiens, c'est « que 2 000 litres » par rapport aux 7 600 litres, c'est quatre minutes, le temps de rotation d'un moment à un autre. La capacité ou la

taille ne sont pas nécessairement des critères déterminants sur ces différents éléments. En termes d'enseignement, on peut en retirer aussi sur ce qui est intéressant dans ce qui peut être mis en compte.

Sur la culture du risque, certains enseignements doivent être tirés, comme dans toute crise. Cette culture du risque se fait malheureusement de manière itérative crise après crise. Nous savons que nous serons de plus en plus confrontés à des situations de risque, qu'elles soient climatiques ou autres. Nous devons envisager des sites de pompage dans les lacs qui soient configurés de manière pérenne et qui soient aménagés. Nous devons réfléchir à des procédures de déclenchement d'appui aérien rapide en milieu difficile d'accès, notamment les Fagnes. Si jamais on a un feu d'importance qui prend dans un milieu forestier avec des arbres qui menacent de tomber, c'est à ce moment-là que l'appui aérien est d'autant plus pertinent pour accéder précisément à des endroits là où les moyens terrestres ne pourraient le faire de manière sécurisée.

C'est le protocole d'activation des agriculteurs avec leurs tracteurs et leurs citernes. C'est un cadre financier clair et connu d'avance pour ne pas avoir la situation dans laquelle on se retrouve maintenant en se disant : « Comment peut-on les indemniser ou faire un geste, quand bien même ils n'ont pas été réquisitionnés et qu'ils l'ont fait volontairement ? » C'est comme, à chaque fois, l'adaptation de nos zones de secours. On n'a pas attendu l'incendie du 14 août 2026 pour équiper nos différentes zones de secours en faisant les analyses de risque. Par rapport aux inondations, des zodiacs ont été achetés, des formations qui sont faites pour la navigation en eaux vives, des véhicules feux de forêt ont été achetés et sont équipés et ils se sont révélés très utiles ici, dans la configuration qui a été la nôtre. Cette adaptation va continuer.

La canicule n'est pas vraiment l'objet de notre réunion aujourd'hui, mais il y aura aussi à voir comment on fait dans nos différentes communes les points fraîcheur, les aménagements de vie, que ce soit les maisons de repos, que ce soit les écoles, que ce soit les habitations, mais c'est un programme plus que transversal qui va s'adapter.

Sur tout ce qui est cartographie – cela a été soulevé –, les outils sont là. Paragon est un outil puissant. Comment s'assurer qu'il puisse être accessible plus rapidement par un plus grand nombre ? On a également les images satellites Copernicus avec lesquelles on a pu travailler. Il y a les images de drones et les images d'hélicoptère, mais il faut qu'elles puissent être accessibles quasi en temps réel en fonction des nuages de fumée potentiellement présents ou des nuages météorologiques tout court à certains moments.

D'un point de vue biologique, il faudra voir l'état des tourbières actives. J'ai encore le secret espoir que l'humidité qu'elles ont en elles ne se soit pas totalement

éaporée et voir comment elles vont pouvoir être restaurées, ou en tout cas comment elles ont pris ce choc.

Pour rappel, il y a eu un incendie en 1911 de 4 000 hectares, c'est même plus que la superficie actuelle, et qui aurait duré également durant l'hiver. La tourbe est un combustible. D'ailleurs les plus anciens allaient exploiter la tourbe pour se chauffer chez eux directement. Il faut voir comment cela peut fonctionner et surtout la pertinence de la Maison du Parc-Botrange pour s'assurer, demain – tout le monde a bien mesuré le joyau qu'étaient nos Fagnes – comment les restaurer, pour celles qui ont brûlé, et les préserver pour les nombreuses encore bien présentes.

Des incendies – je l'ai dit tout à l'heure –, on en connaît tous les 15 ans et nous le voyons aussi dans toute l'Europe. Cela a été cité, il y en a de plus en plus. C'est une conséquence non seulement de l'été caniculaire cette année, mais aussi du réchauffement climatique en général. Des questions ont été posées, mais quid si jamais il y a une simultanéité de catastrophes ? On était dans ce cas de figure. Au même moment de l'incendie de la Fagne, il y avait la forêt de Hürtgen, juste de l'autre côté de la frontière avec un incendie particulièrement important qui occupait plus que sérieusement les Allemands. De l'autre côté de la Wallonie, dans la botte de Givet, en France, il y avait aussi un incendie qui faisait rage à ce moment-là, sans compter les incendies en France qui monopolisaient les canadiens. Le mercredi, cela a été d'un côté une pluie qui a été bénéfique pour la gestion de l'incendie, mais aussi une mini tornade. Rien que pour notre zone de secours, plus de 50 appels ont été reçus pour des caves inondées, des arbres abattus, des toitures envolées. Ce n'est quand même pas anodin. On est déjà dans cette notion de simultanéité, au niveau européen et au niveau eurégional, par rapport à ce qui nous concernait directement sur ces différents éléments.

Troisième élément, par rapport à la résilience du territoire, par rapport au changement climatique, on a un défi de relever à la fois une souveraineté industrielle, une souveraineté énergétique, une souveraineté en matière de défense, une contribution climatique pour la Wallonie qui soit à la fois volontariste, sans être naïve par rapport aux pays qui nous entourent ou même aux continents qui nous entourent, le tout dans un environnement financier dégradé. C'est l'enjeu de notre génération, pour les relever, où il n'y a pas de réponse facile et de simplisme par rapport à ces différents éléments. Je ne doute pas que, non seulement durant cette mandature, mais également sans doute d'autres, nous aurons à essayer de relever ensemble les défis de cette génération.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour la

longue réponse que vous nous avez fournie et tous les éléments que vous avez pu apporter, tant dans la matière de la gestion de la crise, mais également en matière environnementale et de biodiversité.

Effectivement, le grand drame de ces incendies, c'est la conséquence sur la biodiversité, c'est la conséquence sur l'environnement de ce site très précieux, de ce joyau de la Wallonie. Nous avons là, à nouveau, une illustration qui nous montre que la nature, d'un côté, et le climat de l'autre, sont finalement les deux faces d'une même pièce et que nous devons protéger l'un pour protéger l'autre. C'est effectivement très important.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire, de nombreux experts, de nombreux académiques, mais aussi toutes les forces qui ont été actives pendant les incendies, qui le sont encore aujourd'hui et qui apportent vraiment leur connaissance du terrain, sont disponibles pour étudier la meilleure manière de reconstruire cette fagne, la meilleure manière de pouvoir recréer des espaces de biodiversité, des espaces de nature qui sont essentiels pour notre avenir.

Ce matin, dans *La Libre*, j'ai lu une carte blanche tout à fait intéressante de plusieurs académiques, et notamment de professeurs de l'ULiège et de la HEC Liège. Je me permets de citer une partie de leurs propos qui illustrent réellement ce qui nous rassemble tous dans cette salle de commission : « La préservation des écosystèmes, des biotopes et des espèces n'a rien à voir avec une quelconque vision romantique d'une époque révolue, mais doit être comprise comme étant une dimension clé pour notre avenir. C'est une condition de notre propre santé et, plus largement, de la possibilité même de pouvoir continuer d'habiter ce monde ».

Si nous sommes au moins tous d'accord là-dessus, nous pourrions – c'est réellement le vœu que les Engagés formulent – avancer dans la bonne direction pour construire, demain, une Wallonie de plus en plus résiliente face à ces phénomènes climatiques extrêmes.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vous remercie pour les éléments de réponse que vous nous avez adressés.

Je voudrais souligner que j'ai conscience que lorsqu'un événement est encore en cours, même si l'incendie est maîtrisé, il y a un temps pour tout. Mon groupe n'était pas à l'origine de la demande. En effet, j'ai aussi vécu des événements, des crises intenses et je mesure qu'il faut parfois quelques jours pour que la crise soit suffisamment éteinte et que l'on puisse prendre le temps de dialoguer.

Je vous remercie d'avoir accepté. Il était important de consacrer une journée à ce sujet. Je l'ai soutenu, car, à ce moment précis, l'incendie était maîtrisé et l'on

pouvait tirer les premiers enseignements avec le temps qui était imparti aux membres du Gouvernement, qui étaient sans doute – je l’espère – tous au chevet de ce dossier.

En effet, il existe une responsabilité gouvernementale, une responsabilité politique concernant les services et les compétences de la Région ainsi que les réactions que vous avez eues en fonction des éléments dont vous avez à répondre ou dont vous avez eu connaissance. Il est évident que la question des cahiers des charges sur le fauchage, la biodiversité, la conservation de la nature et le DNF relèvent de compétences régionales. Dans ce dossier, le climat, au niveau régional, est un levier d’action. Il y a bien sûr des compétences qui sont intrinsèquement liées à des compétences fédérales et il faut bien entendu les assumer.

Ensuite, la coordination est importante. Il est légitime que nous, députés, nous interrogeons sur les informations reçues dans le rapport CERAC de mai 2025, pour lequel le ministre fédéral du Climat a écrit au ministre-président et semble avoir écrit à la ministre du Climat pour dire qu’il y avait un problème grave et préoccupant, et que des mesures urgentes devaient être prises. Les informations que j’ai eues sur le courrier qui a été envoyé – puisqu’il a circulé en partie dans la presse – disent en substance que l’on s’adresse au chef du Gouvernement ou à la ministre du Climat en Wallonie sur base du rapport du CERAC, faisant état de l’évolution préoccupante des feux de forêt en Europe, y compris en Belgique. Il est dit que le rapport est alarmant et qu’il indique que notre pays n’est absolument pas préparé à une augmentation significative des feux de forêt au cours des 10 à 15 prochaines années. Il est également dit qu’il ne fait aucun doute que cette menace devient de plus en plus concrète, et qu’une action coordonnée, tant au niveau fédéral qu’au sein des Régions, est une nécessité urgente – c’est en mai 2025.

Les risques de catastrophe naturelle dus aux changements climatiques, dont les feux de forêt ne sont qu’une facette, constituent une menace systémique qui aura un impact direct sur notre sécurité, sur nos écosystèmes et sur notre économie. Le rapport est transmis, demandant des réactions pour le mois de juillet 2025 et demandant de pouvoir coordonner l’ensemble des actions entre Régions et Fédéral, entre les différents ministres. La question, extrêmement importante, que je pose est : quelle réponse a été donnée par rapport à cela ? Quelles sont les mesures mises en place à partir de mai 2025 par le Gouvernement, par les différents ministres en charge de ces compétences ? Ce sont des informations qu’il nous faut de manière précise et méthodique pour que l’on puisse voir le travail que vous avez réalisé avec des actions concrètes, le déroulé et le calendrier, par rapport à vos compétences et par rapport à cette main tendue de coordination.

Nous avons également des raisons de nous poser la question de savoir pourquoi la Wallonie n’a pas fait état des besoins spécifiques qu’elle avait, parce que, sur son territoire, sont situés des arbres et des forêts que l’on n’a pas en Flandre. Notre réalité particulière fait qu’avec le réchauffement climatique, il y a des points d’attention. Au nord, ils auront peut-être des problèmes dus à la mer, aux vagues ou au fait qu’ils peuvent être parfois extrêmement proches du niveau de la mer. Chez nous, on a une attention particulière par rapport aux feux de forêt. Du coup, on a besoin de matériel spécifique. Ce matériel est fédéral. La Région considèrerait-elle qu’elle avait tout ce qu’il fallait et qu’il ne fallait rien prendre d’autre ? Sur base des informations et des alertes lancées en disant que l’on n’est absolument pas préparés, que l’on a besoin de matériel, que l’on a besoin de se coordonner, qu’avez-vous répondu ? À ce stade, vous aviez dit que vous n’aviez besoin de rien ou que vous n’aviez pas fait de remarque. Je le reformulerai peut-être de manière plus précise pour avoir une information très claire sur les besoins que la Wallonie a exprimés.

Il y a des choses plus locales par rapport à la crise. Est-ce normal que les habitants de Vielsam et des environs n’aient pas été alertés, alors que l’on me dit que, dans le Grand-Duché de Luxembourg, ils étaient en alerte pendant trois jours avec des informations beaucoup plus précises, de même que les Français ? Je n’ai pas l’impression qu’un citoyen wallon doit être un sous-citoyen en matière de qualité de l’air. Or, des rapports ont été rendus, il y a un certain temps, sur la qualité de l’air en Belgique et en Wallonie, qui nécessitent autant d’attention, voire plus, que ce que nous avons donné en matière de réponse pour notre Région. Trouve-t-on normal, par rapport à la crise que l’on a connue, que des agents du DNF, des travailleurs de la fonction publique, qui sont là pour aider à orienter les pompiers en plein incendie dans les Fagnes, se promènent avec leur petite voiture dans les forêts, en plein incendie, en civil, pour aller dire et pour aller aiguiller les pompiers ? Pourquoi ne met-on pas du matériel à disposition, avec des voitures spécifiques, avec des gens équipés ? Ce sont des choses très ponctuelles, mais qui sont évidemment importantes pour la prochaine gestion de crise.

À la radio, vous avez dit tout à l’heure que seuls les agriculteurs réquisitionnés allaient être dédommagés. Non, il faut arrêter. Tous les agriculteurs qui ont aidé doivent être dédommagés. Ils l’ont fait de bon cœur, ils ont pris du temps, ils ont pris leur matériel. Certains ont parfois abîmé leur matériel avec les feux. Il faut évidemment les dédommager dans leur ensemble et ne pas faire de différence.

Trouve-t-on normal que des habitants de Dolhain-Limbourg, par exemple, aient reçu des alertes d’évacuation alors qu’il ne fallait pas évacuer ? Il faut corriger également pour ces habitants qui nous ont expliqué ne pas avoir compris pourquoi ils recevaient

une alerte qui n'était pas la bonne, ce qui a entraîné un peu de panique à leur égard.

Pourriez-vous nous transmettre les arrêtés des gouverneurs ? Les cinq arrêtés des gouverneurs...

(Réaction de M. le Ministre-Président Dolimont)

Ce qui est intéressant dans la coordination, c'est de voir, par exemple, si le fauchage n'est pas autorisé dans la province de Luxembourg, mais qu'il l'est, à 2 kilomètres de là, dans une autre province. Au niveau de la Région wallonne, il faut essayer de comprendre pourquoi, alors que l'alerte sur la Région wallonne dans son ensemble concerne, par exemple, tous les habitants des Hautes-Fagnes.

Je n'ai pas eu de réponse sur le nombre de gouvernements qui se sont tenus et sur les points qui ont été évoqués depuis la première canicule. Nous sommes tous d'accord pour dire que la première canicule a donné des résultats catastrophiques. Nous sommes les plus mauvais élèves en termes de mortalité. Il faut le reconnaître, mais surtout réagir. Une fois que l'on voit que l'on n'a pas du tout atteint les objectifs et que des gens sont morts, en sachant que des canicules étaient annoncées dans les semaines qui venaient et que l'a connu plusieurs épisodes, le Gouvernement, oui ou non, a pris des décisions et d'autres décisions pour réadapter le tir, faire en sorte de remonter la pente et de ne pas avoir des décès, un résultat et un bilan aussi catastrophiques ? Oui ou non ? Quelles mesures ? Quand ?

Sur les incendies, y a-t-il eu un gouvernement le 14 août ? Lorsque 1 600 hectares ont flambé, le 15 août, y a-t-il eu un gouvernement ? Quand on est passé à 2 700 hectares et que l'on s'est rendu compte que tout basculait, y a-t-il eu un gouvernement et une coordination entre vous ? Si oui, avec quelles décisions ? Je n'ai pas eu de réponse là-dessus.

Pensez-vous que reporter et mettre un frein, comme vous l'avez fait depuis le début de la législature, sur les mesures climatiques et environnementales est tenable ?

Comprenez-vous que cela choque un maximum de monde quand on dit que, après la première canicule, on préfère ne pas aborder le sujet, partir en vacances et toucher du bois plutôt que de dire que l'on va travailler ensemble ? Comme je l'ai dit, je n'ai pas la prétention d'avoir une baguette magique et de dire « yaka ». Je n'ai pas dit cela. Je suis venue avec des propositions en disant : « On a travaillé et l'on a fait une brique à casser. Bossons ensemble, car l'urgence est là ». Vous avez balayé cela d'un revers de la main, alors que notre survie vaut que nous nous asseyons tous autour de la table.

Je crois que, en matière de survie du vivant, on devrait sacrifier les mesures. On devrait se dire que, quel que soit le gouvernement, on prend un accord pour

les 20 prochaines années en se disant : « Quels que soient les gouvernements, ces mesures, on n'y touche pas ». On peut y travailler parce que, si jusqu'à maintenant, cela a foiré et que cela a de graves conséquences, on est d'accord de se mettre autour d'une table parce que cela nous concerne tous. Ce que je vous propose, c'est que nous le fassions sans attendre.

Dans une crise comme celle-là, il n'y a pas de majorité et d'opposition. On ne peut pas se permettre le luxe de se sentir vexé parce que son ego est touché ou je ne sais pas quoi : « C'est le ministre fédéral, mais il n'est pas de mon parti ou je n'aime pas trop. Je ne vais pas répondre à son invitation ». De quoi a-t-on l'air ? On a l'air d'être dans un bac à sable, les amis. Nous sommes des responsables politiques et nous avons face à nous des enjeux cruciaux et déterminants qui concernent notre survie. Il ne s'agit pas de balayer d'un revers de la main des propositions parce qu'elles viennent de la minorité. Ce que Patrick Spies a fait, c'est dans un esprit constructif et en concertant énormément. On lui a dit : « On sait mieux que vous. Non, on ne va pas travailler là-dessus ». Les faits se révèlent, mais on ne va pas prendre la posture de « on vous l'avait dit ».

Aujourd'hui, acceptez cette main tendue parce que l'on doit travailler tous ensemble et se remonter les manches. Plutôt que d'appuyer sur le frein, il faut appuyer sur l'accélérateur. On nous dit : « Dans un an, cela va aller. Pour la prochaine canicule, on viendra avec des mesures ». Évidemment que c'est choquant, d'autant qu'il y a eu deux autres épisodes de canicule qui sont arrivés. Pensez-vous que l'on va passer l'été sans avoir une mobilisation générale ? Cette mobilisation est normale.

Je vais dire les choses encore autrement. Au cours de ces six dernières années, on a connu des inondations, plusieurs milliards d'euros piochés dans la poche des Wallonnes, des Wallons et dans les caisses de l'État, principalement de la Région. Après, on a eu canicules et incendies. On a eu le covid avant cela, ainsi que des zoonoses. En effet, des zoonoses, on va en avoir. Tout le monde le dit. Tout cela nous a coûté des milliards depuis deux ans. Les Gouvernements qui sont en place n'arrêtent pas de dire que l'on n'a pas de moyens parce qu'on les a utilisés pour ce type de crises. C'est pour cela – c'est là que l'on devient fou – que l'on nous dit que, puisque l'on doit faire des économies pour payer les crises qui sont dues notamment à des réchauffements climatiques et qui vont se multiplier, on va couper dans les budgets de la Région qui s'occupe de la gestion de la régénération des forêts. On va couper dans les budgets pour l'isolation des habitations, on va couper dans les budgets de la biodiversité et l'on aggrave la situation de cette manière. Il faut prendre un peu de recul par rapport à la situation que nous vivons. Ce sont des moments difficiles, graves et qui vont nous plonger dans des formes d'incertitude que nous ne pouvons pas tout à fait maîtriser.

Néanmoins, si l'on s'y met tous ensemble, il y a moyen de freiner les choses. Au fond, c'est ce que les Wallons et les Wallonnes attendent de nous, à savoir que l'on se mobilise tous ensemble. Ils n'ont pas envie de nous voir nous entredéchirer. Évidemment que je deviens dingue quand j'entends vos remarques comme : « On ne s'attendait pas à un incendie de cette ampleur ». Oui, objectivement, cela m'enrage.

Néanmoins, je veux passer au-dessus de cela. Je veux que l'on travaille ensemble. Je veux que l'on prenne place à la même table. Je veux que l'on arrête de rentrer dans cette machine folle qui est de dire : « On fait des économies pour payer ce qui est conjoncturel et qui devient aujourd'hui structurel ». En effet, le climat et le monde changent et vont continuer de changer. Dire que l'on va attendre parce que c'est payable... Mais ce n'est pas payable ! Le covid, les inondations, la canicule, tout cela n'est pas payable. Les récoltes que l'on ne va plus avoir de la part de la Région en Wallonie, avec le réchauffement climatique, ce ne sera pas payable à terme.

Combien d'années cela fait-il que l'on déploie à chaque fois des moyens spécifiques pour les agriculteurs, catastrophe après catastrophe ? Une fois la sécheresse, une fois les inondations et puis le manque de récoltes... À un moment, il faut que l'on puisse y travailler ensemble et arrêter de systématiquement nous mettre dans le coin en disant : « De toute façon, c'est nous qui décidons ». L'enjeu est beaucoup plus important, car il nous dépasse tous. Ayons donc l'humilité de baisser les armes et de travailler ensemble. N'attendons pas un mois, un an, voire deux ans. Ne disons pas « on verra » et « on va examiner ». C'est maintenant qu'il faut commencer.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Monsieur le Ministre-Président, comme vous l'avez rappelé en début d'après-midi, une instruction judiciaire est en cours et elle doit nous amener à être prudents. Comme je l'ai dit ce matin, ce sera à elle de faire la lumière sur les circonstances et, le cas échéant, les responsabilités du départ du feu.

Nous avons certainement tous vu le reportage de la RTBF. Les éléments qui sont mis en évidence sont interpellants. Là aussi, ce sera à la justice de faire toute la transparence sur les circonstances exactes du départ de feu. Malgré cette précaution, je dois vous dire qu'une enquête judiciaire ne nous exonère pas de travailler. Elle ne nous empêche pas de vous interroger sur la préparation de la Wallonie et elle ne nous empêche pas de vous interroger sur la responsabilité politique de votre Gouvernement. En la matière, je ne peux que constater une forme de déresponsabilisation politique. En fait, à peu de choses près, notre Commission est l'endroit de la première expression politique du Gouvernement wallon. Le feu s'est déclaré il y a 12 jours et, malgré les responsabilités de chaque entité,

nous n'avons pas eu une vraie expression coordonnée de votre Gouvernement. Depuis le début de cette crise, les questions se sont pourtant multipliées. Les agents du DNF ont joué un rôle central sur le terrain, mais quelles mesures concrètes ont été prises pour les soutenir et pour répondre aux difficultés qu'ils rencontrent ?

La question de la restauration de la nature s'est aussi immédiatement posée. Quels plans concrets la Wallonie a-t-elle mis en place ? Avec quels moyens ? Des questions relatives à la qualité de l'air, à la santé physique et mentale de celles et ceux qui sont intervenus sur le terrain se sont posées. Quelles mesures concrètes ont été prises ?

Les conséquences économiques pour la filière bois sont évidentes. Quelles décisions ont été prises pour accompagner les entreprises concernées ? Les conséquences pour le secteur touristique sont également évidentes. Quelles mesures de soutien ont été décidées pour les opérateurs de la Région ?

C'est cela que nous devons regarder aujourd'hui, car c'est ce qui intéresse actuellement les citoyennes et les citoyens : pas seulement ce qui a été communiqué, mais ce qui a réellement été décidé et mis en œuvre. Certes, la ministre Dalcq, le ministre Coppieters, le ministre Jeholet et la ministre Lescrenier se sont exprimés sur les réseaux sociaux – du moins, presque chacun d'entre eux –, mais on ne gouverne pas sur les réseaux sociaux. On gouverne avec des services et en prenant des décisions fortes.

Relativement à la préparation de la Wallonie et à la prise en considération des alertes des scientifiques, je ne peux pas vraiment me contenter de ce que j'ai entendu aujourd'hui. Depuis des mois, on sait qu'un incendie de grande ampleur aura lieu. Les questions qui restaient en suspens sont : où et quand ?

Une preuve que ces alertes n'ont pas été prises au sérieux est, à mon avis, la question des plans d'aménagement forestier. En décembre 2024 et en décembre 2025, en tant que ministre du Budget, vous avez proposé un cavalier budgétaire permettant de postposer la réalisation des plans d'aménagement. Le ferez-vous encore en 2026 ? Vous donnerez-vous les moyens de les réaliser ?

Adapter le territoire, ce n'est pas faire de la communication, c'est activer les leviers que l'on a. Nul doute que la séance de ce jour n'est que la première d'une longue série. Le 22 octobre 2025, j'avais évoqué une probable commission d'enquête parlementaire eu égard aux derniers développements du dossier. Cette question reste à mon avis ouverte.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour vos éléments de réponse. La Région wallonne a fait face à une crise

importante et je pense que, aujourd'hui, nous nous accordons au moins sur cela. Tous les niveaux de pouvoirs se sont coordonnés pour que les services interviennent avec sérieux et efficacité pour lutter contre l'embrasement des Fagnes, d'une nature exceptionnelle.

Il y a eu aussi des moyens mis à disposition de la part du Fédéral. Tout à l'heure, on a parlé des autopompes qui sont venues aussi éteindre le feu. Jusqu'à preuve du contraire, la Région wallonne ne dispose pas encore d'autopompes à ce jour.

J'ai entendu de la part du PTB des insinuations infondées qui, comme l'a dit le ministre-président, reposent sur des procès d'intention. Nous ne laisserons personne opposer le Gouvernement à celles et ceux qui ont combattu cet incendie. Les pompiers, la protection civile, le DNF, les policiers, les militaires, les volontaires et les renforts étrangers méritent notre reconnaissance et notre soutien. Nous nous sommes accordés pour les remercier.

À ce stade, aucun débriefing ne démontre que l'intervention aurait été retardée par un manque de moyens. Les secours ont affronté une situation hors norme, avec un terrain difficile, des feux couvants dans des sols, des reprises de feu, une faible visibilité et une météo parfois incompatible avec les moyens aériens. Un retour d'expérience sérieux et transparent établira ce qui a fonctionné, ce qui doit être amélioré et les moyens réellement nécessaires. Cependant, prétendre avant toute analyse que chaque crise appelle simplement plus de dépenses, c'est substituer un réflexe idéologique à une gestion responsable. Un bilan est nécessaire et des ajustements pourront en découler. Par exemple, sur les ajustements que vous avez évoqués, chers collègues, les messages envoyés, cela fera peut-être partie des ajustements qui seront à envisager.

Notre ligne est claire : des moyens adaptés sur la base de faits, sans instrumentaliser l'engagement des intervenants. Plus de moyens si l'évaluation le justifie, pas de slogans à la place d'une analyse rigoureuse. Ensuite, sur l'éternel refrain du définancement des zones de secours, le Gouvernement wallon et le MR mènent précisément une réforme structurelle historique pour sécuriser et pérenniser le financement de nos pompiers tout en soulageant nos communes. Je l'ai dit dans l'exposé : il s'agit d'agir en gestionnaire responsable, en donnant à nos services de secours un financement plus juste, prévisible et pérenne, loin des slogans de tribune.

Aussi, certains, au sein de la gauche, dès qu'un enjeu public arrive, ressortent les F-35 comme s'ils pouvaient financer simultanément l'enseignement, les pensions, les soins de santé, les services de secours, les canadiens et tous les investissements imaginables à tous les niveaux de pouvoir. Ce raccourci est un slogan qui sert de très bonne communication virale pour les réseaux sociaux, mais il ne constitue pas une politique.

Les budgets, les compétences et les responsabilités ne sont pas interchangeables.

Je souhaite également préciser que pour la cartographie de la ministre Dalcq, mentionnée également, qui concerne les risques et les accès des zones de secours, des travaux existent. Ils sont élaborés en collaboration avec les services de secours par la discipline D1 et couvrent déjà la zone qui concerne cet incident.

Autre point qui demande des précisions : la tension sur les effectifs du DNF. C'est une problématique décennale que notre majorité traite maintenant dès la racine. Avec la levée du moratoire sur les recrutements intervenus en février 2026, la ministre Dalcq a soutenu l'activation du levier des fonctions d'encadrement C1. Ce mécanisme d'avancement de grade avec remplacement systématique garantit un renfort effectif d'agents sur le terrain, en concertation étroite avec le Costra et la fonction publique. Il participe à répondre à la situation actuelle et aux besoins du terrain.

On nous a aussi expliqué aujourd'hui qu'il faut supprimer les aides aux énergies fossiles. Très bien. Que l'opposition assume alors clairement la conséquence de cette position, à savoir que, si l'on supprime ces aides, il y aura une hausse du prix des carburants et de l'énergie pour les ménages, pour les indépendants, pour les entreprises. Il y a quelques mois, la gauche réclamait, au contraire, davantage d'argent public pour faire baisser le prix à la pompe et, aujourd'hui, elle défend des mesures qui le feraient augmenter.

À force de changer de position selon les circonstances, on finit par perdre de la cohérence. Pour le MR, la transition écologique ne se fera ni contre les citoyens ni par une nouvelle facture imposée à ceux qui travaillent. Elle se construira par la croissance, par l'innovation, par les nouvelles technologies et les alternatives efficaces, accessibles et compétitives. Pour conclure, le MR défend une approche d'équilibre entre les piliers social, environnemental et économique, refusant de faire de la seule urgence climatique le prisme unique de toute décision publique. Cette position s'inscrit dans une logique d'équilibre des intérêts plutôt que de hiérarchie absolue, où l'écologie primerait systématiquement sur l'emploi et le pouvoir d'achat.

Le climat est un enjeu majeur : nous le reconnaissons. Toutefois, une société ne se gouverne pas avec une seule boussole. Il y a le climat, l'emploi, le pouvoir d'achat, la compétitivité de nos entreprises. Gouverner, c'est faire l'arbitrage entre ces impératifs. C'est cet équilibre, et non l'idéologie, qui doit guider l'action publique. La phase provinciale de crise n'est pas encore levée. Le ministre-président l'a rappelé : la priorité doit rester la sécurité, la maîtrise de la situation et l'appui aux équipes de terrain. Le débriefing complet viendra avec tous les faits, sans esquiver aucune

question, avec l'humilité nécessaire pour améliorer ce qui devra l'être.

Monsieur le Président, si vous le permettez, ma collègue voudrait aussi apporter quelques éléments dans cette réplique.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour l'ampleur et la précision de ces réponses. Elles démontrent précisément que, reconstituer les décisions, distinguer les compétences et surtout dépasser les explications par réflexe, c'est important. C'est la raison pour laquelle j'ai déjà aujourd'hui pu poser un grand nombre de questions et j'ai eu un grand nombre de réponses.

Le premier constat que nous avons pu faire aujourd'hui est clair : la Wallonie ne partait pas de zéro. Nous avons tiré les enseignements de 2021 qui ont produit des changements concrets. Vous les avez énoncés très concrètement. Par exemple, entre le 15 mars et le 13 août, vous avez parlé de 19 Celex consacrées aux incendies et à la sécheresse qui se sont réunies. Dès le 10 août, un risque accru était annoncé pour les 14 et 15 août. Des arrêtés provinciaux interdisaient depuis le 25 juin une série d'activités susceptibles de provoquer un départ de feu. Le risque était donc identifié et il était suivi. Cependant, identifier un risque n'est malheureusement pas se donner le moyen de prédire le lieu, l'heure et les circonstances précises d'un incendie.

Vos réponses ont clarifié la répartition des rôles. La Région n'était ni absente ni l'autorité qui commandait les opérations. Elle était un acteur majeur d'appui intégré dans une chaîne de commandement provinciale.

La question du drapeau rouge a bien illustré, elle aussi, la nécessité de ne pas réduire une crise à une explication unique, comme les réseaux sociaux ont tendance à le faire.

La qualité de l'air nous apporte une autre leçon importante aujourd'hui. Le dispositif existait, mais il avait été conçu pour des épisodes de pollution étendus et durables, et non pour un pic très élevé, très localisé et de courte durée, provoqué par un panache de fumée.

Concernant le DNF, je retiens que vos réponses confirment deux réalités qu'il faut pouvoir tenir ensemble et qui rappellent les discussions que nous avons eues en amont. Oui, la direction de Malmedy connaît un véritable problème de personnel, comme je l'ai rappelé dans ma question, et la révision du plan de personnel devra tenir compte de la vulnérabilité particulière des petites directions, mais l'existence de postes vacants et la survenue d'un incendie ne suffisent pas à établir une relation de cause à effet. Un problème réel n'est pas automatiquement la preuve de toutes les accusations que l'on construit autour de lui.

Je retiens également les décisions très concrètes prises pendant la crise. Vous avez parlé de la création de trois points permanents de prélèvement d'eau ou de la mobilisation de l'aérodrome de Spa et bien d'autres.

Je retiens enfin la mobilisation remarquable des agriculteurs, entrepreneurs et volontaires, ainsi que le fait que des solutions légales et solides sont en cours d'étude. Il est vrai que, pour l'avenir, nous devons aller plus loin. Nous ne pouvons pas compter sur leurs machines, leur expérience et leur disponibilité, tout en laissant au hasard leur mobilisation, leurs assurances, leur sécurité et le remboursement de leurs frais.

Monsieur le Ministre-Président, selon moi, vos réponses montrent que beaucoup avait été préparé, que les services ont été mobilisés et que la coopération a permis de protéger les personnes et les habitations. Elles montrent aussi que certains dispositifs devront être consolidés.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous avons entendu vos réponses, Monsieur le Ministre-Président.

D'abord, sur la gestion de crise – dans ce qui est aujourd'hui une première discussion, nous l'entendons bien –, la fixation du niveau de criticité et le sens des différents seuils, je retiens, au-delà de vos constats ou vos observations, que le décret de 2023 et la refonte du CORTEX permettent à vos yeux une coordination très améliorée au niveau des clarifications des responsabilités des uns et des unes pendant la crise. Ce seront des éléments sur lesquels nous reviendrons une fois que la phase de crise sera fermée. J'enregistre ici vos réponses.

Pour ce qui concerne les moyens pendant cette gestion de crise, j'entends bien sûr que la compétence principale est fédérale, mais, tenant compte des spécificités de son territoire, la Wallonie a aussi une voix à faire entendre. Je crains qu'il y ait une volonté trop forte de se rassurer quant au fait que le feu est maintenant sous contrôle, sans considérer suffisamment le fait que l'on est à la corde par rapport à un certain nombre de moyens humains qui ont été mobilisés. Heureusement que les personnes sont allées dans leurs réserves pour faire face ; autant, du reste, quant à la solidarité européenne. J'entends que d'autres événements ont pu avoir lieu ici et là. Que se serait-il passé si un incendie majeur était intervenu au même moment aux Pays-Bas ou en Norvège ? Ces moyens seraient sans doute davantage prioritaires vers l'État qui les détient. Il y a donc un travail qui doit se poursuivre. Il se poursuivra d'abord à la Chambre, mais il faut aussi que la Région puisse alimenter, contribuer, voire revendiquer.

Pour ce qui concerne l'encadrement des aidants, des bénévoles et des volontaires, je prends acte de votre ouverture à rouvrir le dossier et à réexaminer cette

question. Ce sera entendu par un certain nombre d'acteurs de terrain qui ont vu la nécessité d'affiner, ajuster et améliorer les choses.

Une série de questions subsiste très largement par rapport à ce qui se passe avant la crise, par rapport aux enjeux en termes d'anticipation et, singulièrement, par rapport à ce que le Gouvernement fait des alertes qui sont intervenues au début de l'année 2025 avec le CERAC, en cours d'année avec le diagnostic des vulnérabilités et, en 2026, quant aux risques d'incendie et à l'impréparation de nos institutions ou de nos services.

Certes, j'entends que les entités wallonnes participent aux travaux. Cela m'apparaît bien légitime, mais tel n'est pas vraiment le sens de ma question. Il y a le plan régional de gestion de crise, mais qui est davantage un manuel de procédures et de gouvernance de manière générique ; c'est d'ailleurs sa fonction. Il ne répond pas à la question des mesures sectorielles qui sont prises. Il reste donc un certain nombre de questions quant aux mesures qui ont suivi ces alertes en termes de prévention, de surveillance et de suivi avec les services, et ce, sans compter sur des questions plus précises, sans préjudice de savoir quelle sera exactement l'origine de l'étincelle par rapport à cette question du fauchage en particulier. J'enregistre que la Celex concernée a débattu de ces mesures qui ont donné lieu à des décisions prises en province de Luxembourg, et à une absence de décision prise dans le même sens en province de Liège. La Celex a débattu de l'intérêt d'uniformiser ces mesures à l'échelle de l'ensemble du territoire wallon. Nous pensons en priorité aux zones les plus sensibles identifiées précisément par les études précitées. Nous nous interrogeons sur les raisons qui ont conduit les autorités, sur base de ces discussions, à prendre des décisions qui ne sont pas uniformisées. C'est une question qu'il faudra poursuivre.

Il y a aussi la question des mesures possibles en termes de fermeture des espaces forestiers naturels. Vous avez expliqué une forme de contextualisation de la logique du drapeau rouge. Les autorités publiques ont un certain nombre de leviers – au-delà même du drapeau rouge – pour agir en concertation avec les bourgmestres ou les gouverneurs par rapport à la circulation sur le territoire. Ce sont des questions et un travail qui doivent se poursuivre.

Pour un certain nombre de ces questions, la première étape sera certainement une réunion de la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité dans les jours à venir, pour entendre la ministre de l'Agriculture et de la Ruralité.

On pourra également aborder les enjeux portant sur la déconstruction ou le définancement des politiques de la nature. On a évoqué le DNF. Vous avez rappelé – et je n'ai entendu personne le contester précédemment – que les mesures prises ne ciblaient pas le DNF. La question

est qu'il y a une norme aveugle qui ne tient pas compte de la situation, à la fois des besoins et à la fois de la pyramide des âges. Au bout du compte et a fortiori pour un service qui gère le territoire, avec un grand nombre d'unités déconcentrées, l'impact est alors terrible.

C'est la même chose avec les moyens du DEMNA, le Département de l'étude du milieu naturel et agricole, qui va recevoir une mission de plus, il en avait déjà pas mal, avec des moyens fortement réduits. Ce sont les moyens pour la restauration ou la protection de la nature, ce sont les moyens pour les forêts résilientes. Par rapport à cela, il y a un raisonnement que je ne peux absolument pas suivre, vous faites comme s'il y avait un cloisonnement entre, d'un côté, l'incendie et, de l'autre, les politiques de la nature. Surtout, cela n'a rien à voir ; le fait que l'on ait définancé les politiques de la nature n'a rien à voir avec l'incendie. Je ne vais jamais prétendre que c'est le définancement qui génère l'étincelle, c'est évident. Toutefois, je ne peux absolument pas rejoindre votre volonté de dire que la Wallonie était préparée comme il le fallait, ce qui vous conduit à un diagnostic qui me semble désarmant et inquiétant. En toute hypothèse, on ne peut pas simplement regarder l'étincelle, on doit aussi voir le baril de poudre qui est là. Le baril de poudre, c'est la production du dérèglement climatique d'origine humaine et c'est en plus un baril en croissance. Il rend le territoire extrêmement inflammable. C'est tout l'enjeu de l'adaptation et de la lutte contre le dérèglement climatique.

Vous soufflez ensuite le chaud et le froid en disant qu'il faut accélérer, tout en disant un peu plus tard – un peu comme si vous étiez surpris par votre propre audace –, « mais pas trop quand même ». On le comprend bien parce que cela fait deux ans que vous faites le contraire, que sur un grand nombre de politiques climatiques, et à nouveau, pas de manichéisme, je n'ai pas dit que le Gouvernement ne faisait rien, c'est un slogan que vous aimez bien dire. Je n'entends personne dire que le Gouvernement ne fait rien. En tout cas, nous ne serons pas de ce registre. Un grand nombre de politiques ont été déconstruites, définancées, ou ont été reportées, temporisées, affaiblies, où le Gouvernement fait le contraire. Encore lors de l'état de la Wallonie, vous proposiez de reporter des mesures inscrites dans le droit européen. Je pense aux directives RED III et PEB IV sur les énergies renouvelables et sur la performance énergétique des bâtiments, des directives au passage où la Wallonie est en retard, dans les deux cas, et pour l'un des deux cas où un décret est adopté il y a maintenant des mois au Gouvernement sans qu'il ne soit encore transmis au Parlement, on ne sait finalement toujours pas où il se trouve. Le Gouvernement fait le contraire.

Bien évidemment, cela peut être une bonne nouvelle si maintenant il y a une prise de conscience, mais je vois tout de suite que, en termes de périmètre, en termes d'objets et certainement au niveau des moyens, il y a bien le risque que cela ne suive pas. On en revient alors

à cette mise en garde que formulait une chercheuse qui s'est exprimée il y a quelques jours, Roxane Beyns – je la cite – : « Il faut sortir de la climato-procrastination. Il y a quelque chose de plus insidieux que le climato-scepticisme bête et méchant, c'est de connaître le diagnostic, d'en regarder les conséquences brûler sous nos yeux, d'en individualiser la cause et puis de poursuivre exactement comme avant ».

C'est vraiment là le cœur, au-delà des questions qui subsistent sur la préparation, l'anticipation, les enjeux éventuels de responsabilité, la question politique centrale, la question de la bifurcation qui, à nos yeux, est urgente. C'était déjà un message porté avec les 2 000 personnes décédées dans notre pays dans le contexte de la première canicule. Ce nombre de personnes a grandi dans le courant du mois de juillet. L'absence du Gouvernement, à ce moment-là, c'est l'enjeu de protéger le vivant, qu'il soit humain ou non humain d'ailleurs.

Pour terminer, j'ai encore deux réflexions.

La question du coût de l'inaction. C'est une inaction punitive, en fait. Les coûts humains et financiers de l'inaction face à des événements prévisibles sont colossaux. Ils sont très supérieurs au coût de la prévention. Vous avez évoqué tantôt les coûts économiques et sociaux des mesures à prendre. Certes, il ne s'agit évidemment pas de ne pas les voir ni de ne pas assurer la manière dont notre société les prend en compte. Relisez le diagnostic des vulnérabilités, par exemple, par rapport au coût économique et social de la canicule. On a d'ailleurs vu – à une échelle petite, à mon sens, par rapport à ce qui nous attend – l'impact des périodes de chaleur que nous avons connues sur le PIB et la production des entreprises. Ainsi, si l'argument humain ne suffisait pas, l'argument économique et social est également présent. Ajoutons encore que notre pays trouve des moyens pour rencontrer une menace militaire ; comment comprendre que, dans le même temps, il diminue les moyens pour rencontrer un risque climatique certain ?

Ma deuxième réflexion, c'est qu'il est tard, mais qu'il n'est pas trop tard. On ne peut évidemment pas céder au désespoir, même lorsque l'on entend certains messages obtus dans un monde qui ne change pas. Parce que chaque dixième de degré compte, chaque action compte. J'espère donc que, à un moment donné, cette prise de conscience permettra que l'on écoute les scientifiques.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Tout d'abord, je réagirai brièvement par rapport à ce que vient de dire Mme Bluge. Je crois que l'on peut concevoir de penser en termes de silos budgétaires, mais personne ne vit dans des silos budgétaires. Si l'on n'agit pas sur le dérèglement climatique et si l'on n'augmente pas notre

résilience, l'impact sur le portefeuille des citoyens et sur l'activité des entreprises sera justement beaucoup plus important. Je parle évidemment d'un impact négatif. Cette réalité systémique, beaucoup de citoyens et d'entreprises l'ont très bien comprise et plein d'études prouvent que chaque euro que l'on n'investit pas dans la résilience de notre pays et de nos citoyens va nous coûter cinq à six fois plus cher.

Ensuite, je crois, Monsieur le Ministre-Président, que l'on est devant une situation où l'on a subi une catastrophe écologique et où une région est devant de grands points d'interrogation quant à son développement touristique. En beaucoup d'aspects, je m'attendais à des réponses plus précises ou plus engageantes de votre part sur la gestion de la crise, sur l'utilisation des moyens budgétaires ou sur des propositions constructives. Pour être concret, j'aimerais revenir sur certaines de ces propositions. Tout d'abord, vous n'avez pas réagi aux deux propositions que j'ai faites, mais je vais les répéter afin de permettre à l'un ou l'autre d'en faire ce qu'il veut. Moi, en tout cas, j'aimerais bien avancer là-dessus.

En premier lieu, j'ai fait la proposition d'un coordinateur – ou coordinatrice – régional pour la restauration des Hautes-Fagnes. Ensuite, je crois qu'il est très important d'essayer de développer un projet commun entre le parc naturel des Hautes-Fagnes et le Nationalpark Eifel pour soutenir – ou remonter, en ce qui concerne les Hautes-Fagnes – la biodiversité et l'aspect touristique.

Troisièmement, vous avez abordé le financement des zones de secours et sa prise en charge par les provinces. J'aimerais rappeler qu'une zone de secours qui était justement concernée par le feu dans les Fagnes, la zone DG, c'est-à-dire la zone des communes germanophones, n'est pas concernée ou n'est pas encore « sauvée » financièrement. Si l'on transfère cette obligation aux provinces, elle se retrouve entre deux chaises. J'appelle donc à trouver une solution politique et juridique pour que le financement de cette zone soit assuré de manière équitable.

J'en reviens maintenant à l'indemnisation des agriculteurs. Je suis déçu de votre réponse et je vous demande donc encore, s'il vous plaît, d'insister au niveau fédéral pour trouver une solution juste pour les agriculteurs non réquisitionnés, car eux aussi méritent d'avoir une indemnisation juste.

Ensuite, pour en revenir à l'aspect souvent discuté du fameux drapeau rouge, vous avez expliqué le système ; on est bien d'accord. Par contre, j'avais insisté sur le fait que – et justement, le système des drapeaux rouges dans les arrêtés le prévoit aussi –, si l'on dépasse juste une zone protégée avec le drapeau rouge six fois plus large au niveau du danger du feu, on était dans cette situation où il n'y avait plus de 30 degrés, il y avait du vent et de la sécheresse... À ce moment-là est prévu

que le Gouvernement wallon ou la ministre concernée peut prendre une décision de fermeture plus large. Il reste aussi à côté – on peut toujours leur suggérer – un gouverneur et les bourgmestres qui, également, peuvent prendre des arrêtés de fermeture plus large. Cela n’a pas été fait. Je vous ai demandé pourquoi et je n’ai pas eu de réponse.

Un dernier point que j’aimerais aborder, c’est quand vous avez insinué – je ne sais pas qui, car vous n’avez pas été précis – qu’un procès d’intention serait fait d’un lien direct entre le manquement des moyens du DNF et l’étincelle qui aurait produit l’incendie. Je crois que mon collègue Stéphane Hazée a très bien précisé notre pensée à ce sujet.

J’aimerais bien quand même dire que, en même temps, vous aviez insisté sur l’importance de la prévention tout à l’heure et la gestion des risques. Je trouve ça tout à fait contradictoire de réduire à ce point les moyens d’un service du DNF et croire qu’avec cela, en agissant ainsi, on augmentera ou que l’on maintiendra la gestion saine des risques ou que l’on améliorera la prévention. C’est tout à fait impossible. Je n’ai pris que cet aspect.

Je crois que, pour le DNF, la corde est tendue à bout et qu’elle risque de rompre. Je vous ai expliqué avec des cas concrets vers quoi on va évoluer dans les deux années à venir. Au niveau de la situation du personnel, c’est une situation intenable. Là-dessus, votre réponse n’a pas été engageante. Je n’ai pas entendu une quelconque volonté de revoir les moyens financiers et de revoir les besoins en personnel vers le haut.

Je vous remercie et j’espère que peut-être aujourd’hui ou dans les jours qui viennent, il y aura des retours plus satisfaisants.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Je pense que l’on identifie trois moments où l’on doit être prêts et où l’on ne l’est pas.

D’abord, avant l’incendie, il faut être capable de prévenir, d’éviter, de détecter. Là, la résilience de nos massifs, la fin de la monoculture, on n’y est pas. Un système d’alerte efficace, le système du drapeau rouge, doit devenir efficace. Il doit être revu. Il faut assez de personnel pour patrouiller et surveiller, notamment au DNF. Il faut également un plan d’aménagement forestier et une cartographie complète. Là-dessus, on ne peut pas se permettre de réduire les moyens. Au contraire, à mon avis, on doit monter en puissance. Plus vite on détecte, plus vite on maîtrise, et moins cela nous coûtera également. Sur ce terrain, la Région a donc son rôle à jouer puisque autant le drapeau, le DNF, la surveillance, la cartographie et l’accès à l’eau sont bien des compétences qui sont régionales. Là-dessus, vous n’étiez pas prêts. Il y a un remplacement sur trois au DNF. La cartographie n’est pas finie, le drapeau n’est

pas encore optimal, les forêts de monoculture existent toujours. La Wallonie n’est donc pas prête pour l’avant.

Deuxièmement, le « pendant », à savoir combattre le feu. Cet été restera l’été le moins chaud du reste de notre vie, on le sait tous. D’autres incendies arriveront et l’on doit prévoir des moyens suffisants dès maintenant, notamment des moyens aériens, j’en reste convaincu, sans être dogmatique sur le canadair précisément. On ne peut pas compter uniquement sur l’Europe. Chaque pays va devoir combattre ses propres incendies. Certains sont pires que ceux que nous avons vécus. On le sait, cela ne va pas aller mieux et il faut pourtant agir vite pour arrêter vite. Il faut aussi notamment améliorer le système d’alerte en cas de pollution. Il ne faut pas attendre 24 heures. Il faut être plus rapide dans la distribution de masques. Sur ces points, vous n’étiez pas prêts non plus. On manque de moyens aériens. Les alertes sont arrivées trop tard, les masques ont mis deux jours à être distribués. La Wallonie n’est pas prête pour le pendant.

Troisièmement, il y a l’après : dédommager et reconstruire. Il faut un système de dédommagement systématique pour les agriculteurs qui se mobilisent, même bénévolement. On ne peut pas laisser du flou là-dessus. Il faut un système qui est clair et prévisible pour tous. Il faut une reconstruction qui ait pensé à un aménagement du territoire qui tire les leçons des sinistres précédents et une Région plus résiliente. Là, pareil, on n’est pas prêts. On n’a toujours pas de dédommagement systématique des agriculteurs ; cela n’existe pas encore. Le budget de la nature a été divisé par quatre. La Wallonie n’est donc pas prête pour l’après.

En résumé, je pense que la Wallonie n’est pas prête pour l’avant, pour le pendant et pour l’après. On a vécu l’été le moins chaud du reste de notre vie. On n’est pas prêts pour les suivants.

M. le Président. – Sauf erreur de ma part, ceci clôture les interventions de ce jour.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Vous évoquez la fin des travaux aujourd’hui. Je peux rejoindre la conclusion. Il s’agira sans doute, par des contacts entre les groupes, que nous voyions comment organiser les travaux pour que d’autres ministres – en tout cas, j’ai formulé une demande – puissent également échanger avec le Parlement quant aux questions qui restent à aborder et qui relèvent davantage de leurs compétences. Cela peut se faire par des contacts entre groupes ; ce n’est donc pas concurrent à la dynamique des textes que vous venez d’évoquer.

M. le Président. – Tout à fait. Y a-t-il d’autres demandes d’intervention à ce stade ? Non. Je peux clôturer les débats.

Pour les groupes qui le souhaitent, il reste une demi-heure pour déposer un projet de motion. Cela ne m'empêche toutefois pas de clôturer les débats, ne fût-ce que pour pouvoir dispenser le ministre-président de rester en commission, même s'il est à disposition ; il l'a prouvé.

Des motions sont déposées en conclusion du débat sur les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes. La première, motivée, est déposée par M. Liradelfo, Mme Bernard et M. Mugemangango (Doc. 658 (2025-2026) N° 1), la deuxième, motivée, par Mmes Morreale, Dejardin et M. Spies (Doc. 659 (2025-

2026) N° 1) et la troisième, pure et simple, par Mme Bluge, M. J.-P. Bastin, Mme Mauel, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 660 (2025-2026) N° 1).

Je vous remercie pour la sérénité des débats. Bonne fin de journée à toutes et tous, et bonne reprise, comme on dit.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 30 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, Indépendante
M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Valérie Bluge, MR
Mme Valérie Dejardin, PS
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal
M. Jori Dupont, Indépendant
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Loris Resinelli, Les Engagés
M. Patrick Spies, PS
M. Nicolas Tzanetatos, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BRF	Belgischer Rundfunk (service public chargée de la radio et de la télévision pour la Communauté germanophone de Belgique)
CCFM	camion-citerne feux de forêt moyen (France)
CC-Prov	Comité de coordination provincial
Celcom	cellule de communication (incendie Hautes-Fagnes 2026)
Celadmin	cellule administrative de gestion (incendie Hautes-Fagnes 2026)
Cellex	cellule(s) d'expertise
CELINE	Cellule interrégionale de l'environnement
CERAC	Climate and Environment Risk Assessment Center (Centre d'évaluation des risques climatiques et environnementaux)
CO	monoxyde de carbone
CO ₂	dioxyde de carbone
CODECO	Comité de concertation
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
Costra	Comité stratégique du Service public de Wallonie
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DG	Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens (Communauté germanophone de Belgique)
DNF	Département de la nature et des forêts
FFP2	filtering facepiece (pièce faciale filtrante)
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
GPS	Global Positioning System (système mondial de positionnement)
HEC	Haute école commerciale
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IGN	Institut géographique national
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IRM	Institut royal météorologique
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
LIFE	L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale)
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PC-Ops	poste de commandement des opérations
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
Perex	Centre de trafic de la Région wallonne
PIB	produit intérieur brut
PISC	plan(s) intersectoriel(s) de gestion de crise
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PRGC	Plan régional de gestion de crise
RED	Renewable Energy Directive (Directive sur les énergies renouvelables)
ReZonWal	Réseau des zones de secours situées en Wallonie
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
RTL	Radio Télé Luxembourg
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux

UAP	unité(s) d'administration publique
ULiège	Université de Liège (anciennement ULg)
VUSC	vétérinaire urgentiste secours et catastrophes